

Services
24/24 aménagements
surveillance policière
Événements
normes sociales
règlements

MONTRÉAL NOCTURNE :



PERSPECTIVE JEUNESSE
SUR L'UTILISATION DES ESPACES PUBLICS



Le présent avis a été élaboré au cours de l'année 2021, soit la dix-huitième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal, et a été adopté par ses membres le 10 décembre 2021.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

cjm@montreal.ca

www.cjmtl.com

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Conseil jeunesse de Montréal, 2022

ISBN 978-2-7647-1867-4 (version papier)

ISBN 978-2-7647-1868-1 (version électronique)

Les recherches effectuées pour cet avis ont pris fin le 15 novembre 2021.

La féminisation, partielle, de ce document utilise la méthode du tiret
(par exemple : répondant-e, participant-es).

Imprimé sur du papier recyclé



CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative créée en février 2003 par la Ville de Montréal dans le but de mieux tenir compte des préoccupations des Montréalais et Montréalaises âgés-es de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent.

Composé de quinze membres représentant la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, il a pour mandat de conseiller régulièrement le conseil de ville sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale.

MEMBRES

Myriam Boileau
Jessica Condemi
Rime Diany
Yazid Djenadi
Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil
Joia Duskcic
Sarah El Ouazzani
Victor Estenssoro Alvarez
Benjamin Herrera, président
Rizwan Ahmad Khan
Gabriel Laferrière
Alice Miquet
Pentcho Tchomakov, vice-président
Shophika Vaithyanathasarma
Michael Wrobel

COORDINATION DE L'AVIS

Geneviève Coulombe, secrétaire-recherchiste

RECHERCHE ET RÉDACTION

Sous la direction de :

Valérie Amiriaux (Université de Montréal)
Nathalie Boucher (organisme REsPIRE)

Avec la participation de :

Amani Braa (Université de Montréal)
Magalie Carrier-Girard (Université de Montréal)
Léa Chrétiennot (Université de Montréal)
Sarah-Maude Cossette (Université du Québec à Montréal)
Chloé Couvy (organisme REsPIRE)
Camille Fuentes Renaud (organisme REsPIRE)
Quentin Guatieri (Université de Montréal)
Mélissa Moriceau (Université de Montréal)
Noah Oder (TRYSACES)

RÉVISION LINGUISTIQUE

Edith Sans Cartier

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES

Gris-Gris design graphique

TABLE DES MATIÈRES



| | | | |
|---|----|---|----|
| LISTE DES FIGURES | 4 | CHAPITRE 2. MÉTHODOLOGIE | 31 |
| REMERCIEMENTS | 5 | 2.1 L'originalité de la démarche | 32 |
| PRÉFACE | 6 | 2.2 Entretiens avec des jeunes | 33 |
| INTRODUCTION | 8 | 2.3 Entretiens avec des intervenant-es | 34 |
| CHAPITRE 1. EXPÉRIENCES ET PRATIQUES JUVÉNILES NOCTURNES : UN ÉTAT DES LIEUX | 9 | 2.4 Observation dans six parcs de l'agglomération de Montréal : cartographie des usages et suivi des interactions | 34 |
| 1.1 La nuit urbaine, un espace-temps à explorer | 10 | 2.5 Portrait de la collecte de données | 38 |
| 1.2 Les rythmes de la nuit | 11 | CHAPITRE 3. CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL | 39 |
| 1.3 Les jeunes : public cible et acteurs principaux de la nuit | 12 | 3.1 Contexte légal et administratif | 40 |
| 1.4 Perception de la nuit et des espaces publics par les jeunes | 14 | 3.1.1 Compétences de l'agglomération | 43 |
| 1.5 La colonisation des espaces de la nuit : entre production et régulation de la ville | 15 | 3.1.2 Compétences du conseil municipal | 44 |
| 1.5.1 L'éclairage public : outil de contrôle social et scénographie de la nuit urbaine | 15 | 3.1.3 Compétences des arrondissements | 45 |
| 1.5.2 La nuit attirante : à propos de l'idée de ville 24/24 | 17 | 3.2 Moyens et plans d'action de la Ville de Montréal | 46 |
| 1.6 Quand la nuit fragilise : vulnérabilités et contraintes dans la ville | 21 | 3.2.1 Outils d'aménagement, de planification et de réglementation | 46 |
| 1.6.1 Les femmes et les jeunes femmes la nuit | 21 | 3.2.2 Outils politiques et économiques | 50 |
| 1.6.2 Les jeunes en situation d'itinérance | 23 | 3.3 Conclusion | 51 |
| 1.7 Quand la nuit s'amuse : transgressions et expérimentations juvéniles | 25 | | |
| 1.8 Conclusion : Et maintenant? La nécessité d'explorer les nuits ordinaires des jeunes | 30 | | |





| | | | |
|---|----|---|-----|
| CHAPITRE 4. PRATIQUES NOCTURNES ET PRÉOCCUPATIONS DES JEUNES MONTRÉALAIS-ES | 53 | CHAPITRE 5. INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS D'ICI ET D'AILLEURS | 91 |
| 4.1 Les pratiques | 54 | 5.1 Sentiment d'insécurité | 92 |
| 4.1.1 <i>Chiller</i> : quand l'ordinaire anime la nuit en ville | 54 | 5.1.1 Femmes et personnes de la diversité de genre et d'orientation sexuelle | 92 |
| 4.1.2 Explorer et découvrir | 67 | 5.1.2 Discrimination raciale | 93 |
| 4.1.3 Flâner | 70 | 5.2 Relations avec la police, contrôle et régulation | 94 |
| 4.1.4 Pratiquer des sports en équipe ou individuellement | 73 | 5.3 Accessibilité nocturne : la nuit pour toutes et tous | 96 |
| 4.1.5 Fêter | 74 | 5.3.1 Décentraliser la nuit | 96 |
| 4.1.6 Jouer | 76 | 5.3.2 Des lieux pour les personnes qui travaillent, étudient et vivent de nuit | 97 |
| 4.1.7 Rentrer chez soi | 77 | 5.3.3 La nuit en hiver | 98 |
| 4.2 Préoccupations et besoins transversaux | 81 | 5.3.4 Jeunes en situation de handicap | 98 |
| 4.2.1 Sentiment d'insécurité (où aller, comment se déplacer) | 81 | 5.3.5 La nuit pour toutes et tous | 99 |
| 4.2.2 Relations avec la police, contrôle et régulation | 85 | 5.3.6 Mobilités variées et tardives : pour des transports efficaces et abordables 24/24 | 102 |
| 4.2.3 Accessibilité nocturne : la nuit pour toutes et tous | 87 | 5.3.7 La nuit par les jeunes, pour les jeunes | 102 |
| 4.3 Conclusion | 90 | 5.4 Conclusion | 104 |
| | | CHAPITRE 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 105 |
| | | ANNEXE A. Les temps de la nuit | 114 |
| | | ANNEXE B. Les types de sorties privilégiés par les jeunes | 115 |
| | | BIBLIOGRAPHIE | 116 |



LISTE DES FIGURES

| | |
|--|-----|
| Figure 1. Parc Martin-Luther-King (Équipe TRY-Nuit, août 2020) | 8 |
| Figure 2. Exemple de cartographie des comportements (Équipe TRY-Nuit, 2020) | 36 |
| Figure 3a. Exemple de suivi des interactions, ou pistage (Équipe TRY-Nuit, 2020) | 37 |
| Figure 3b. Illustration réalisée à partir de la cartographie des comportements | 37 |
| Figure 4. Nombre de jeunes dans les parcs observés (Équipe TRY-Nuit, 2021) | 38 |
| Figure 5. Un secteur convoité du parc Jarry : le secteur de la fontaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020) | 45 |
| Figure 6. <i>Chiller</i> en couple au parc Lalancette, 20 h, en semaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020) | 55 |
| Figure 7. Contenants consignés laissés au parc Lalancette, 0 h 21 et 0 h 24, en semaine (Équipe TRY-Nuit, août 2020) | 56 |
| Figure 8. Parc Henri-Bourassa, 16 h 55, en semaine (Équipe TRY-Nuit, septembre 2020) | 57 |
| Figure 9. Jeunes qui <i>chillent</i> au parc Jarry, secteur de la fontaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020) | 58 |
| Figure 10. Uriner contre un arbre au parc Lalancette, 1 h 30, en semaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020) | 59 |
| Figure 11. Des jeunes quittent le parc Westmount parce que les toilettes sont fermées, 20 h 40, en semaine (Équipe TRY-Nuit, août 2020) | 60 |
| Figure 12. Uriner dans les buissons au parc Lalancette, minuit, en semaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020) | 61 |
| Figure 13. Secteur de la fontaine et secteur planche à roulettes du parc Jarry (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020) | 62 |
| Figure 14. Stationnement du parc Martin-Luther-King (Équipe TRY-Nuit, août 2020) | 63 |
| Figure 15. Jeune en solo au parc Jarry, secteur de la fontaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020) | 70 |
| Figure 16. Terrains de basketball du parc Martin-Luther-King (Équipe TRY-Nuit, août 2020) | 73 |
| Figure 17. Parc Westmount, 0 h 30, en fin de semaine (Équipe TRY-Nuit, août 2020) | 74 |
| Figure 18. Parc Westmount, 23 h 25, en semaine | 77 |
| Figure 19. Intervention policière au parc Jarry : « Tu as cinq secondes pour partir sinon je te menotte. » (Équipe TRY-Nuit, août 2020) | 95 |
| Figure 20. Séance d'étude au parc Henri-Bourassa (Équipe TRY-Nuit, septembre 2020) | 97 |
| Figure 21. Utilisation nocturne des terrains de basketball au parc Le Carignan (Équipe TRY-Nuit, septembre 2020) | 100 |

REMERCIEMENTS

L'équipe tient à remercier les jeunes, les autres personnes et les organismes nommés ci-dessous, qui ont généreusement donné de leur temps en entrevue. Les rencontres ont été réalisées pendant la pandémie de COVID-19, et nous reconnaissons l'effort qui a été fait par les individus et les organisations pour partager leur expérience malgré les conditions imposées par la situation sanitaire.

Laurence Bherer

Professeure
Université de Montréal – Faculté des arts et des sciences,
Département de science politique

Marie-Soleil Brosseau

Commissaire à la culture
Ville de Montréal – Service de la culture, Direction du
développement culturel, Division des actions culturelles
et des partenariats

Deborah Delaunay

Commissaire au bruit et à la nuit
Ville de Montréal – Service du développement économique,
Direction de la mise en valeur des pôles économiques,
Division des programmes et des partenariats

Martine De Loof

Cheffe de division – Parcs
Ville de Montréal – Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonnette, Direction des travaux publics, Division des
parcs et de l'horticulture

Marie-Michelle Fillion

Conseillère en planification
Ville de Montréal – Service de la culture,
Direction du développement culturel

Claude Fortin

Chercheuse
Université Simon Fraser
Associée au Service du développement économique de
la Ville de Montréal dans le cadre de la bourse pour
l'élaboration de politiques scientifiques de Mitacs

Jennifer Genty

Intervenante
Maison des jeunes de Saint-Léonard

Mathieu Grondin

Directeur général
MTL 24/24

Beverley Jacques

Cofondateur et directeur
DOD Basketball

France Jobin

Cheffe d'équipe
Ville de Montréal – Service du développement économique,
Direction de la mise en valeur des pôles économiques,
Division des programmes et des partenariats

Maude Massicotte

Porte-parole jeunesse et vice-présidente du conseil
d'administration
Ex aequo

Geneviève Polese

Conseillère en développement communautaire
Service de police de la Ville de Montréal – Postes de
quartier 9 et 11

Phillip Rousseau

Conseiller en développement communautaire
Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion
sociale, Division de l'équité et de la lutte contre les
discriminations

Henri Scaboro

Conseiller en développement communautaire
Service de police de la Ville de Montréal – Poste de
quartier 33

Alexis Simoneau

Directeur des opérations
MTL 24/24

Will Straw

Professeur
Université McGill – Département d'histoire de l'art et
de communications

Et les organisations suivantes :

Maison des jeunes de Côte-des-Neiges
My Mental Health Matters
TRYSPACES Transformative Youth Spaces
Ville de Westmount



PRÉFACE DE JULIE-ANNE BOUDREAU

Pour la plupart d'entre nous, à l'exception bien sûr des travailleurs et travailleuses nocturnes, la nuit est un moment de relaxation. Il y a plusieurs façons de relaxer, ou de *chiller*, comme l'expliquent

les jeunes : être avec des amis à discuter dans un parc ou dans un stationnement, flâner, contempler, ne rien faire, pratiquer un sport, marcher, ou simplement rentrer chez soi. Cette nuit « ordinaire », sans grand éclat, sans fête, spectacle ni scénographie lumineuse, est la nuit dont parlent les jeunes dans cette recherche. Il s'agit d'une nuit bien différente de celle qui est convoquée dans le discours public, orienté vers la réactivation économique nocturne à la suite de la pandémie, ou encore vers les dangers associés à la nuit (consommation de drogues ou d'alcool par les jeunes, violences sexuelles).

Basé sur une méthodologie unique qui a permis de mieux comprendre « ce que font les jeunes la nuit qu'ils ne font pas le jour », cet avis présente une vingtaine de recommandations aux élu-es de la Ville de Montréal afin de les aider à mieux répondre aux besoins des jeunes la nuit. Il propose d'autres solutions que les services de police pour l'« encadrement de la nuit »; il souligne le besoin de lieux publics intérieurs non commerciaux en hiver; il parle de la nécessité de mettre en place certains équipements et infrastructures, comme des toilettes propres dans les parcs ou des poubelles qui ne sont pas toujours pleines; il met en lumière diverses solutions pour faciliter la mobilité nocturne. Ce sont de petites choses qui feraient en sorte que la nuit « ordinaire », celle des activités non structurées, du ralentissement et de la relaxation, serait plus agréable pour les jeunes, et moins irritante pour ceux et celles qui voient dans les activités nocturnes dans les lieux publics des nuisances à leur sommeil.

« Encadrer la nuit » signifie se centrer sur la continuité pendant la nuit des services offerts le jour. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir le tourisme nocturne, les activités culturelles ou la fête. « Encadrer la nuit » signifie également la décentraliser, porter attention aux lieux et aux services dans les quartiers résidentiels. Parce que mieux servir les jeunes la nuit est un enjeu d'équité et d'accessibilité, non un enjeu de contrôle.

Cet avis est le fruit d'une collaboration étroite entre le Conseil jeunesse de Montréal et TRYSPACES, un partenariat de recherche axé sur la cocréation et l'intervention des jeunes dans les espaces publics et politiques. Ces deux entités travaillent de concert depuis 2017 sur les besoins des jeunes et les enjeux qui les touchent – une exploration qui se fait avec et par les jeunes.

Julie-Anne Boudreau dirige le partenariat TRYSPACES – Jeunes et espaces de transformation. Elle est professeure à l'Institut national de la recherche scientifique; ses recherches portent sur les pratiques politiques des jeunes dans les villes de Montréal et de Mexico. Son dernier ouvrage, *Les mondes urbains de la jeunesse – L'action politique esthétique à Montréal (écrit en collaboration avec Joëlle Rondeau)*, a été publié aux Presses de l'Université Laval (2021).



PRÉFACE DE WILL STRAW

Je suis honoré de pouvoir offrir cette brève préface à *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, un document qui marque une étape majeure dans notre compréhension de l'expé-

rience de la nuit urbaine. Comme le notent les auteurs, cet avis paraît à un moment de « grande effervescence » au niveau international en ce qui concerne la place de la nuit dans la vie de ceux et celles qui habitent les villes. Pourtant, malgré un intérêt généralisé pour le sujet, la recherche sur l'espace-temps nocturne de Montréal a longtemps été marquée par deux préjugés – que ce document aborde de manière directe et détaillée. Le premier repose sur la conviction que Montréal, reconnue pour ses boîtes de nuit, ses restaurants et ses établissements culturels, n'a nul besoin de chercher à améliorer l'expérience nocturne. L'autre préjugé est celui qui limite la culture de la nuit à ses manifestations les plus spectaculaires : les grands festivals nocturnes qui occupent le centre de la ville à certains moments de l'année.

Cet avis tire son importance du fait qu'on peut y suivre les jeunes dans toute leur diversité identitaire, dans leurs efforts pour trouver des lieux de sociabilité et de liberté au cœur de la nuit. Montrant de façon détaillée la manière dont les jeunes de Montréal utilisent les parcs, les stationnements, les appartements vides et d'autres éléments ordinaires de l'infrastructure urbaine, le document révèle des pratiques de sociabilité qui nous éloignent des attractions touristiques habituelles. On y apprend par exemple que les obstacles à une pleine jouissance de la nuit urbaine, pour les jeunes de Montréal, sont parfois banals (l'absence de services de base, comme les toilettes), mais le plus

souvent enracinés dans les structures d'inégalité de notre société (comme celles qui rendent les femmes vulnérables à la violence et les jeunes racialisé-es vulnérables au harcèlement par les forces de l'ordre).

La recherche présentée ici est détaillée et fascinante, et sera reçue avec intérêt par la communauté internationale engagée dans ce qu'on appelle maintenant les *night studies*. Les recommandations qui y sont émises sont à la fois réalistes et audacieuses. Leur mise en œuvre contribuerait grandement à améliorer la vie de ces jeunes pour qui le « droit à la nuit » n'est trop souvent qu'un rêve.

Will Straw est professeur en études sur les médias urbains à l'Université McGill. Il est l'auteur de *Cyanide and Sin: Visualizing Crime in 50s America* (Andrew Roth Gallery, 2006) et a codirigé une vingtaine d'ouvrages, dont *Circulation and the City: Essays on Urban Culture* (avec Alexandra Boutros, McGill-Queen's University Press, 2010), *Formes urbaines* (avec Anouk Bélanger et Annie Gérin, Esse, 2014) et *Night Studies – Regards croisés sur les nouveaux visages de la nuit* (avec Luc Gwiazdzinski et Marco Maggioli, Elya, 2020). Il a publié plus de 170 articles sur la musique, le cinéma, la culture populaire et la nuit urbaine.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Que réserve Montréal – la métropole culturelle, la ville des festivals, la ville étudiante – aux jeunes, une fois la nuit tombée? Que font les jeunes la nuit? Quel est le sens de cet espace-temps pour elles et eux? Comment l'offre de services, les événements, l'aménagement urbain, la surveillance policière, la régulation et les normes sociales influencent-ils leurs pratiques nocturnes? Comment la jeunesse montréalaise vit-elle la nuit, en fonction de ces facteurs? Un sondage mené en 2020 par l'organisme Montréal 24/24 révèle que la grande majorité des répondant-es, dont la plupart sont des jeunes âgé-es de 18 à 34 ans, souhaitent voir une meilleure implication de la Ville de Montréal dans la vie nocturne. À leurs yeux, Montréal « ne devrait pas dormir la nuit¹ ». Afin de trouver des pistes de réponses aux nombreuses interrogations soulevées ci-dessus et, ultimement, de faire en sorte que l'expérience nocturne des jeunes Montréalais-es corresponde à leurs aspirations, à leurs désirs et à leurs besoins, il importe tout d'abord de faire la lumière sur les multiples considérations à la croisée du triptyque jeunes/ville/nuit. C'est ce qui est exposé dans cet avis.

La recherche qui a mené à cet avis a été réalisée grâce à une collaboration entre l'Université de Montréal, l'organisme REsPIRE et le Conseil jeunesse de Montréal dans le cadre du projet TRYSPACES (financement Conseil de recherches en sciences humaines du Canada 2018-2023), dont l'objectif est de documenter les pratiques des jeunes dans les espaces publics de Montréal, de Hanoï, de Mexico et de Paris. Le premier chapitre brosse le portrait des connaissances scientifiques sur les pratiques juvéniles nocturnes. Le chapitre 2 détaille la démarche méthodologique utilisée lors de la collecte de données, réalisée entre juillet 2020 et juillet 2021. Le chapitre 3 présente les compétences de la Ville de Montréal en lien avec le triptyque jeunes/ville/nuit et les outils dont dispose la Ville et les arrondissements pour développer un environnement nocturne bienveillant pour les jeunes. Le chapitre suivant décrit les activités et les pratiques des jeunes telles qu'elles ont été observées dans les parcs de Montréal et rapportées en entrevue, ainsi que les points soulevés par l'expérience que font les jeunes de la vie nocturne montréalaise. On y souligne notamment l'importance de placer les activités ordinaires au cœur même de la compréhension de la nuit. Le chapitre 5 répertorie une série d'initiatives de municipalités d'ici et d'ailleurs qui répondent aux questions soulevées précédemment et qui constituent des manières originales d'inclure les jeunes, leurs désirs et leurs besoins, mais aussi leur participation active et légitime dans la nuit urbaine. Finalement, le chapitre 6 rassemble les recommandations que la Ville de Montréal et les arrondissements devraient mettre en œuvre pour reconnaître, soutenir et promouvoir les activités des jeunes pendant la nuit à Montréal.



Figure 1. Parc Martin-Luther-King (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

1 Fullenbaum *et al.* *La culture de nuit à Montréal. Rapport d'évaluation participative*, Montréal 24/24, p. 20, [https://www.mtl2424.ca/wp-content/uploads/2020/02/04.2_2-Source-SONDAGE_MTL2424_040220.pdf, consulté le 22 juin 2021].

CHAPITRE 1

EXPÉRIENCES ET PRATIQUES JUVÉNILES NOCTURNES :

UN ÉTAT DES LIEUX

NOCTURNES

EXPLORATIONS TRANSGRESSIONS

Ce chapitre présente la façon dont la nuit urbaine est abordée par le domaine de la recherche et vécue par les citoyen·nes, puis investie et régulée par les pouvoirs publics à Montréal et dans d'autres grandes villes du monde. Nous y rassemblons les principaux éléments soulevés dans les écrits scientifiques sur la nuit : les différents temps ainsi que les acteurs et actrices de la nuit, la production et la régulation de la vie nocturne, les transgressions et les expérimentations auxquelles la nuit invite. Plus particulièrement, ce chapitre se penche sur les façons dont les jeunes explorent les différentes facettes de la vie nocturne en ville.

1.1 LA NUIT URBAINE, UN ESPACE-TEMPS À EXPLORER

« Si l'on connaît et l'on étudie depuis longtemps la ville diurne, on oublie encore souvent sa dimension nocturne. Privée de la moitié de son existence, comme amputée, la ville semble livrée aux seuls poètes et artistes noctambules². »
Ce constat dressé par le géographe Luc Gwiazdzinski confirme que, si l'usage

des espaces publics de la ville a fait l'objet de nombreuses recherches en sciences sociales, la littérature scientifique est bien plus silencieuse concernant les usages nocturnes de ces mêmes espaces publics³. Ce n'est que récemment, à partir des années 2000-2005, que les sciences sociales se sont emparées du temps de l'obscur⁴.

Lorsqu'ils se concentrent exclusivement sur la nuit, les travaux se répartissent entre trois approches. Une première partie des écrits, majoritairement issus de la philosophie, de la géographie, de la psychologie, de la sociologie et de l'anthropologie, déchiffre ce temps social en fonction des symboles et des mythes qui lui sont associés. C'est alors plutôt d'une poétique de la ville qu'il est question, dans laquelle « la dimension symbolique de la nuit sous-tend une dramaturgie et une temporalité des rapports sociaux⁵ ». Une autre partie des recherches, souvent commanditées par les acteurs et actrices économiques et politiques des grandes villes, expose des recommandations, souvent appuyées sur l'analyse de demandes exprimées par la population des villes concernées. Dans ces travaux, les pistes d'intervention touchent souvent l'amélioration de la sécurité et de l'offre de transports nocturnes⁶, ainsi que l'offre de services et d'activités, voire le tourisme

EXPÉRIMENTATIONS

2 Gwiazdzinski, Luc. *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005, p. 61.

3 Buhagiar, Peggy et Catherine Espinasse. *Les passagers de la nuit : vie nocturne des jeunes*, Paris, L'Harmattan, 2004; Badia, Benjamin, Damien Bertrand, Audrey Carrera et Pauline Kertudo. « L'évolution des usages des espaces publics nocturnes à Paris », *Recherche sociale*, vol. 206, n° 2, 2013, p. 6-74.

4 Paquot, Thierry. « Le sentiment de la nuit urbaine aux XIX^e et XX^e siècles », *French Literature Series*, vol. 24, 1997, p. 1-32; Gwiazdzinski, Luc. « Les temps de la ville : nouveaux conflits, nouvelles frontières », *Anthropos. Villes et frontières*, 2002, p. 195-212; Gwiazdzinski, Luc. *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005; Espinasse, Catherine, Luc Gwiazdzinski et Edith Heurgon. *La nuit en question(s). Actes du colloque de Cerisy*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005; Cabantous, Alain. *Histoire de la nuit : XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

5 Mouchtouris, Antigone. *Les jeunes de la nuit : représentations sociales des conduites nocturnes*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 21.

6 Voir par exemple Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2019, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_MOBILITE.PDF, consulté le 21 juin 2021].

20:00

20:30

21:00

21:30

22:00

22:30

23:00

23:30

0:00

0:30

1:00

1:30

2:00

nocturne. Enfin, un corpus en sociologie s'intéresse aux mobilisations politiques qui se construisent de nuit⁷, à l'économie politique de la nuit⁸.

Au Québec, très peu de travaux portent sur la nuit, à l'exception de ceux du géographe Luc Bureau, qui restent davantage poétiques que spatiaux. Certains rapports de recherche se sont intéressés à la dimension festive de la nuit montréalaise dans une perspective de comparaison avec d'autres grandes villes⁹. Ce n'est que récemment, en 2011, que le comité exécutif de la Ville de Montréal a commencé à s'intéresser à l'économie nocturne de la ville. Il a alors mandaté la Direction du développement économique et urbain pour se pencher sur l'économie de la nuit qui émerge ailleurs dans le monde et évaluer sa pertinence pour Montréal. Dans le rapport *Montréal au bout de la nuit* (2011), Claire Néron-Dejean, géographe et urbaniste, souligne que les recherches québécoises sur la nuit sont quasiment absentes des travaux en sciences sociales consacrés à Montréal. Ces enjeux sont, par contraste, de plus en plus étudiés en Europe.

LA NUIT MONTRÉLAISE, LES NOCTAMBULES ET LEURS PRATIQUES VARIÉES SONT ENCORE MÉCONNUS.

1.2 LES RYTHMES DE LA NUIT

La nuit n'est pas un espace-temps homogène. Il faut, à l'instar de Thomas Fouquet, qui a travaillé sur les paysages nocturnes de la ville en Afrique de l'Ouest, envisager les alternances jour/nuit selon des durées plus courtes¹⁰. Pour mesurer les temps de la nuit, plusieurs¹¹ se réfèrent au travail de Luc Gwiazdzinski¹², véritable référence dans le domaine. Selon lui, la nuit se divise en trois périodes :

De 20 h à 1 h 30 : les activités du jour se poursuivent par-delà la marge de la nuit, c'est le temps des sorties amicales et des promenades;

De 1 h 30 à 4 h 30 : c'est le cœur de la nuit, le temps des noctambules et des personnes qui travaillent de nuit;

De 4 h 30 à 6 h : au petit matin, marge du nouveau jour, ceux et celles qui habitent la nuit rentrent, croisant au passage ceux et celles qui évoluent de jour et qui sortent vaquer à leurs activités.

Ces différents temps de la nuit servent de support à l'analyse des mobilités, notamment les déplacements dans l'espace et la fréquentation de lieux particuliers. Analyser ces mobilités permet de révéler les usages de la vie nocturne et

7 Bertrand, Romain. *Indonésie : la démocratie invisible. Violence, magie et politique à Java*, Paris, Karthala, 2002; Candela. « Pour une sociologie politique de la nuit », *Cultures & Conflits*, n° 105-106, printemps-été 2017, p. 7-27.

8 Galinier, Jacques, Aurore Monod Becquelin, Guy Bordin, Laurent Fontaine, Francine Fourmaux, Juliette Roulet Ponce, Piero Salzarulo, Philippe Simonnot, Michèle Therrien et Lole Zilli. « Anthropology of night: cross-disciplinary investigations », *Current Anthropology*, vol. 51, n° 6, 2010, p. 819-836; Burnett, Jon. « UK: racial violence and the night-time economy », *Race & Class*, vol. 53, n° 1, 2011, p. 100-106.

9 Archambault, Michel, Pascale Daigle, Hélène Huard, Sylvain Lefebvre et Olivier Filiatrault. « Analyse de l'environnement externe (benchmarking) des expériences étrangères dans le domaine des festivals et événement », Université du Québec à Montréal, École des sciences de la gestion, Chaire de tourisme, Montréal, 2005.

10 Fouquet, Thomas. « Paysages nocturnes de la ville et politiques de la nuit », *Sociétés politiques comparées*, n° 38, 2016, p. 2.

11 Badia, Benjamin, Damien Bertrand, Audrey Carrera et Pauline Kertudo. « L'évolution des usages des espaces publics nocturnes à Paris », *Recherche sociale*, vol. 206, n° 2, 2013, p. 6-74; Néron-Dejean, Claire. « Montréal au bout de la nuit. Diagnostic exploratoire de la vie urbaine nocturne et de l'économie de la nuit du faubourg Saint-Laurent », CDU du Faubourg Saint-Laurent, 2011.

12 Gwiazdzinski, Luc. *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.

1:30
2:00
2:30
3:00
3:30
4:00
4:30
5:00
5:30
6:00

l'utilisation des espaces publics (voir annexe A). À ce découpage « social » de la nuit se superposent plusieurs règlements qui encadrent les activités nocturnes. Par exemple, à Montréal, les réglementations sur le bruit pendant la nuit diffèrent selon les arrondissements et produisent des définitions multiples de la nuit même : elles la segmentent de façon variable et traitent de sujets aussi différents que les travaux de construction, les livraisons et l'occupation des terrasses. Ainsi, alors que, dans le Sud-Ouest, le bruit d'un restaurant ne doit pas être perceptible à l'extérieur du bâtiment (peu importe l'heure)¹³, on stipule dans Rosemont-La Petite-Patrie que les portes et fenêtres des restaurants et des salles de spectacle doivent être fermées seulement de 23 h à 7 h¹⁴. **Contrairement à ce qu'on pourrait penser, définir la nuit à Montréal et ailleurs est une tâche complexe, car les différentes parties (les autorités et les noctambules, notamment) ont des intérêts parfois contrastés.** Par conséquent, il est important de déterminer comment et par qui est vécue la nuit.

jeunes - jeunesse - ville - nuit

1.3 LES JEUNES : PUBLIC CIBLE ET ACTEURS PRINCIPAUX DE LA NUIT

Si la catégorie « jeunes » fait l'objet de débats passionnés dans la littérature¹⁵, au Québec les rapports de recherche s'appuient essentiellement sur des critères administratifs pour circonscrire cette catégorie sociologique, qui s'étend de 14 à 25 ans, parfois même de 14 à 30 ans. Récemment, la Ville de Montréal a mis en place des outils destinés aux 18-30 ans, qui sont les personnes qu'elle définit comme « jeunes¹⁶ ». Le Conseil jeunesse de Montréal, organe consultatif de la Ville de Montréal, représente les 12 à 30 ans.

Dans notre recension des écrits consacrés à la nuit, nous avons retenu les mots-clés *jeunes, jeunesse, ville et nuit* pour identifier les publics de la nuit, sans privilégier un mot au profit d'un autre, mais en cherchant à repérer les travaux qui s'intéressaient aux usages urbains de la nuit. Nous avons écarté l'usage conjoint des mots-clés *adolescent-es, ville et nuit*, qui nous conduisait vers une littérature francophone majoritairement axée sur le sommeil¹⁷. **Les enquêtes consacrées aux usages urbains de la nuit chez les jeunes se focalisent sur leurs façons de consommer la ville.** Le premier constat est donc que, selon les recherches empiriques, la

13 Arrondissement Le Sud-Ouest. « Règlement sur les usages conditionnels RCA10 22016 », Conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest, 2011, [https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7cc1dfd6531809859be44, consulté le 26 janvier 2022].

14 Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. « Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3) », Conseil d'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, 2015, [https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7e118fd65314a145a1f6e, consulté le 26 janvier 2022].

15 L'âge de l'entrée dans l'adolescence ou dans l'âge adulte varie en fonction des auteur-trices. L'adolescence débute entre l'âge de 10 et de 12 ans selon François De Singly (*Les adonassants*, Paris, Armand Colin, 2006). L'entrée dans l'âge adulte se ferait dans la trentaine selon Olivier Galland (*Sociologie de la jeunesse : l'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin, 1991).

16 Ville de Montréal. *Interventions municipales pour les jeunes de 18 à 30 ans 2019-2020*, Ville de Montréal, 2019, [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/sdis_interventions_municipales_jeunes_18-30ans_2019-2020.pdf, consulté le 25 octobre 2021].

17 Godbout, Roger, Christophe Huynh et Evelyne Martello. « Le sommeil et les adolescents », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 31, n° 2, 2010, p. 133-148; Brion, Agnès. « Les conséquences du manque de sommeil à l'adolescence », *Médecine du sommeil*, vol. 8, n° 4, 2011, p. 145-151.



nuit se vit hors du domicile. En anglais, les mots-clés *teenagers*, *nightlife*, *night* et *city* conduisent vers des travaux sur la violence, l'alcool, la drogue¹⁸. Soulignons que, dans plusieurs de ces enquêtes, les usages variés de la ville pendant la nuit amènent les scientifiques à catégoriser les populations de la nuit. Dans une étude, on croise ainsi « les reclus-es », « les citoyen-nes », « les jouisseur-euses », « les travailleur-euses » et « les exclu-es¹⁹ »; dans une autre, on distingue « les domicilophobes », « les domicilophiles », « les sans-jour-sans-nuit » et « les alternateur-euses²⁰ ». Enfin, dans une enquête suédoise sur des adolescent-es de 13 à 17 ans, on retrouve les « *peer group oriented* », qui ressentent un grand attachement envers leur quartier et sont moins enclin-es à expérimenter les secteurs éloignés de la ville; les « *association oriented* », qui se déplacent toujours en groupe et naviguent avec aisance hors de leur quartier de socialisation, dans le centre urbain; et les « *home-oriented* », qui font preuve de beaucoup plus de prudence dans leurs déplacements et leurs usages des espaces publics, lesquels se font souvent en compagnie d'un-e ou deux ami-es, voire de leurs parents²¹.

LES JEUNES VIVENT LA NUIT POUR SOCIALISER EN TOUTE LIBERTÉ ET, PARFOIS, POUR TRANSGRESSER LES CONTRAINTES ET LES LIMITES IMPOSÉES LE JOUR.

Retenons que la majorité des enquêtes en sociologie et en anthropologie qui cherchent à rendre compte des expériences juvéniles de la nuit se concentrent sur les pratiques de socialisation et parfois de transgression. La période de la jeunesse serait propice aux activités de loisir (voir annexe B). Dans une analyse de l'emploi du temps des 15-24 ans, Gilles Pronovost²² constatait qu'entre 1992 et 1998, le temps contraint (études ou travail) a diminué et celui consacré aux activités culturelles a augmenté, par rapport aux valeurs de 1986. Les 15-24 ans privilégieraient les activités de loisir à l'extérieur du domicile²³, avec une prédilection pour la compagnie d'ami-es dans 69 % des cas²⁴.

Ces données ne tiennent pas compte des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, qui ont sans doute affecté le temps consacré aux loisirs. Mais même avec

18 Calafat, Amador, Alejandro Mantecón, Montse Juan, Daniel Adrover-Roig, Nicole Blay et Flora Rosal. « Violent behaviour, drunkenness, drug use, and social capital in nightlife contexts », *Psychosocial Intervention*, vol. 20, n° 1, 2011, p. 45-51; Böhling, Frederik. « Alcoholic assemblages: Exploring fluid subjects in the night-time economy », *Geoforum*, vol. 58, 2015, p. 132-142; Demant, Jakob et Sara Landolt. « Youth drinking in public places: the production of drinking spaces in and outside nightlife areas », *Urban Studies*, vol. 51, n° 1, 2014, p. 170-184; Dong, Beidi, Christopher Morrison, Charles C. Branas, Therese S. Richmond et Douglas J. Wiebe. « As violence unfolds: a space-time study of situational triggers of violent victimization among urban youth », *Journal of quantitative criminology*, vol. 36, n° 1, 2020, p. 119-152; García-Carpintero-Muñoz, María Ángeles, Lorena Tarrío-Concejero et Rocio de Diego-Cordero. « Consumption of substances in nightlife settings: a qualitative approach in young Andalusians (Spain) », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 17, n° 16, 2020, p. 5646.

19 Ces profils ne concernent pas seulement les jeunes, mais l'ensemble de la population. Espinasse, Catherine, Luc Gwiazdzinski et Edith Heurgon. *La nuit en question(s). Actes du colloque de Cerisy*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.

20 Buhagiar, Peggy et Catherine Espinasse. *Les passagers de la nuit : vie nocturne des jeunes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

21 Lieberg, Mats. « Teenagers and public space », *Communication Research*, vol. 22, n° 6, 1995, p. 720-744.

22 Pronovost, Gilles. « Les jeunes et le temps », *Lien social et politique*, vol. 43, 2000, p. 33-40.

23 Le temps passé par les jeunes à l'extérieur du domicile ou du lieu de travail (5 h 21 min) équivaut à une fois et demie celui des 25-34 ans (3 h 15 min) et à deux fois celui des gens qui ont atteint l'âge de la retraite (2 h 39 min). Pronovost, Gilles et Patrick Henri. « Évolution de l'emploi du temps au Québec 1986 et 1992 : pratique d'activités culturelles et sportives », Ministère des Affaires municipales, Direction des loisirs et des programmes à la jeunesse, Québec, 1996.

24 Gagnon, Gilbert et al. « La culture en pantoufles et souliers vernis : rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec », Ministère de la Culture et des Communications, Direction de la recherche, de l'évaluation, des statistiques et de la bibliothèque, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1997.

ces innovations, les jeunes chercheraient surtout à participer à de grands rassemblements, où la densité de participant-es est élevée (spectacles, raves, soirées dans les discothèques)²⁵.



1.4 PERCEPTION DE LA NUIT ET DES ESPACES PUBLICS PAR LES JEUNES

Selon le sociologue Maurice Blanc, l'adolescent-e percevrait l'espace public comme la possibilité d'échapper au contrôle social exercé par les parents, surtout la nuit, lorsque les autres dorment²⁶. Mobilisant une analyse genrée, la littérature scientifique sur les pratiques des adolescentes dans l'espace public révèle que celles-ci

se rassemblent à l'extérieur du domicile entre autres pour échapper au contrôle parental et aux tâches domestiques qui leur sont assignées parce qu'elles sont des filles; ces éléments participent à les reléguer sans cesse à la sphère privée²⁷. Pour les jeunes filles, l'espace public représente une liberté et un support à la création de liens d'amitié qui favorisent, en retour, leur occupation de ces espaces en amplifiant leur sentiment de sécurité et de confort²⁸. Notons que, dans certains contextes culturels, la pression exercée sur les filles quant à la participation aux tâches domestiques est telle qu'elles sont absentes de la vie publique nocturne; c'est un élément qui nous a été rapporté en entrevue. Le temps de la jeunesse, enfin, se manifesterait par des expérimentations, surtout dans la grande ville, « lieu initiatique par excellence²⁹ ». De manière générale, pour les jeunes, la nuit serait « un temps de compensation, de récréation [...] un temps de convivialité, de rencontres, de sensualité, de fêtes, de transgression³⁰ ». Davantage qu'à l'âge adulte, la nuit aurait un pouvoir d'attraction et de transgression – ce qui s'éloigne des analyses de la nuit sous l'angle de la peur³¹.

25 Gauthier, Madeleine, Claire Boily et Luce Duval. « Les modes de vie et les pratiques culturelles des jeunes : homogénéisation de la culture et individualisation des pratiques? », *Loisir et société/Society and Leisure*, vol. 24, n° 2, 2001, p. 431-451.

26 Maurice Blanc, « Préface », dans Mouchtouris, Antigone. *Les jeunes de la nuit : représentations sociales des conduites nocturnes*, Paris, L'Harmattan, 2003.

27 Skelton, Tracey. « Nothing to do, nowhere to go? Teenage girls and public space in the Rhondda Valleys, South Wales », dans Halloway, Sarah et Gill Valentine (dir.). *Children's Geographies: Playing, Living, Learning*, Londres, Routledge, 2000, p. 69-85; Lloyd, Kathleen, Josephine Burden et Jackie Kiewa. « Young girls and urban parks: planning for transition through adolescence », *Journal of Park and Recreation Administration*, vol. 26, 2008, p. 21-38.

28 Voir l'article à paraître de Sarah-Maude Cossette et Nathalie Boucher sur les pratiques et expériences transgressives des adolescentes dans l'espace public, qui présente une étude de cas montréalaise réalisée dans le cadre de TRYSACES.

29 Gauthier, Madeleine. « La ville fait-elle encore rêver les jeunes? », dans Boudreault, Pierre-W. et Michel Parazzelli (dir.), *L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 34.

30 Mouchtouris, Antigone. *Les jeunes de la nuit : représentations sociales des conduites nocturnes*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 16.

31 Oloukoï, Chrystel. « Nuits, objets de peurs et de désirs à Maboneng (Johannesburg, Afrique du Sud) », *Sociétés politiques comparées*, n° 38, janvier-avril, 2016.



1.5 LA COLONISATION DES ESPACES DE LA NUIT : ENTRE PRODUCTION ET RÉGULATION DE LA VILLE

Bien que les modalités de gouvernement et les logiques économiques de la nuit s'éloignent des expériences et des vécus individuels, nous ne pouvons faire l'impasse sur la perspective macrosociale, puisque c'est surtout à cette échelle que sont abordés les phénomènes nocturnes³². Un pan important de la littérature s'est ainsi concentré sur les « politiques de la nuit³³ », qui se situeraient à l'intersection des impératifs d'ordre public³⁴ et des logiques de marketing territorial visant à développer les activités récréatives nocturnes. Espace-temps aux limites mouvantes, « frontière » (selon la métaphore de Murray Melbin), la nuit et son économie culturelle seraient de plus en plus colonisées par les règles de l'économie de marché et du travail³⁵, par la suprématie d'un régime de production d'activités *mainstream* régulé par la constitution d'images urbaines³⁶ et renforcé par la surveillance³⁷.

L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE AMÉLIORE LA QUALITÉ DE VIE, LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LES POSSIBILITÉS POUR LE SPECTACLE.

1.5.1 L'éclairage public : outil de contrôle social et scénographie de la nuit urbaine

Politiquement, la nuit a souvent été perçue comme un objet digne d'attention – à des fins de réglementation. Le contrôle politique et social de l'obscurité a passé historiquement par l'éclairage public : l'installation de l'électricité en ville et l'ajout de réverbères dans les rues ont été des apports cruciaux pour la maîtrise et la domestication de la nuit³⁸. De nombreux travaux, notamment britanniques et nord-américains³⁹, soulignent ainsi l'effet dissuasif de l'éclairage public pour les criminels⁴⁰. L'obscurité

32 Talbot, Deborah. *Regulating the night. Race, culture and exclusion in the making of the night-time economy*, Londres, Routledge, 2007.

33 Homan, Shane. « "Lockout" laws or "rock out" laws? Governing Sydney's night-time economy and implications for the "music city" », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 25, n° 4, 2019, p. 500-514; Seijas, Andreina et Gelders Mirik Milan. « Governing the night-time city: The rise of night mayors as a new form of urban governance after dark », *Urban Studies*, vol. 58, n° 2, 2020, p. 316-334.

34 Voir par exemple le projet « Safer drinking scenes 2011-2013 : les jeunes et la consommation excessive d'alcool dans l'espace public », piloté par le European Forum for Urban Security, [<https://efus.eu/thematiques/projet-safer-drinking-scenes-2011-2013-les-jeunes-et-la-consommation-excessive-dalcool-dans-lespace-public/?lang=fr>, consulté le 8 mai 2019].

35 Melbin, Murray. « Night as frontier », *Cultures & Conflicts*, vol. 105-106, 2017, p. 29-59.

36 Zukin, Sharon. *The Cultures of Cities*, Hoboken, Wiley-Blackwell, 1995.

37 Davis, Mike. *City of Quartz: Excavating the Future in Los Angeles*, Londres, Vintage, 1992.

38 Lovatt, Andy et Justin O'Connor. « Cities and the night-time economy », *Planning Practice & Research*, vol. 10, n° 2, 1995, p. 127-134.

39 Bennett, Robert. « White light reduces fears », *The Philips Lamps and Gear Magazine*, vol. 3, n° 2, 2000, p. 14-17; Mosser, Sophie et Jean-Pierre Devars. *Éclairage urbain, vers des démarches d'évaluation et de régulation*, Paris, Éditions du Laboratoire central des ponts et chaussées, coll. « Guide technique », 2005, [https://www.ifsttar.fr/fileadmin/user_upload/editions/lcpc/GuideTechnique/GuideTechnique-LCPC-DEVISE.pdf, consulté le 21 juin 2021].

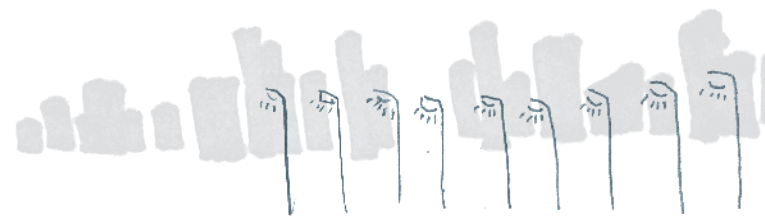
40 Newman, Oscar. *Defensible Space, Crime Prevention through Urban Design*, New York, Macmillan, 1972.



semble en effet propice à la dégradation des infrastructures⁴¹. Pour Jane Jacobs⁴², l'éclairage facilite la surveillance active : lorsque les rues sont plus visibles, la population peut contrôler elle-même l'espace résidentiel⁴³. Et durant les traversées nocturnes, l'éclairage relativise l'insécurité chez les marcheur-euses, selon la « théorie des trajets sûrs » d'Abraham André Moles et Elisabeth Rohmer⁴⁴.

La mise en lumière de la nuit va au-delà du contrôle social : elle participe également au maintien de la qualité de vie. En effet, elle assure non seulement la sécurité, mais aussi le spectacle⁴⁵. Avec les infrastructures urbaines et les interactions des gens, les jeux de lumières et les enseignes lumineuses participent à l'animation urbaine, critère de qualité de la rue recherché par les usager-ères⁴⁶. Dans le Quartier des spectacles, le festival Montréal en lumière illustre pleinement le potentiel de la signature lumineuse dans l'ensemble des établissements culturels⁴⁷, devenant le symbole de ce quartier. Un autre exemple : selon Martine Géronimi, l'éclairage de la rue Saint-Paul, dans le Vieux-Montréal, permet de mettre en évidence l'esthétique des bâtiments victoriens et le caractère bourgeois du paysage urbain dans cette portion du territoire⁴⁸.

Concentré dans les quartiers de prédilection, l'éclairage public propose une relecture de la ville qui valorise certains lieux et en dissimule d'autres. La mise en lumière des lieux d'animation dessine une géographie centrale et patrimoniale de la ville⁴⁹; **les banlieues, les quartiers périphériques et les parcs sont autant de lieux souvent oubliés.** Or, l'obscurité autorise les transgressions⁵⁰. Il serait donc pertinent d'analyser de quelles façons la pénombre, plus que la nuit, produit un espace de liberté pour les jeunes.



41 D'après les données fournies par la Police nationale française, une grande partie du mobilier urbain dégradé, des cabines téléphoniques ou des abribus vandalisés le sont entre 20 h et 23 h. Gwiazdzinski, Luc. *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.

42 Jacobs, Jane. *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House/Vintage Books, 1961.

43 Il faut mentionner que la conception architecturale en tant que telle (c'est-à-dire l'installation de lumières) ne produit pas un effet direct sur le social : ce sont plutôt les représentations quant à ces dispositifs et les interactions qu'ils suscitent qui sont susceptibles d'influencer la criminalité. Newman, Oscar. *Defensible Space, Crime Prevention through Urban Design*, New York, Macmillan, 1972.

44 Moles, Abraham André et Elisabeth Rohmer. *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1972.

45 Laidebeur, Anne. « La lumière, le piéton et la ville : approche psychosociologique », dans Augoyard, Jean-François (dir.), *Les facteurs lumineux du sentiment d'insécurité*, Grenoble, Cresson – Plan Construction, 1990, p. 37-58.

46 Moles, Abraham André et Elisabeth Rohmer. *Op. cit.*, 1972.

47 Arrondissement de Ville-Marie. *Programme particulier d'urbanisme : Quartier des spectacles, secteur Place des Arts*, Ville de Montréal, 2007.

48 Géronimi, Martine. « La rue, la nuit à Montréal : paysages festifs et identitaires », dans Augustin, Jean-Pierre (dir.), *Sites publics, lieux communs (2). Urbanité et aménagement des rues et des ponts au Québec et au Canada*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2008, p. 151-162.

49 Gwiazdzinski, Luc. *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.

50 *Ibid.*

ville 24/24



1.5.2 La nuit attirante : à propos de l'idée de ville 24/24

L'individualisation des modes de vie, la transformation des temps de travail et les nouveaux usages du temps libre transforment les rythmes de la ville⁵¹; dans un contexte de compétition croissante entre les centres urbains, le concept de ville 24/24 fait son chemin dans les débats politiques et les cercles universitaires⁵².

L'économie de la nuit (*night-time economy*), à travers le développement de l'offre de transport, des infrastructures et des services ouverts 24 heures sur 24, cherche à revitaliser les quartiers centraux pour qu'ils soient attractifs en dehors des heures de travail normales.

Franco Bianchini⁵³ a été l'un des premiers à plaider en faveur du développement économique de la nuit, dans les années 1990 : il y percevait un potentiel énorme en tant que moment propice aux expérimentations, à l'épanouissement social et à la croissance économique. En Grande-Bretagne, des stratégies urbaines ont été mises en place dans ce domaine, visant à renforcer la sécurité publique, la

construction de l'image des grandes villes et la revitalisation économique⁵⁴. Au Canada, au début des années 2000, Jennifer Lee Johnston⁵⁵ préconise plutôt d'élargir l'offre nocturne au-delà des bars, des discothèques et des salles de concert, en intégrant l'économie de la nuit dans les politiques publiques et les plans de développement stratégique des municipalités. La ville « ouverte » 24/24 est présentée soit comme une fatalité⁵⁶, soit comme une évolution inéluctable⁵⁷, auxquelles les villes doivent s'adapter le plus rapidement possible⁵⁸.

LES USAGES ET LES POLITIQUES DE LA NUIT SE DENSIFIENT SOUVENT AU PROFIT DE CERTAINS GROUPES OU SECTEURS.

Dans les travaux scientifiques, la ville 24/24 est conceptualisée en relation avec le récit omniprésent de la « ville créative », caractérisé par « une mise en scène rhétorique et cynique d'un développement urbain fondé sur la propriété et les infrastructures, ainsi qu'une gouvernance des arts et de la culture

51 Buhagiar, Peggy et Catherine Espinasse. *Les passagers de la nuit : vie nocturne des jeunes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

52 Voir par exemple le projet de recherche interdisciplinaire sur la nuit urbaine « The Urban Night », dirigé par Will Straw, de l'Université McGill [<https://theurbannight.com/>, consulté le 25 mai 2021].

53 Bianchini, Franco. « Night cultures, night economies », *Planning Practice and Research*, vol. 10, n° 2, 1995, p. 121-126.

54 Heath, Tim. « The twenty-four hour city concept – A review of initiatives in British cities », *Journal of Urban Design*, vol. 2, n° 2, 1997, p. 193-204; O'Connor, Justin. « Donner de l'espace public à la nuit. Le cas des centres urbains en Grande-Bretagne », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 77, 1997.

55 Johnston, Jennifer Lee. *Open 24 Hours: A Case Study of Vancouver and the Twenty-Four Hour City Concept*. Mémoire de maîtrise en arts (*Planning*), Vancouver, University of British Columbia, 2002.

56 Buhagiar, Peggy et Catherine Espinasse. *Op. cit.*

57 Johnston, Jennifer Lee. *Op. cit.*

58 À New York, l'industrie de la nuit a généré des recettes de 9,7 milliards de dollars et employé 95 500 personnes en 2004. C'est avant tout la variété de l'offre new-yorkaise qui motive les déplacements : les restaurants (58 %), les bars (38 %) et les cinémas (8 %). New York Nightlife Association, « The \$9 Billion economic impact of the nightlife industry on New York city: A study of spending by bar lounges and clubs/music venues and their attendees », 2004, [<http://rhiweb.org/resource/economic/nyc.pdf>, consulté le 21 juin 2021].

axée sur le spectacle et sur la production et la promotion des lieux⁵⁹ ». Guidée par le développement économique, la ville créative répondrait à des objectifs néolibéraux⁶⁰ : **en privilégiant la croissance économique au détriment de la cohésion sociale, l'économie de la nuit aurait tendance à exacerber les inégalités sociales en répondant aux besoins des populations plus riches.** Les politiques de « ville créative » ont donc été largement critiquées⁶¹, en plus d'être condamnées par ceux et celles qui réclament un droit à la nuit (les personnes qui travaillent, ou encore celles qui dorment). Luc Gwiazdzinski insiste sur ce point : « la ville qui travaille, la ville qui dort et la ville qui s'amuse ne font pas toujours bon ménage⁶² ». Selon une étude récente sur des capitales et des grandes villes européennes⁶³, l'activité touristique tendrait d'ailleurs à amplifier ce problème, en mettant notamment en évidence la difficulté de tracer les frontières temporelles de la nuit et d'établir une

définition commune de la nuit. L'étude décrit ce qui s'apparente à une « radicalisation des conflits temporels⁶⁴ », qui deviennent un problème quotidien, et non plus réservé aux fins de semaine.

L'extension des activités du jour pendant la nuit trouve une de ses expressions dans l'événement culturel nocturne Nuit blanche, qui se tient à Montréal, à Paris, à Bruxelles et à Rome, mais aussi dans des villes comme Kerbela en Iran⁶⁵. Nuit blanche invite les citoyen-es, « définis *a priori* comme non déviants, "responsables", "autodisciplinés⁶⁶" », à se faire noctambules pour profiter des musées, des salles de spectacle et d'autres lieux de manifestations artistiques⁶⁷. La Nuit blanche montréalaise se tient pendant le festival Montréal en lumière, qui accueille plus de 275 000 personnes annuellement et qui profite d'un budget de

59 Notre traduction. Texte original : « [...] a cynical rhetorical play for property-led and amenity-oriented urban development, as well as a spectacle-driven governance of arts and culture and place production and promotion. » Jakob, Doreen. « Constructing the creative neighborhood: Hopes and limitations of creative city policies in Berlin », *City, Culture and Society*, vol. 1, n° 4, 2010, p. 193.

60 Chatterton, Paul et Robert Hollands. « Theorising urban playscapes: Producing, regulating and consuming youthful nightlife city spaces », *Urban Studies*, vol. 39, n° 1, 2002, p. 95-116; Shaw, Robert. « Neoliberal subjectivities and the development of the night-time economy in British cities », *Geography Compass*, vol. 4, n° 7, 2010, p. 893-903.

61 Bayliss, Darinn. « The rise of the creative city: Culture and creativity in Copenhagen », *European Planning Studies*, vol. 15, n° 7, 2007, p. 889-903; Peck, Jamie. « Recreative city: Amsterdam, vehicular ideas and the adaptive spaces of creativity policy », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 36, n° 3, 2012, p. 462-485; Kirchberg, Volker et Sacha Kagan. « The roles of artists in the emergence of creative sustainable cities: Theoretical clues and empirical illustrations », *City, Culture and Society*, vol. 4, n° 3, 2013, p. 137-152.

62 Gwiazdzinski, Luc. *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005, p. 132.

63 Giordano Emanuele, Jordi Nofre Mateu et Dominique Crozat. « La touristification de la vie nocturne : une nouvelle frontière pour la recherche sur la nuit urbaine », *Cybergeo*, 2018, [<https://doi.org/10.4000/cybergeo.29473>, consulté le 21 juin 2021].

64 *Ibid.*

65 Et ceci, bien que la tradition islamique, dans une perspective culturelle et spirituelle, associe à la nuit paix et tranquillité plus que mouvement et excitation : « In Islam, the day is the time for activity, earning money, and having interactions with others, whereas the night is the time for rest, meditation, saying prayers and interaction with family. » Khorsand, Ramin, Mehran Alalhesabi et Reza Kheyroddin. « Redefining the concept of the 24-hour city and city nightlife for holy cities, with the use of Islamic instructions: A case study of the holy city of Karbala », *IOP Conference Series: Materials Science and Engineering*, vol. 671, n° 1, 2020, p. 10. (Notre traduction : « Selon l'islam, le jour est le temps de l'activité, du travail rémunéré, des interactions avec les autres, tandis que la nuit est le moment du repos, de la méditation, de la prière et des interactions avec la famille. »)

66 Candela. « Pour une sociologie politique de la nuit », *Cultures & Conflicts*, vol. 105-106, printemps-été, 2017, p. 18.

67 Evans, Graeme. « Hold back the night: Nuit Blanche and all-night events in capital cities », *Current Issues in Tourism*, vol. 15, n°s 1-2, 2012, p. 35-49.

6,75 millions de dollars⁶⁸. Il s'agit bien ici d'un « tourisme nocturne⁶⁹ », qui ne renvoie pas à des activités précises, mais étend plutôt la temporalité dans laquelle les activités se produisent. Ces dernières deviennent alors accessibles à plus de personnes que si elles se tenaient de jour, notamment grâce à leur gratuité. Dans cette optique, la plupart des sites d'activités traditionnellement diurnes ont le potentiel de devenir nocturnes : pistes de ski, plages, musées, etc.⁷⁰.

➔ La densification de la vie nocturne a souvent été accompagnée d'une intensification du contrôle réglementaire et juridique, souvent désignée comme une « juridicisation » de la vie nocturne⁷¹. En effet, alors que la gouvernance de la vie nocturne relevait auparavant des instances de régulation traditionnelles, elle repose aujourd'hui sur un réseau complexe d'acteurs : le service incendie, les autorités locales, des commerçant-es, le service de police, des groupes de résident-es et des exploitant-es de salles⁷². Autour du monde, des initiatives citoyennes sont mises en place (voir le chapitre 5) et des politiques apparaissent pour encadrer diverses facettes de la vie nocturne : Londres a créé une « *Night-Time Commission* », Lisbonne s'est dotée d'une planification urbaine 24/24, Amsterdam accorde des

licences d'exploitation 24 heures à certains clubs de sa périphérie, Lyon a mis en vigueur une Charte pour la qualité de la vie nocturne – surtout axée sur la tranquillité du domaine public et la prévention des conduites à risque⁷³ – et Paris a même élu un maire de la nuit⁷⁴.

À Montréal, ce n'est que très récemment que ce type de gouvernance nocturne a vu le jour. On a ainsi assisté à la création d'un poste de commissaire au bruit et à la nuit, mais aussi à la fondation (en 2020) de l'organisme à but non lucratif MTL 24/24. Ce dernier a pour mission d'encourager le développement culturel de la nuit en portant attention notamment à la scène locale et alternative, dans un contexte d'embourgeoisement important qui tend à stigmatiser les activités nocturnes. Scellée en août 2021 par un investissement de 600 000 \$ sur trois ans, la collaboration entre la Ville de Montréal et MTL 24/24 vise à relancer l'économie nocturne montréalaise, qui a souffert des fermetures liées à la pandémie de COVID-19⁷⁵. Depuis sa mise sur pied, l'organisme a notamment fondé le Conseil de nuit, une table de concertation composée de 12 citoyen-nes qui offrira à la Ville de Montréal des avis et des recommandations pour faciliter la création de

68 Evans, Graeme. « Hold back the night: Nuit Blanche and all-night events in capital cities », *Current Issues in Tourism*, vol. 15, n°s 1-2, 2012, p. 35-49.

69 Pour une réflexion plus approfondie sur le concept de « tourisme nocturne » dans les grandes métropoles, voir Giordano, Emanuele, Jordi Nofre Mateu et Dominique Crozat. « La touristification de la vie nocturne : une nouvelle frontière pour la recherche sur la nuit urbaine », *Cybergeo*, 2018, [<https://doi.org/10.4000/cybergeo.29473>, consulté le 21 juin 2021].

70 *Ibid.*

71 Talbot, Daborah. « The juridification of nightlife and alternative culture: Two UK case studies », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 17, n° 1, 2011, p. 81-93.

72 Chatterton, Paul et Robert Hollands. « Theorising urban playscapes: Producing, regulating and consuming youthful nightlife city spaces », *Urban Studies*, vol. 39, n° 1, 2002, p. 95-116.

73 Pour consulter la charte : <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/bruit/charte-pour-la-qualite-de-la-vie-nocturne>.

74 Matthey, Laurent, Simon Gaberell et Raphaël Pieroni. *Planifier la nuit? Quand les politiques d'aménagement s'emparent des enjeux culturels et festifs nocturnes*, Genève, Réseau d'études des métiers de l'urbanisme, 2017.

75 Ville de Montréal. « La Ville de Montréal investit 600 000 \$ pour appuyer l'essor de la vie économique nocturne », Ville de Montréal, 26 août 2021, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=33885, consulté le 25 octobre 2021].

politiques publiques adaptées aux réalités culturelles nocturnes⁷⁶. De plus, MTL 24/24 a mis en place une démarche de concertation et a organisé un sommet sur la nuit (p. 42 de ce document), élément clé dans le récit et le débat autour des enjeux nocturnes; le Conseil jeunesse de Montréal a d'ailleurs participé à ces deux initiatives. Puis, en mai 2021, des membres du Conseil de nuit ont présenté le mémoire *La nuit comme espace-temps* à la Commission de la culture, du patrimoine et du sport⁷⁷, dans le cadre de la consultation publique sur les ensembles industriels d'intérêt patrimonial. Les constats et les recommandations qui y sont faits soulignent l'importance de la valorisation du patrimoine industriel à travers des aménagements temporels, des activités de médiation culturelle nocturnes et l'éclairage nocturne des bâtiments industriels patrimoniaux⁷⁸.

Loin d'être une attente de l'ensemble de la population, l'aspiration à des villes 24/24 concerne un groupe restreint : il s'agit majoritairement de jeunes et de professionnel·les qui habitent les centres urbains. **Il faut toutefois se souvenir qu'au sein de ce groupe existent différentes appartenances ethnoculturelles, classes et genres :**

« Alors que, dans les représentations, la nuit festive apparaît souvent comme l'espace des transgressions, de la mise à distance des rôles (professionnels notamment) et de la remise en cause de l'ordre social, on y constate une sélectivité sociale et spatiale des pratiques nocturnes⁷⁹. » C'est ce que nous explorerons dans la section suivante.



76 Montpetit, Caroline. « Le Conseil de nuit de Montréal entend mettre à l'ordre du jour les préoccupations des oiseaux nocturnes », *Le Devoir*, 10 juin 2020, [<https://www.ledevoir.com/societe/580491/montreal-un-conseil-pour-faire-entendre-les-oiseaux-de-nuit>, consulté le 25 mai 2021].

77 Rouleau, Jonathan, Sami Ghzala et Mathieu Grondin. *La nuit comme espace-temps*, mémoire présenté à la Commission de la culture, du patrimoine et des sports, Montréal 24/24, mai 2021, [<https://www.mtl2424.ca/wp-content/uploads/2021/05/LA-NUIT-COMME-ESPACE-TEMPS-Mai-2021.pdf>, consulté le 25 mai 2021].

78 *Ibid.*

79 Candela. « Pour une sociologie politique de la nuit », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, printemps-été, 2017, p. 17.

1.6 QUAND LA NUIT FRAGILISE : VULNÉRABILITÉS ET CONTRAINTES DANS LA VILLE

Chez certain-es auteur-trices, la nuit serait liée à des représentations négatives, qui traduiraient un sentiment d'insécurité. Gwiazdzinski⁸⁰ évoque par exemple le massacre de la Saint-Barthélémy⁸¹, les guerres civiles (avec la Nuit sanglante de Zurich), les coups politiques (avec la Nuit des longs couteaux en Allemagne et son homonyme canadien). La nuit favoriserait le développement d'un sentiment de vulnérabilité en peuplant le monde d'« objets fantasmatiques menaçants⁸² ». Parallèlement à ces représentations nocturnes, certaines enquêtes soulignent une asymétrie dans le droit à la ville⁸³, les sorties nocturnes étant gouvernées par des rapports sociaux de domination basés sur le genre, l'âge et la classe sociale⁸⁴.

1.6.1 Les femmes et les jeunes femmes la nuit

Dans les travaux sur les rapports de genre, la nuit est analysée comme un espace-temps majoritairement occupé par les hommes⁸⁵. Au Canada, les événements d'intimidation sexuelle et de violence envers les femmes dans les bars et les clubs – espaces nocturnes par excellence – sont le fait d'hommes dans 90 % des cas⁸⁶. Comme le remarque Marylène Lieber⁸⁷, beaucoup de femmes éprouvent un sentiment d'insécurité dans l'espace public, lequel est renforcé par l'accent mis par les médias sur l'insécurité nocturne. La peur du harcèlement public⁸⁸ et de l'agression physique ou sexuelle les conduit à intérioriser le danger, surtout la nuit :

Aujourd'hui, si les hommes et les femmes [...] peuvent s'exposer sur un mode paritaire dans la rue, il semblerait cependant que la rue contienne des dissymétries sociales. Par exemple, la nuit, la rue reste inhospitalière pour les femmes. Elles ne la perçoivent pas comme accessible, elles y circulent moins

80 Gwiazdzinski, Luc. « Les temps de la ville : nouveaux conflits, nouvelles frontières », *Anthropos. Villes et frontières*, 2002, p. 195-212.

81 Cocula, Anne-Marie. *Brantôme : amour et gloire au temps des Valois*, Paris, Albin Michel, 1986.

82 Cabantous, Alain. *Histoire de la nuit : XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 43.

83 Lefebvre, Henri. *Le droit à la ville*, vol. 3, Paris, Anthropos, 1968.

84 Koskela, Hille. *Fear, Control and Space: Geographies of Gender, Fear of Violence, and Video Surveillance*, Helsinki, Publications of the Department of Geography, 1999; Réau, Bertrand. « Enchantements nocturnes : ethnographie de deux discothèques parisiennes », *Ethnologie française*, vol. 36, n° 2, 2006, p. 333-339; Talbot, Deborah. « The juridification of nightlife and alternative culture: two UK case studies », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 17, n° 1, 2011, p. 81-93; Candela. « Pour une sociologie politique de la nuit », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, printemps-été, 2017, p. 7-27.

85 Comelli, Cécilia. « Quelle incidence du genre sur la vie nocturne des étudiants bordelais? », dans Kamala, Marius et Yves Raibaud. *Genre et construction de la géographie*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2013, p. 109-125; Conseil des Montréalaises. *Montréal, une ville festive pour toutes – La sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal*, Montréal, Conseil des Montréalaises, avril 2017, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite.pdf, consulté le 25 mai 2021]; Conseil des Montréalaises. *Vers une ville féministe – Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »*, Montréal, Conseil des Montréalaises, septembre 2020, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS-VERS_UNE_VILLE_FEMINISTE.PDF, consulté le 25 mai 2021].

86 Graham, Kathryn et al. « 'Blurred lines?' Sexual aggression and barroom culture », *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, vol. 38, n° 5, 2014, p. 1416-1424.

87 Lieber, Marylène. *Genre, violence et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses universitaires de Sciences po, 2008.

88 Gardner, Carol Brooks. *Passing by: Gender and public harassment*, Berkeley, University of California Press, 1995.

nombreuses que les hommes et, de toutes façons, ne peuvent s'y arrêter. Il y a toujours la peur d'être accostée, suivie, agressée. [...] Il y a toujours dans les sociétés européennes un consensus implicite autour de l'idée que la rue, la nuit, n'appartient pas aux femmes⁸⁹.



L'ESPACE DE LIBERTÉ QU'OFFRE LA NUIT,
MAIS AUSSI LES DANGERS QU'ELLE COMPORTE
SONT RÉELS POUR CERTAINES PERSONNES
VULNÉRABLES.



Pour leur part, María Ángeles García-Carpintero et ses collègues⁹⁰ avancent que la peur engendrée par les risques de violence sexuelle tend à limiter la liberté des femmes et à restreindre l'exercice de leurs droits de citoyennes. Les autrices préconisent des actions préventives pour répondre à ces enjeux nocturnes : la surveillance, une meilleure visibilité dans les espaces publics, mais aussi le développement d'outils numériques permettant de renforcer le sentiment de sécurité et de protéger la liberté des femmes. Par exemple, on pourrait cartographier les « espaces urbains de peur⁹¹ ». Malgré tout, il ne faut pas conclure que les femmes et les adolescentes sont passives dans leur utilisation de l'espace public : en réaction à l'insécurité ou à l'inconfort, elles développent un ensemble de tactiques allant de l'évitement à l'affrontement des risques, ce qui met en lumière leur agentivité et leurs pratiques engagées⁹². Par ailleurs, les femmes se mobilisent depuis longtemps afin de revendiquer une place sécuritaire dans l'espace public nocturne, comme l'illustre par exemple la marche internationale La rue, la nuit, femmes sans peur, aussi connue sous le nom Femmes, reprenons la nuit (*Take back the night*). Née dans les années 1970 aux États-Unis, la marche a gagné en popularité dans les villes canadiennes à partir des années 1980, notamment à Montréal, à Toronto et à Ottawa, où les militantes se mobilisent pour dénoncer la violence faite aux femmes⁹³.

89 Roulleau-Berger, Laurence. *La rue, miroir des peurs et des solidarités*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 55.

90 García-Carpintero-Muñoz, María Ángeles, Lorena Tarrío-Concejero et Rocío de Diego-Cordero. « Consumption of substances in nightlife settings: A qualitative approach in young Andalusians (Spain) », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 17, n° 16, 2020, p. 5646.

91 *Ibid.*

92 *Ibid.*; Cossette, Sarah-Maude et Nathalie Boucher. « Les adolescentes, tacticiennes de l'espace public. Usages engagés et expériences transgressives des adolescentes dans les parcs de Pointe-aux-Trembles (Montréal) », *Revue canadienne de recherche urbaine*, en cours d'évaluation.

93 Coderre, Cécile et Sara-Maude Ivelyne Coderre. « La marche internationale *La rue, la nuit, femmes sans peur* : ses origines et sa dynamique symbolique », *Reflets*, vol. 23, n° 2, 2017, p. 141-180.



Pourtant, il semble que **la période de la nuit ne crée pas le danger : elle ne ferait qu'exacerber la perception des rapports de domination**. En France, par exemple, selon Camille Guenebeaud, Aurore Le Mat et Sidonie Verhaeghe⁹⁴, les agressions ne sont pas nécessairement plus nombreuses en période nocturne : la majorité d'entre elles (67,2 %) ont lieu dans la journée ou tôt le matin⁹⁵. Toutefois, l'omniprésence des discours sur la sécurité des femmes dans la rue affecterait les perceptions de la nuit par les femmes et aurait tout de même une incidence sur les trajets et les modes de déplacement, qui sont parfois modifiés lorsque considérés comme dangereux par les femmes⁹⁶. Le même constat est dressé par Patrick Bruneteaux⁹⁷, qui explique que certaines femmes itinérantes restent éveillées la nuit en raison d'un sentiment de grande vulnérabilité et d'une crainte des agressions⁹⁸.

1.6.2 Les jeunes en situation d'itinérance

La question de l'itinérance, qui n'est pas abordée dans la littérature scientifique sous l'angle particulier de la nuit, mérite notre attention. Au Québec, les jeunes itinérant-es sont considéré-es comme une catégorie sociologique depuis peu : c'est seulement à la fin des années 1980 que la question de l'itinérance des jeunes a fait son apparition⁹⁹. L'attitude des pouvoirs publics était guidée à l'époque par un désir de réforme : la jeunesse itinérante était vue comme délinquante et « coupable » de sa propre situation¹⁰⁰. Le sort des jeunes devait s'améliorer grâce à la discipline¹⁰¹. Aujourd'hui, on considère davantage les jeunes personnes itinérantes comme des sujets de droits¹⁰². Par ailleurs, la littérature scientifique souligne l'hétérogénéité de ce groupe, ce qui tend à en complexifier la définition¹⁰³, surtout dans la mesure où les réalités des jeunes de la rue varient selon les contextes historiques, économiques, politiques et sociaux¹⁰⁴.

94 Guenebeaud, Camille, Aurore Le Mat et Sidonie Verhaeghe. « La rue, la nuit, femmes sans peur? », colloque *Sortir la nuit. Rapports sociaux de sexe, perceptions et usages nocturnes des espaces publics*, 26 novembre 2013, Université Lille 2.

95 Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, 2000, cité par Candela. « Pour une sociologie politique de la nuit », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, printemps-été, 2017, p. 7-27.

96 Pour les enjeux de sécurité spécifiques aux jeunes femmes cisgenres et trans à Montréal, voir l'avis produit par le Conseil des Montréalaises en 2017 : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite_final.pdf, consulté le 24 janvier 2022].

97 Bruneteaux, Patrick. « La prise en charge nocturne des sous-prolétaires à la rue : du hors-droit à la profilisation humanitaire de l'urgence sociale (1980-2015) », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, n° 1, 2017, p. 145-162.

98 Sur l'itinérance au féminin, voir Bellot, Céline *et al. Rendre visible l'itinérance au féminin*, programme Actions concertées, rapport de recherche, 2016, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/egalite/Rapport_VF_itinerance-feminin.pdf?1614873684, consulté le 21 juin 2021].

99 Entre 1960 et 1970, les jeunes de la rue sont essentiellement perçus comme des fugueur-euses. La catégorie sociologique des jeunes de la rue a été proposée par Côté, Marguerite-Michelle. *Les jeunes de la rue à Montréal. Une étude d'ethnologie urbaine*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1988. Voir aussi : Conseil jeunesse de Montréal. *Jeunes et itinérance : dévoiler une réalité peu visible. Avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CJM_ITIN%99RANCE_IMP.PDF, consulté le 21 juin 2021].

100 Staller, Karen M. « Constructing the runaway youth problem: Boy adventurers to girl prostitutes, 1960-1978 », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 2, 2003, p. 330-346.

101 Platt, Anthony M. *The Child Savers: The Invention of Delinquency*, Chicago, University of Chicago Press, 1969.

102 Sudan, Dimitri. « De l'enfant coupable au sujet de droits : changements des dispositifs de gestion de la déviance juvénile (1820-1989) », *Déviance et société*, vol. 21, n° 4, 1997, p. 383-399.

103 Parazelli, Michel et Annamaria Colombo. « Les jeunes de la rue », dans Cicchelli-Pugeault, Catherine, Vincenzo Cicchelli et Tariq Ragi (dir.). *Les jeunes. Liens, risques et participations*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 125-135; Rivard, Jacinthe. « Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues : une perspective internationale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, 2004, p. 126-148.

104 Lucchini, Ricardo. « L'enfant de la rue : réalité complexe et discours réducteurs », *Déviance et société*, vol. 22, n° 4, 1998, p. 347-366; Hurtubise, Roch, Michèle Vatz Laaroussi et Stéphane Dubuc. *Jeunes de la rue et famille. Des productions sociales et des stratégies collectives au travers des mouvances du réseau*, rapport de recherche présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Sherbrooke, Université de Sherbrooke et Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, 2000; Stoecklin, Daniel. *Enfants des rues en Chine*, Paris, Éditions Karthala, 2000.

LA NUIT EST UN ESPACE-TEMPS ÉPHÉMÈRE QUI PERMET L'ÉMANCIPATION DES CONTRAINTES LIÉES À L'ENFANCE ET AU JOUR, ET L'EXPÉRI- MENTATION RITUALISÉE DES LIBERTÉS OFFERTES PAR LA NUIT ET L'ÂGE ADULTE.

Selon Annamaria Colombo¹⁰⁵, la littérature propose deux visions normatives des jeunes de la rue. Dans certains écrits, ces jeunes sont perçus comme des victimes passives qui subissent leur situation¹⁰⁶; dans d'autres (surtout les recherches qualitatives), on les voit comme des acteur-trices qui disposent d'une marge de manœuvre relativement à leur propre vie¹⁰⁷. « Ces visions allant du "jeune victime" au "jeune méchant" ou au "jeune repoussant" sont alimentées par la permanente mise en scène médiatique d'un monde de la rue et d'une jeunesse perçus l'un et l'autre soit comme les victimes d'une société égoïste et irresponsable, soit comme étant dangereux et redoutables¹⁰⁸. »

À Montréal, les représentations des jeunes de la rue autour de typifications comportementales se seraient accentuées dans les années 1980, en lien avec une visibilité accrue de ces jeunes dans l'espace public urbain¹⁰⁹. Aujourd'hui, en revanche, ils et elles n'occuperaient plus les espaces publics de la même manière : les jeunes de la rue, à Montréal, seraient plus isolés-es qu'auparavant, dans des quartiers excentrés où l'itinérance est vécue de manière différente. Parce que l'itinérance juvénile s'inscrit désormais dans le registre de l'invisible, plusieurs organismes, dont le Conseil jeunesse de Montréal, préconisent de prendre en compte la dimension de l'invisibilité dans les pratiques de prévention¹¹⁰.

Si ces populations sont souvent étudiées sous l'angle de la victimisation et des facteurs de risque, il faut noter que certaines enquêtes soulignent plutôt les potentialités que la nuit présente pour ces jeunes personnes. Ainsi, les « aventurières de la nuit » étudiées par Thomas Fouquet¹¹¹ à Dakar sont animées par des aspirations et des rêves qui permettent de repenser le statut de la « femme-objet »

105 Colombo, Annamaria. *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes de Montréal*, thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, UQAM-INRS, 2008.

106 En Amérique du Nord, il existe des recherches gouvernementales sur les dangers auxquels font face ces jeunes marginalisés-es : les problèmes de santé mentale, les comportements sexuels à risque et les risques liés à la drogue et à l'alcool. Voir Cauce, Ana Mari *et al.* « The characteristics and mental health of homeless adolescents: Age and gender differences », *Journal of Emotional and Behavioural Disorders*, vol. 8, n° 40, 2000, p. 230-239; Roy, Élise *et al.* « Seroprevalence and risk factors for hepatitis A among Montreal street youth », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 93, n° 1, janvier-février, 2002, p. 52-53; McMorris, Barbara J., Kimberly A. Tyler, Les B. Withbeck et Dan R. Hoyt. « Familial and "on-the-street" risk factors associated with alcohol use among homeless and runaway adolescents », *Journal of Studies on Alcohol*, vol. 63, n° 1, 2002, p. 34-43.

107 Dans ce contexte, la rue peut représenter pour les jeunes un espace « organisateur des pratiques précaires de recomposition identitaire » (Parazelli, Michel. *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1997) ou être vécue comme une quête d'autonomie (Desmeules, Karl. *La vie de rue dans l'Ouest. Recherche sur les jeunes francophones dans les rues de Vancouver*, rapport de recherche, Vancouver, La Boussole, 2005).

108 Colombo, Annamaria. *Op. cit.*, p. 2.

109 Bellot, Céline. *Le monde social de la rue : expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, thèse de doctorat en criminologie, Montréal, Université de Montréal, 2001; Parazelli, Michel. *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002.

110 Conseil jeunesse de Montréal. *Jeunes et itinérance : dévoiler une réalité peu visible. Avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CJM_ITIN%20C9RANCE_IMP.PDF, consulté le 21 juin 2021].

111 Fouquet, Thomas. « La nuit urbaine, un "espace potentiel"? Hypothèses dakaraises », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, n° 1, 2017, p. 83-97.

chez les travailleuses du sexe. S'intéressant aux jeunes de la rue à Montréal, le sociologue Michel Parazelli¹¹² fait quant à lui appel au concept de « socialisation urbaine marginalisée » pour décrire les tentatives de socialisation, d'identification et de protection qui s'inscrivent dans une perspective spatiale.



1.7 QUAND LA NUIT S'AMUSE : TRANSGRESSIONS ET EXPÉRIMENTATIONS JUVÉNILES

Liées aux fantasmes, à la liberté et à la permissivité, les représentations de la nuit conduiraient aussi à des dérapages et à des transgressions. Le temps de l'obscur permettrait de se libérer, dans l'imaginaire, des contraintes du jour (le transport, l'éclairage, la police) en transgressant les normes¹¹³. La nuit est en effet décrite comme un lieu de résistance au « mouvement d'individuation » et serait synonyme de « recherche d'évasion, [de] volonté de rupture avec le quotidien, [de] tolérance de comportements marginaux, [d']initiative de pratiques émergentes¹¹⁴ ». Permettant d'échapper au contrôle et au pouvoir, ces excès de liberté sont parfois normalisés, plus rarement valorisés. Ainsi, dans certains écrits, la nuit est présentée comme « un temps [pour] transgresser, un temps pour dépenser, un temps où on peut tenter d'être quelque chose qui ne nous est pas permis pendant le jour, un temps pour rencontrer des gens qu'on ne devrait pas rencontrer, pour faire des choses que nos parents nous ont dit de ne pas faire ou que nos enfants sont trop jeunes pour comprendre¹¹⁵ »; ou comme « un temps libre pour l'épanouissement personnel [...] le temps de l'amitié, de l'amour, de la conversation [...] plus libre que le jour avec ses contraintes, ses conventions et ses persécutions sociales¹¹⁶ ».

112 Parazelli, Michel. *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1997.

113 Cauquelin, Anne. *La ville, la nuit*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.

114 Heurgon, Edith. « Préserver la nuit pour réinventer le jour (essai de prospective nyctalogique) », dans Espinasse, Catherine, Luc Gwiazdzinski et Edith Heurgon (dir.), *La nuit en question(s). Actes du colloque de Cerisy*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005, p. 55.

115 Notre traduction. Texte original : « A time of (for) transgression, a time for spending, a time for trying to be something the daytime may not let you be, a time for meeting people you shouldn't, for doing things your parents told you not to, that your children are too young to understand. » Lovatt, Andy et Justin O'Connor. « Cities and the night-time economy », *Planning Practice & Research*, vol. 10, n° 2, 1995, p. 132.

116 Notre traduction. Texte original : « A time which is free for one's own personal development [...] the time of friendship, of love, of conversation [...] freer than the daytime from social constraints, conventions and persecutions[.] » Bianchini, Franco. « Night cultures, night economies », *Planning Practice and Research*, vol. 10, n° 2, 1995, p. 124.

rites initiation
ivresse



APPARTENANCE

La façon de parler de ces « microtransgressions » chez les jeunes part dans deux directions. Dans la première optique, ces excès sont associés à la fête et à l'expérimentation, et ils sont analysés comme une forme d'hédonisme¹¹⁷. La « culture de l'ivresse » et la recherche du vertige possèdent une dimension émancipatrice, dans laquelle les identités sociales et hiérarchiques sont déverrouillées¹¹⁸. Précisément parce qu'elle est temporaire et circonstancielle, l'ivresse n'est pas étudiée comme un problème social¹¹⁹. Pour le ou la jeune, qui n'est ni enfant ni adulte, les conduites excessives et la recherche du vertige sont constitutives de la quête identitaire adolescente¹²⁰ ou de l'appartenance au monde étudiant¹²¹. Dans cette approche, c'est le caractère rituel – socialement admis ou reconnu dans certains contextes et milieux – qui justifie ces excès, puisqu'il assure l'accompagnement et l'accomplissement des trajectoires individuelles¹²². Ces rites de passage de l'enfance à l'âge adulte (initiations, vertiges, expériences mortifères) constituent des occasions de célébrer collectivement le nouveau statut d'adulte¹²³. Dans une enquête conduite il y a une quinzaine d'années sur les bars parisiens pendant

la nuit, Dominique Desjeux, Magdalena Jarvin et Sophie Taponier¹²⁴ montrent l'existence de normes implicites mais fortes notamment en ce qui concerne la signification des rencontres et la présentation des identités. Loin de rechercher la drague ou la consommation d'alcool, les jeunes qui fréquentent ces bars cherchent un espace de stabilisation entre l'adolescence et l'âge adulte. Les microrites de passage qui se manifestent dans ces lieux codifient la transgression, contrainte par la réglementation du bar et les usages liés à la communauté qui le fréquente.

Dans cette première optique, les pratiques transgressives nocturnes des jeunes possèdent une forte dimension socialisatrice, qui se manifeste par l'expérience d'un sentiment d'appartenance à une communauté. C'est ce que montre Brian Wilson pour l'univers musical techno : « Les raveurs feraient l'expérience de la communauté par l'engagement partagé de leur groupe envers la sous-culture du rave et par l'adhésion collective aux valeurs liées au rave lors des soirées dansantes, même si cet engagement et cette adhésion sont en partie attribuables aux pratiques de

117 Cette vision n'est pas partagée par tous et toutes. Anthony Ellis et ses collègues s'opposent à cette idée dominante qui affirme que les plaisirs de l'hédonisme, de l'alcool et de l'exploration culturelle chez les jeunes sont libres de toute prescription. Les pressions liées à ces activités nocturnes prendraient plutôt la forme d'injonctions. Ellis, Anthony *et al.* « Liberalism, lack and "living the dream": Re-considering the attractions of alcohol-based leisure for young tourists in Magaluf, Majorca », *Journal of Extreme Anthropology*, vol. 2, n° 2, 2018, [https://doi.org/10.5617/jea.6446, consulté le 21 juin 2021].

118 Moreau, Christophe. « Jeunesses urbaines et défonces tranquilles. Évolution anthropologique de la fête et quête d'identité chez nos jeunes contemporains », *Pensée plurielle*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 77-91.

119 Si les fêtes et l'ivresse sont souvent prises pour exemples, cette dimension initiatique se retrouve aussi dans l'expérience de la rue et dans les tatouages. Jeffrey, Denis. « Conduites à risque et rites de passage à l'adolescence », dans Jeffrey, Denis, David Le Breton et Joseph J. Lévy (dir.), *Jeunesse à risque. Rite et passage*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005; Sheriff, Térésa Herrera *et al.* *Le trip de la rue. Parcours initiatiques des jeunes de la rue*, Beauport, Centre jeunesse de Québec, 1999; Moïse, Jacques. « Psychotropes et jeunes de la rue », rapport de recherche, Montréal, L'Intervenant, 2000; Moreau, Christophe. « Jeunesses urbaines et défonces tranquilles. Évolution anthropologique de la fête et quête d'identité chez nos jeunes contemporains », *Pensée plurielle*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 77-91.

120 Le Breton, David. *En souffrance – Adolescence et entrée dans la vie*, Paris, Métailié, coll. « Traversées », 2008; Pommereau, Xavier. *Adolescents à fleur de peau*, Paris, Albin Michel, 2006.

121 Déroff, Marie-Laure. *Les jeunes et la fête : rites d'alcoolisation*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 2007.

122 Eliade, Mircea. *Initiation, rites, sociétés secrètes*, Paris, Gallimard, 1959; Godelier, Maurice. *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Fayard, 1982.

123 Eliade, Mircea. *Op. cit.*; Van Gennep, Arnold. *Les rites de passage*, Paris, Picard, 1981.

124 Desjeux, Dominique, Magdalena Jarvin et Sophie Taponier. *Regards anthropologiques sur les bars de nuit. Espaces et sociabilités*, Paris, L'Harmattan, coll. « Dossiers sciences humaines et sociales », 1999.

marketing de certains promoteurs avides de profits¹²⁵. » Les rassemblements de communautés de raver-euses iraient au-delà du désir de faire la fête¹²⁶ : il s'agirait pour les jeunes d'échapper à une existence basée sur le travail et l'individualisme en formulant des idéaux de leur génération¹²⁷.

Le public des événements de musique techno et des raves, très différent de celui qui fréquente les boîtes de nuit, est analysé à travers le prisme des sous-cultures. Selon Angela McRobbie¹²⁸, la sous-culture du rave des années 1990 est un symbole de résistance par la fuite des tensions sociales à travers la recherche hédoniste du plaisir. Pour Ben Malbon¹²⁹, une notion de résistance s'exprime par le processus d'abandon de soi dans la musique et la danse. Comme pour les enjeux de classe ou de race qui ne s'évaporent pas dans la nuit, cette dernière « offre toutefois la possibilité d'une

fiction de mobilité ascendante, qui permet un 'voyage immobile', faute de pouvoir faire plus¹³⁰ ». Enfin, Sarah Thornton¹³¹ considère que le processus d'intégration des jeunes à des fêtes clandestines et marginales est porteur d'une forme de « capital sous-culturel », notion créée à partir du capital culturel développé par Bourdieu¹³². Ajoutons que les scènes festives comme les raves ou les clubs sont parfois appréhendées comme des zones de liminarité¹³³, c'est-à-dire comme « des espaces et moments à l'intérieur desquels les engagements et les protocoles qui structurent les routines de la vie sociale sont assouplis et remplacés par des conditions d'excitement [*sic*], d'incertitude et de plaisir¹³⁴ ». Les clubs et les événements marginaux inviteraient en effet les jeunes à expérimenter des formes de transgressions où le désordre est normalisé¹³⁵.

125 Notre traduction. Texte original : « Individual ravers would experience community through their groups shared commitment to the subcultural rave doctrine and through their collective adherence to rave related values at dance parties, even if this commitment and adherence is in part attributable to the marketing practices of some profit-hungry promoters. » Wilson, Brian. *Fight, flight or chill. Subcultures, youth, and rave into the twenty-first century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 161.

126 Salasuo, Mikko et Airi-Alina Allaste. « La culture du "clubbing" globale et locale : une comparaison de la scène culturelle des drogues dans les clubs en Estonie et en Finlande », *Psychotropes, revue internationale des toxicomanies et des addictions*, vol. 9, n° 3-4, 2003.

127 Maari, Frédéric. *De l'organisation au déroulement d'événements rave à Montréal : étude des mécanismes de régulation sociale*, mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, 2009.

128 McRobbie, Angela. « Shut up and dance: Youth culture and changing modes of femininity », *Cultural Studies*, vol. 7, n° 3, 1993, p. 406-426; McRobbie, Angela. *Postmodernism and Popular Culture*, Londres, Routledge, 1994.

129 Malbon, Ben. « The club, clubbing: Consumption, identity and the spatial practices of every-night life », dans Skelton, Tracey et Gill Valentine (dir.), *Cool places: Geographies of youth cultures*, Londres, Routledge, 1998; Malbon, Ben. *Clubbing: Dancing, ecstasy and vitality*, Londres, Routledge, 1999.

130 Candela. « Pour une sociologie politique de la nuit », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, printemps-été, 2017, p. 17.

131 Thornton, Sarah. *Club cultures: Music, media and subcultural capital*, Londres, Policy Press, 1995.

132 Bourdieu, Pierre. *La distinction – Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

133 « Le domaine symbolique de la nuit, qui ne comporte, du moins pour les consommateur-trices, aucun des attributs du travail rémunéré ou de la domesticité, est concrétisé par la mise en place de lieux à but lucratif, et l'objectif de plusieurs entrepreneur-euses de la nuit est de créer un sentiment de communauté au sein du festival créé autour des rituels de liminarité de la fin de semaine. » Notre traduction. Texte original : « The symbolic domain of the night, harbouring, for consumers at least, none of the attributes of either paid work or domesticity, is made concrete by the construction of profit seeking venues, and the aim of many night-time entrepreneurs is to create a sense of community within the festival built around weekend rituals of liminality. » Hobbs, Dick et al. *Bouncers: Violence and governance in the night-time economy*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 80.

134 Maari, Frédéric. *De l'organisation au déroulement d'événements rave à Montréal : étude des mécanismes de régulation sociale*, mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, 2009, p. 25.

135 Bell, Daniel. *The Cultural Contradictions of Capitalism*, New York, Basic Books, 1976; Gofton, Les. « On the town: Drink and the "new" lawlessness », *Youth and Policy*, vol. 29, 1990, p. 33-39; Tomsen, Stephan. « A top night: Social protest, masculinity and the culture of drinking violence », *British Journal of Criminology*, vol. 37, n° 1, 1997, p. 90-102.

LES PRATIQUES NOCTURNES SONT PERÇUES COMME ÉTANT À CONTRÔLER, À LÉGITIMER, À CAUSE DES CONFLITS ET DES NUISANCES QU'ELLES GÉNÈRENT.

Dans la deuxième approche, les débordements juvéniles cristallisent les inquiétudes face à la jeunesse et à la drogue¹³⁶. On constate, d'un côté, que la peur de la consommation massive de drogues illicites ou d'alcool s'apparente à un mouvement de « panique morale¹³⁷ » véhiculé par les médias¹³⁸. Selon Cohen¹³⁹, cette lecture idéologique du phénomène aurait participé à stigmatiser les raveur-euses ou clubeur-euses en leur attribuant un rôle de déviant-es. Lié à des problèmes de santé, à des accidents et à des hospitalisations, l'abus d'alcool ou de drogues génère des conflits dans les espaces publics¹⁴⁰ et devient un facteur de risque de troubles publics. À partir d'un exemple français, Yves Bonny¹⁴¹ a démontré que les fêtes étudiantes et leurs débordements étaient auparavant tolérés; ils ne sont

sanctionnés que depuis les années 1990. Cette représentation problématique de la jeunesse a émergé dans un contexte de marquage social des pratiques festives comme légitimes ou indésirables. La visibilité des usages serait légitimée seulement lorsqu'elle respecte l'imaginaire social et spatial associé à ces espaces-temps¹⁴². Les dispositifs de contrôle, de prévention et de sensibilisation aux « risques » participeraient à normer une « bonne » manière de faire la fête¹⁴³.

Sans transmission intergénérationnelle des manières légitimes de faire la fête, qui serait basée par exemple sur la passation d'un héritage¹⁴⁴, ces pratiques rituelles auraient été reléguées au rang des affaires privées au sein d'une culture du « chacun pour soi¹⁴⁵ ». Comme d'autres anthropologues, Christophe Moreau fait l'hypothèse de la fin de la fête dans son sens initiatique :

La fête est moins structurée par l'obligation sociale, qui lui donnait sens, et procède désormais d'une injonction à la jouissance. On peut penser que les conduites d'alcoolisation viennent remplir un vide de sens, constituent une

136 Anderson, Zara. *Trauma and Injury Intelligence. Group themed report 2: Assaults*, Liverpool, Centre for Public Health, Liverpool John Moores University, 2005; Anderson, Zara, Karen Hughes et Mark A. Bellis. *Exploration of Young People's Experience and Perceptions of Violence in Liverpool's Nightlife*, Liverpool, Centre for Public Health, Liverpool John Moores University, 2007; Calafat, Amador, Cesáro Fernández Gómez, Juan Montse et Elisardo Becoña. « Weekend nightlife recreational habits: Prominent intrapersonal "risk factors" for drug use? », *Substances Use & Misuse*, vol. 42, 2007, p. 1443-1454.

137 Cohen, Stanley. *Folk Devils and Moral Panics: The Construction of Mods and Rockers*, Londres, MacGibbon and Kee, 1972.

138 Selon Sean P. Hier, le jumelage des termes *rave*, *drogue* et *risque* dans les titres de journaux a participé à renforcer l'idée de méfiance dans les représentations de l'univers techno. Hier, Sean P. « Raves, risks and the ecstasy panic: A case study in the subversive nature of moral regulation », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 27, n° 3, 2002, p. 33-57.

139 Cohen, Stanley. *Op cit.*

140 Moreau, Christophe et André Sauvage. *La fête et les jeunes, espaces publics incertains*, Rennes, Apogée, 2007.

141 Bonny, Yves. « Marquages légitimes et indésirables des espaces publics urbains : le cas des pratiques festives », *Cahier ESO*, n° 30, 2010.

142 *Ibid.*

143 Walker, Étienne. « L'ordre social nocturne en questions. Régulations politiques et dispositifs de contrôle », *Actes du Congrès AFSPAix 2015*.

144 Moreau, Christophe. « Jeunesses urbaines et défonces tranquilles. Évolution anthropologique de la fête et quête d'identité chez nos jeunes contemporains », *Pensée plurielle*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 77-91.

145 Chauvel, Louis. *Le destin des générations*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

parade contre l'ennui qui menace, renforcent des appartenances de classes d'âge à défaut d'appartenance territoriale ou sociale¹⁴⁶.

Avec la modernisation et la laïcisation de la société, ces épreuves rituelles, qui assuraient la transmission des rôles sexuels et sociaux, auraient disparu¹⁴⁷. Livrés à eux-mêmes, les jeunes devraient à présent construire seul-es les balises de leur passage à l'âge adulte : « L'âge adulte se mérite, mais il doit être reconnu. Lorsque le rite n'est plus sous la gouverne des aînés et que chaque jeune est laissé à lui-même pour accéder au statut d'adulte, le passage devient périlleux et risque de se prolonger¹⁴⁸. » Pour certain-es, les rassemblements comme les raves et la sous-culture techno seraient justement une manière de « resymboliser » le passage à l'âge adulte, faute de repères établis par les adultes¹⁴⁹. La culture des raves, très changeante d'un contexte à l'autre et au sein d'une même génération, a surtout été analysée sous l'angle de la construction de l'identité et d'appartenances collectives positives¹⁵⁰.

Pour Colombo¹⁵¹, cette approche de la jeunesse qui passe par un rapport spécifique à la prise de risques est particulièrement intéressante, puisqu'elle se déploie dans un contexte sociosanitaire où l'on cherche à protéger et à sécuriser l'adolescence. Or, si le risque permet aux jeunes d'expérimenter et de découvrir, les adultes en ont une vision négative. Et cette lecture négative est problématique, car les risques ne fonctionnent comme rituels de passage que lorsqu'ils sont reconnus par les adultes¹⁵².



146 Moreau, Christophe. « Jeunesses urbaines et défonces tranquilles. Évolution anthropologique de la fête et quête d'identité chez nos jeunes contemporains », *Pensée plurielle*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 83.

147 *Ibid.*, p. 77-91.

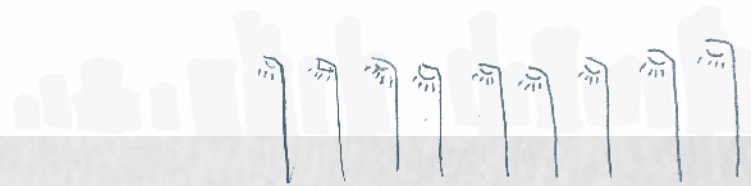
148 Jeffrey, Denis. « Conduites à risque et rites de passage à l'adolescence », dans Jeffrey, Denis, David Le Breton et Joseph J. Lévy (dir.), *Jeunesse à risque. Rite et passage*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 48.

149 Gauthier, Madeleine. « La ville fait-elle encore rêver les jeunes? », dans Boudreault, Pierre-W. et Michel Parazzelli (dir.), *L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 29-43.

150 Sevin, Jean-Christophe. « Modes d'affiliation versus dynamique des scènes. Le cas de la musique techno en France », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 57, 2014, p. 79-95.

151 Colombo, Annamaria. *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes de Montréal*, thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, UQAM-INRS, 2008.

152 Jeffrey, Denis. *Op. cit.*, p. 45-56.



1.8 CONCLUSION : ET MAINTENANT? LA NÉCESSITÉ D'EXPLORER LES NUITS ORDINAIRES DES JEUNES

Ce survol rapide de la littérature soulève finalement plus de questions qu'il n'apporte de réponses, les travaux sur les expériences nocturnes oscillant entre des analyses à l'échelle macrosociale et des enquêtes ethnographiques. Les recherches sur les représentations et les pratiques du point de vue individuel sont rares, et celles qui se concentrent sur les jeunes adoptent une perspective uniformisante, ce qui tend à évacuer les variations dans les dimensions intimes et subjectives des vécus de la nuit. Ces zones grises ouvrent donc un espace de réflexion au sein duquel nous avons repéré plusieurs pistes d'analyse potentielles.

En se concentrant sur l'éventail des activités nocturnes des jeunes, ces écrits invisibilisent les expériences « banales » ou « ordinaires » de la nuit. Que font les jeunes la nuit lorsqu'ils et elles restent à la maison ou « traînent » tranquillement dans leur quartier entre ami-es? Que font les jeunes lorsqu'ils et elles sont seul-es la nuit?

La littérature scientifique suggère que la nuit peut être un support potentiel de désordre, mais un désordre organisé, normé. Est-ce que les jeunes font vraiment *n'importe quoi* la nuit? D'ailleurs, que font les jeunes personnes la nuit qu'elles ne feraient pas le jour? Qu'est-ce qui leur semble interdit en journée et acceptable, voire valorisé et valorisant, la nuit?

Dans le même ordre d'idées, n'est-ce pas la nuit qui exacerbe les transgressions, et si oui, par quelles voies (l'usage d'alcool ou de drogues, la perception de la nuit, la pénombre, etc.)? Finalement, que représente la nuit pour les jeunes : un espace d'évasion, un lieu d'expression ou au contraire un espace-temps clivé et clivant? Enfin, si la nuit marque aussi un ralentissement des activités (fermeture des magasins, fréquence réduite des transports), comment ces contraintes sont-elles vécues ou contournées par les jeunes? Bref, comment la jeunesse pratique-t-elle et s'approprie-t-elle la nuit?

MÉTHODOLOGIE



CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la méthodologie déployée pour la recherche menée en 2020-2021 sur les pratiques juvéniles de la nuit montréalaise. De juillet 2020 à juillet 2021, l'équipe de recherche a réalisé une collecte de données par l'observation des activités nocturnes des jeunes dans différents parcs de Montréal et par une série d'entretiens auprès de jeunes Montréalais-es et d'intervenant-es.

2.1 L'ORIGINALITÉ DE LA DÉMARCHE

Dans les études sur les jeunes noctambules urbain-es, on utilise couramment plusieurs méthodes¹⁵³, notamment l'observation et les entretiens. **L'observation permet d'accéder aux pratiques des jeunes au moment et à l'endroit où elles se déroulent, de les détailler de manière exhaustive et de constater les récurrences. Les entretiens permettent d'explorer ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, complètent et confirment, le plus souvent, les faits observés, et ceci, dans les mots des jeunes.** La compréhension de certains faits peut être incomplète si on se limite à l'une ou l'autre des méthodes.

L'enjeu de la présence de toilettes publiques en est un bon exemple. Nous avons constaté, par l'observation des parcs durant la nuit, le manque d'installations sanitaires et ses importantes conséquences sur les usager-ères et sur la qualité du

milieu naturel et aménagé. Pourtant, puisqu'il s'agit d'une banalité liée à une activité intime, les jeunes n'en parlaient que très peu durant les entretiens. Cependant, une fois qu'on les interrogeait sur le sujet (après qu'on eut observé le problème dans les parcs), les jeunes avaient beaucoup à dire à ce propos.

Question : *Dans les parcs, comment fais-tu pour aller aux toilettes?*

Réponse : *Ah! Idéalement, tu te retiens le plus possible. Tu te trouves de petites ruelles, de petits buissons. Une fois de temps en temps. Si j'étais proche de l'appartement, on revenait ici. Je n'utilise pas de toilettes publiques à moins qu'il y ait des petits bâtiments bien entretenus. Mais je n'utilise pas les toilettes chimiques. [...] Parce que c'est dégueu. Je préfère aller pisser dans une ruelle qu'aller dans une toilette chimique.*

- *Sophie, 24 ans, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*

La complémentarité de l'observation et des entretiens fait ressortir une foule d'informations utiles, voire nécessaires à l'analyse des pratiques de la nuit urbaine. C'est pourquoi nous avons opté pour cette combinaison méthodologique avec des jeunes comme avec des intervenant-es¹⁵⁴.

153 Afin de déterminer la méthodologie appropriée pour ce projet, nous avons analysé 90 recherches réalisées entre 1997 et 2021 portant sur les pratiques nocturnes (voir la bibliographie du chapitre 1). Plus du tiers des recherches publiées ont privilégié la méthode des entretiens, des questionnaires ont été menés dans 10 des 90 études, et l'observation participante (souvent couplée à des entretiens) a été choisie dans 14 cas. Il convient de noter l'augmentation, depuis 2016, du nombre d'études faisant appel à des outils en ligne, à des applications mobiles et à l'étude des données de mouvement des téléphones intelligents pour examiner le comportement nocturne des jeunes.

154 Notre démarche a été approuvée par le comité d'éthique de l'Université de Montréal (certificat CERSC-2020-031-D).

2.2 ENTRETIENS AVEC DES JEUNES

Entre juillet 2020 et mai 2021, 63 entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec des jeunes de 16 à 25 ans. L'objectif était d'explorer leurs activités nocturnes à Montréal, les ressources à leur disposition ainsi que les obstacles rencontrés. Leur recrutement s'est fait par les médias sociaux, mais surtout par échantillonnage dit « boule de neige » (un-e volontaire recommande un-e autre volontaire). Ces méthodes de recrutement classiques présentent l'inconvénient de concentrer les participant-es autour de dénominateurs sociodémographiques communs. Dans cette recherche, l'échantillonnage « boule de neige » a eu un effet sur l'âge moyen des personnes interrogées (23 ans). L'échantillon n'avait pas pour objectif d'être représentatif de la population montréalaise, mais devait permettre de mieux éclairer les pratiques des jeunes, notamment celles révélées par l'observation. Par ailleurs, l'âge des participant-es reflète une réalité mise en lumière par l'observation et les entretiens : les plus jeunes (moins de 20 ans) sortent moins la nuit, ils et elles sont moins nombreux-ses dans la ville nocturne (voir la figure 4, p. 39). Au total, nous avons réalisé 46 entretiens individuels et tenu 4 groupes de discussion, soit en présence, dans un endroit choisi par les participant-es, soit, dans la plupart des cas, par logiciel de visiophonie, en raison des règles sanitaires liées à la pandémie de COVID-19.

Si les 58 jeunes rencontré-es ne formaient pas nécessairement un échantillon parfaitement représentatif de la jeunesse montréalaise, nous avons tout de même veillé à rassembler une certaine diversité de profils. Parmi les personnes participantes, 33 s'identifient comme femmes, 23 comme hommes et 2 comme personnes

non binaires; 36 comme personnes blanches, 10 comme personnes noires, 9 comme personnes arabes, 2 comme personnes asiatiques et 1 comme personne d'origine sud-américaine. Ainsi, 37 % des jeunes interrogé-es sont issu-es de minorités visibles, une proportion similaire à la moyenne montréalaise (34 % de la population de Montréal s'identifie à une minorité visible, dont la plupart à la minorité noire ou arabe)¹⁵⁵. La majorité des jeunes de l'échantillon (n = 44) étaient aux études à temps plein; et la moitié de ces jeunes occupaient aussi un emploi. Au moment des entretiens, 12 personnes n'étaient plus aux études et occupaient un emploi, et 2 étaient sans emploi. Les participant-es provenaient de 12 des 19 arrondissements de Montréal, mais principalement des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie (n = 13) et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (n = 12).

Des extraits d'entretiens sont présentés dans les prochaines pages. Les noms indiqués sont des pseudonymes.

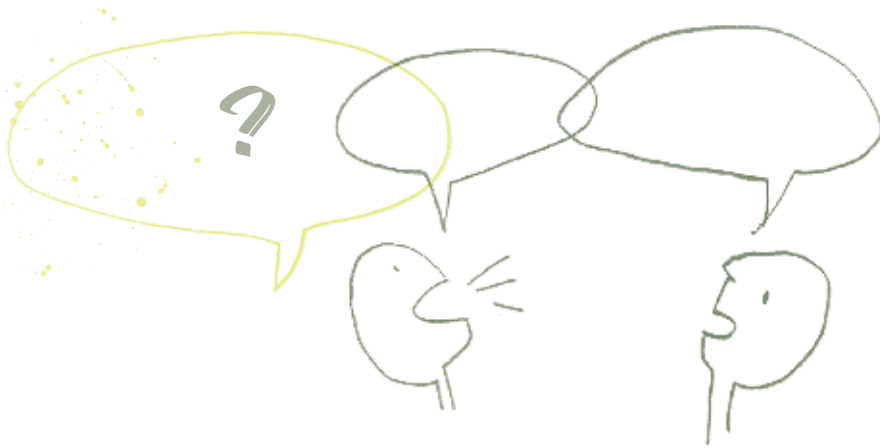


155 Ville de Montréal. *Profil sociodémographique. Recensement 2016*, Ville de Montréal, 2018,

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO_VILLE%20DE%20MONTR%20C9AL%202016.PDF, consulté le 2 juin 2021].

2.3 ENTRETIENS AVEC DES INTERVENANT-ES

Nous avons réalisé 11 entretiens semi-dirigés avec des intervenant-es de la Ville de Montréal, de la Ville de Westmount¹⁵⁶ et des milieux communautaire et universitaire, entre mars et juillet 2021. Avec ces entretiens, nous cherchions à mieux comprendre la perspective des décideur-euses sur les pratiques des jeunes pendant la nuit à Montréal, les enjeux qui en découlent et les ressources dont ils et elles disposent pour intervenir (ou non). Toutes les rencontres se sont déroulées par visioconférence, en raison des règles sanitaires liées à la pandémie de COVID-19.



2.4 OBSERVATION DANS SIX PARCS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : CARTOGRAPHIE DES USAGES ET SUIVI DES INTERACTIONS

La collecte de données par observation participante s'est déroulée entre les mois de juillet et d'octobre 2020. Elle totalise près de 470 heures d'observation, par un été particulièrement chaud. Si son principal biais est de se concentrer exclusivement sur les personnes présentes dans les parcs pendant la saison estivale, et donc d'ignorer les motivations des personnes qui ne s'y trouvent pas (biais corrigé en partie par les entretiens) et de ne pas tenir compte des autres saisons, cette technique a permis de suivre au plus près les usages quotidiens et ordinaires des citoyen-ne-s¹⁵⁷ tout en respectant leur anonymat. Afin d'atteindre une certaine diversité (sans prétendre à la représentativité) géographique, culturelle, économique, ou encore quant à la taille, au type de gestion (arrondissement ou ville-centre) et aux types d'aménagements, nous avons retenu six parcs sur l'île de Montréal¹⁵⁸.

156 Le parc Westmount a été retenu dans la collecte de données pour assurer une diversité à la fois sur le plan sociodémographique et au regard de l'aménagement, mais aussi parce que les jeunes ne se limitent pas à leur arrondissement pour leurs activités nocturnes. Les éléments d'analyse issus des données des séances d'observation et des entrevues qui ont été effectuées dans ce parc sont inclus dans cet avis pour leur capacité à éclairer le comportement des jeunes et dans la mesure où ils confirment des tendances observées ailleurs. Aucune donnée unique à cette ville n'est présentée dans l'avis.

157 Goffman, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne II. Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, 1973; Joseph, Isaac. « Éléments pour une analyse de l'expérience de la vie publique », *Espaces et société*, vol. 36, 1981, p. 57-76; Lofland, Lyn H. *The Public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory*, New York, Aldine de Gruyter, 1998; Low, Setha M. *On the Plaza: The Politics of Public Space and Culture*, Austin, University of Texas Press, 2000; Hall, Edward T. « Proxemics », dans Low, Setha M. et Denise Lawrence-Zuniga (dir.), *The Anthropology of Space and Place: Locating Culture*, Oxford, Blackwell Publisher, 2003, p. 51-73; Winkin, Yves. *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

158 Ayant observé que les jeunes fréquentent des commerces (chaînes de restauration rapide, cafés, centres commerciaux, etc.), nous avons entamé la collecte de données dans deux établissements de restauration rapide de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Cependant, en octobre, de nouvelles mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont interdit notamment la consommation sur place dans les restaurants. N'ayant plus de jeunes à observer à l'intérieur des commerces, nous avons abandonné l'étude de ces lieux.

📍 Parc Jarry – secteurs fontaine et parc de planche à roulettes
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Du 12 au 31 juillet 2020

📍 Parc Lalancette
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Du 10 juillet au 1^{er} août 2020

📍 Parc Westmount
Ville de Westmount
Du 6 au 14 août 2020

📍 Parc Martin-Luther-King
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Du 21 août au 5 septembre 2020

📍 Parc Le Carignan
Arrondissement de Montréal-Nord
Du 14 au 27 septembre 2020

📍 Parc Henri-Bourassa
Arrondissement de Montréal-Nord
Du 16 septembre au 9 octobre 2020

La méthode d'observation privilégiée rassemble deux techniques – la cartographie des comportements et le suivi des interactions –, utilisées alternativement durant chaque période d'observation. Ces dernières consistaient en des tranches de deux heures, et elles étaient réparties de façon à couvrir un soir de semaine (du dimanche au jeudi) et un soir de fin de semaine (vendredi et samedi), de 16 h à 3 h. Environ 22 heures d'observation ont été faites à chaque site par des équipes de deux personnes.



La cartographie des comportements¹⁵⁹ consiste en la localisation sur une carte des visiteur-euses; on note aussi leurs données sociodémographiques supposées (âge, genre et groupe ethnoculturel) et leurs activités au début et à la fin de chaque période d'observation. Cette cartographie systématique permet de comptabiliser les lieux occupés et les activités entreprises à chaque période de deux heures, et de comparer l'effet de différentes variables : groupe ethnoculturel, genre, heure, saison et environnement matériel¹⁶⁰.

Le suivi des interactions, ou pistage, réalisé entre chaque cartographie, consiste à choisir arbitrairement des usager-ères ou des groupes d'usager-ères de 15 à 25 ans, et à suivre leurs mouvements, activités, comportements et interactions pendant une période de 10 minutes. Le genre, l'appartenance ethnoculturelle et l'âge approximatif des personnes observées sont notés, puis une description et une illustration de leurs mouvements et comportements sont réalisées in situ, à la main. Cette technique, nommée Humpty Dumpty¹⁶¹, a l'avantage d'être discrète et de respecter l'anonymat, contrairement à la photo et à la vidéo. Le suivi des interactions permet de définir les temps et les espaces d'utilisation, d'apprécier le cadre bâti, le mobilier et leur utilisation par les usager-ères, et d'analyser l'influence de ces dernier-ères sur l'occupation des lieux et les activités des autres personnes présentes.



Figure 2. Exemple de cartographie des comportements (Équipe TRY-Nuit, 2020).

159 Préconisée notamment dans Lofland, Lyn H. *The Public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory*, New York, Aldine de Gruyter, 1998; Boucher, Nathalie. « Going down to the place of three shadows: Journeys to and from downtown Los Angeles public spaces », *Urbanities*, vol. 2, n° 2, 2012, p. 45-61; Boucher, Nathalie. « The senses of the interactional self in the uses of Los Angeles urban public spaces », dans Low, Kelvin E.Y. et Deborah Kalekin-Fishman (dir.), *Senses in Cities. Experiences of Urban Settings*, Londres, Routledge, 2017, p. 86-102.

160 Cooper Marcus, Clare et Carolyn Francis. *People Places: Design Guidelines for Urban Open Space*, Hoboken, John Wiley & Sons, 1997; Goličnik, Barbara et Catharine Ward Thompson. « Emerging relationships between design and use of urban park spaces », *Landscape and Urban Planning*, vol. 94, n° 1, 2010, p. 38-53; Unt, Anna-Liisa et Simon Bell. « The impact of small-scale design interventions on the behaviour patterns of the users of an urban wasteland », *Urban Forestry & Urban Greening*, vol. 13, n° 1, 2014, p. 121-135.

161 Développée par Nathalie Boucher (2012, 2017) et inspirée de l'anthropologie de la communication et de la proxémique. Voir Winkin, Yves. *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Paris, Éditions du Seuil, 2001; et Hall, Edward T. « Proxemics », dans Low, Setha M. et Denise Lawrence-Zuniga (dir.), *The Anthropology of Space and Place: Locating Culture*, Oxford, Blackwell Publisher, 2003, p. 51-73.

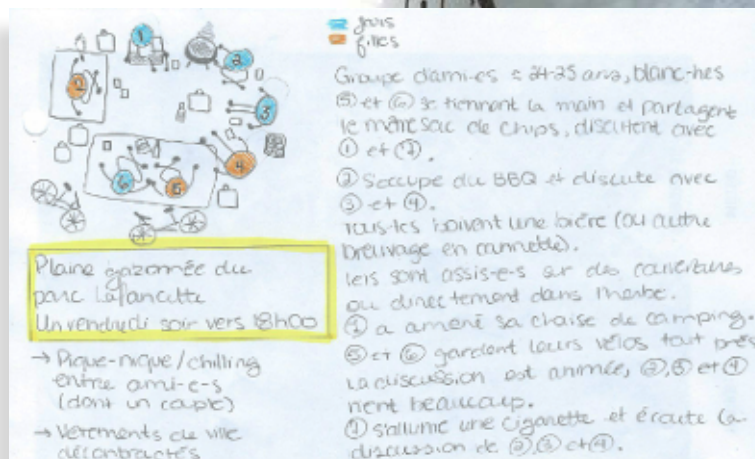


Figure 3a. Exemple de suivi des interactions, ou pistage (Équipe TRY-Nuit, 2020).

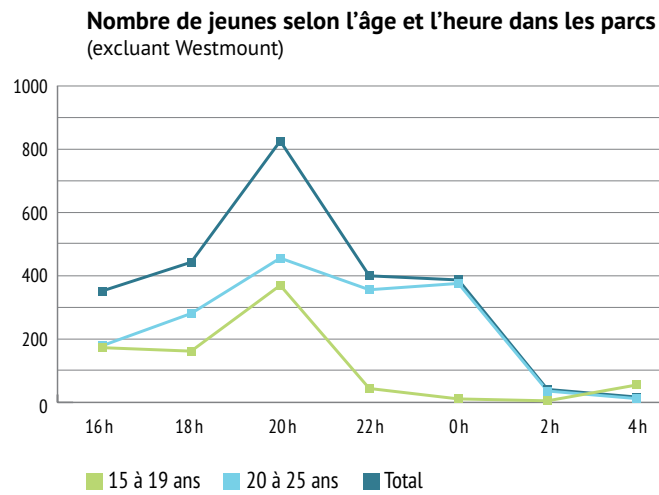


Figure 3b. Illustration réalisée à partir de la cartographie des comportements.

18 h, vendredi soir. Un groupe d'ami-es (24-25 ans, peau blanche) est assis dans l'herbe et sur des couvertures, sauf 1 sur une chaise de camping. 5 et 6 ont leur vélo tout près. 5 et 6 se tiennent par la main, partagent le même sac de chips et discutent avec 1 et 7. 2 s'occupe du barbecue et discute avec 3 et 4. Tous et toutes boivent une bière (ou peut-être une autre boisson en canette?). La discussion est animée, 2, 3 et 4 rient beaucoup. 7 s'allume une cigarette et écoute la conversation de 2, 3 et 4.

2.5 PORTRAIT DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Lors de nos observations pendant les nuits de juillet à octobre 2020, nous avons cartographié 9 355 usager-ères dans les parcs à l'étude, dont 34 % ont été identifi-és comme appartenant à la tranche des 15-25 ans. La proportion des 15-25 ans dans l'effectif total observé varie selon les parcs : par exemple, les jeunes représentent la presque totalité des personnes observées au parc Henri-Bourassa, alors qu'aux parcs Lalancette et Westmount ils et elles comptent pour moins de 25 %. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet achalandage. Nous en explorerons quelques-uns dans les prochaines pages, à commencer par les types d'aménagements favorisant les pratiques privilégiées par les jeunes. Notons que d'autres facteurs qui s'éloignent du cadre de la présente analyse contribuent à expliquer les modalités de fréquentation des espaces observés; ils seront par conséquent abordés de façon plus superficielle. C'est le cas par exemple du profil sociodémographique des secteurs où se situent les parcs.



La figure 4 illustre bien deux autres constats. Premièrement, l'achalandage des parcs est à son apogée entre 18 h et 20 h et diminue drastiquement entre 20 h et 22 h. Nous retrouvons cette tendance chez les sous-groupes Hommes, Femmes et 15-19 ans. Deuxièmement, les 20-25 ans sont pratiquement les seul-es occupant-es des parcs après 22 h. Soulignons que les 15-19 ans et les femmes semblent fréquenter en moins grand nombre les parcs observés.

Le Conseil jeunesse de Montréal est convaincu que les conclusions de cette recherche sont solidement fondées et qu'elles sont valables, dans leurs grandes lignes, pour les jeunes de toute l'île de Montréal. En effet, malgré les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 (aucune observation de lieux intérieurs, entrevues virtuelles) et les biais liés à la suroccupation des espaces publics, l'ampleur de cette recherche est inédite par la méthode d'observation déployée, le nombre d'heures passées sur le terrain et le nombre d'entrevues réalisées.

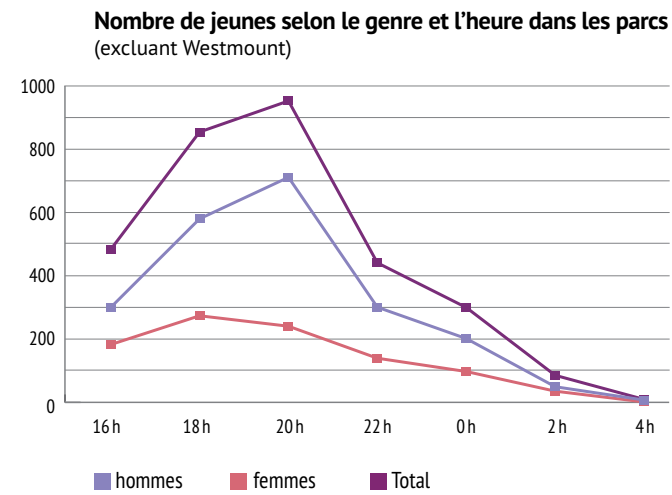


Figure 4. Nombre de jeunes dans les parcs observés (Équipe TRY-Nuit, 2021).

COMPÉTENCES

aménagement
bruit
vente d'alcool

CHAPITRE 3

CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal



-
-
-

Ce chapitre présente les compétences de la Ville de Montréal et de ses différentes instances qui jouent un rôle dans l'espace-temps très particulier étudié ici : celui occupé par les jeunes, la nuit, en ville. On y détaille également les outils d'aménagement ainsi que les outils politiques et économiques qui peuvent être ou ont été mobilisés, et la portée de ceux-ci sur les jeunes noctambules.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

3.1 CONTEXTE LÉGAL ET ADMINISTRATIF¹⁶²

À Montréal, il n'existe pas, en matière de gouvernance, de compétences directement liées à l'interface jeunes/ville/nuit. De plus, il n'y a pas d'ensemble législatif spécifiquement consacré à la tranche de population des 15-25 ans, ni à la période 16 h-6 h, ni aux seuls espaces de la ville fréquentés par les jeunes. Cela se reflète dans la plupart des entrevues que nous avons réalisées avec des intervenant-es. Dans le triptyque jeunes/ville/nuit, une des trois dimensions est souvent négligée, voire ignorée, dans la mission et les activités des organisations – c'est souvent l'élément « jeunes », parfois l'élément « nuit ».

Un autre défi tient à la multiplicité des formes que peut prendre chacun des éléments de l'interface jeunes/ville/nuit. Ainsi, chez les jeunes, le groupe des 15-25 ans est en fait un ensemble hétérogène de personnes aux réalités variées : personnes mineures (moins de 18 ans) ou majeures (18 ans et plus), jeunes aux

études et/ou en emploi, identités de genre multiples, origines ethnoculturelles diverses, statuts économiques et géographiques et capacités physiques variés. La conjonction de ces caractéristiques sociales renvoie à de nombreux chapitres insérés dans quantité de lois, qui sont parfois difficiles à concilier ou à hiérarchiser, comme le Code civil du Québec, la Charte des droits et libertés, diverses dispositions traitant des accommodements raisonnables, et bien d'autres.

Quant à la nuit, elle peut être perçue, vécue et réglementée de multiples façons, selon qu'on y travaille, qu'on y circule, qu'on y pratique une activité de consommation ou une activité commerciale, culturelle ou autre, etc. L'absence d'un cadre précis est justement le point d'origine de certains projets officiels de la Ville de Montréal, dont la création, en 2019, du poste de commissaire au bruit et à la nuit, et d'initiatives citoyennes, comme l'organisme MTL 24/24, déjà mentionné dans le chapitre 1. L'objectif est commun : plancher sur l'élaboration de politiques liées à la nuit.

C'est dans cette conjoncture que la consultation Réinventer les nuits montréalaises (automne 2020) a été mise en place, consultation qui a mené à l'événement Montréal au sommet de la nuit : reconquérir la vie nocturne de notre métropole¹⁶³ (15-16 juin 2021), à l'initiative de la Ville de Montréal et de MTL 24/24. L'objectif était de rassembler des intervenant-es de tous les milieux pour alimenter la réflexion sur les besoins relatifs à la vie nocturne montréalaise, particulièrement dans un contexte de reprise économique postpandémie, en vue de l'élaboration d'une politique de la vie nocturne pour Montréal. La question des besoins des

162 Gagnier, Guay et Biron – Avocats notaires. « L'organisation municipale sur l'île de Montréal, gouvernance et partage des compétences », Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, Ville de Montréal, 2017, [https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/document/lorganisation-municipale-sur-ile-de-montreal-gouvernance-et-partage-des-competences, consulté le 23 juin 2021].

163 Ville de Montréal, en collaboration avec MTL 24/24 et Yulism. *Montréal au sommet de la nuit. Reconquérir la vie nocturne de notre métropole*, 15-16 juin 2021, [https://www.mtl2424.ca/wp-content/uploads/2021/06/Sommetnuitmtl_brochure_publicque.pdf, consulté le 28 janvier 2022].

LA NUIT

jeunes a occupé une partie distincte de la programmation, ce qui reflète le problème mentionné plus haut. Il faut tout de même souligner l'effervescence actuelle du domaine de la vie nocturne à Montréal, qui voit émerger quantité de recherches, d'événements, de mobilisations et de programmes.

Enfin, il est important de souligner que l'interface jeunes/ville/nuit implique une variété d'espaces, d'installations et équipements, de propriétaires et de types de gestion. Par exemple, le parc de quartier, le parc d'agglomération, la rue et les espaces commerciaux relèvent tous d'autorités différentes. Tous les parcs observés dans le cadre de cette recherche relèvent des conseils d'arrondissement, sauf le parc Jarry, un grand parc urbain géré par le conseil municipal de Montréal, et le parc Westmount, qui relève de la Ville de Westmount.

L'encadré suivant, qui résume un dossier traité par l'ombudsman de la Ville de Montréal, expose l'intrication des enjeux liés à l'occupation et à la gestion nocturne d'un équipement sportif du genre de ceux prisés par les jeunes. Il fournit un excellent exemple de la multiplicité des niveaux d'intervention et des champs de compétence concernés.



Un exemple des enjeux de compétence liés aux usages nocturnes

(Dossier de l'ombudsman *Irritants découlant des activités sportives dans un parc*¹⁶⁴, 2008)

Une citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se plaint de différents irritants découlant des activités sportives qui se déroulent au parc Clémentine-De La Rousselière, près de sa résidence. La plainte concerne notamment l'intensité de l'éclairage des terrains de balle molle, la nuisance sonore causée par les haut-parleurs, la vente d'alcool durant les tournois et le fait que certaines personnes urinent sur les terrains privés alentours. La cohabitation entre les différents usages de la nuit semble ici problématique.

Éclairage des terrains sportifs

L'enquête de l'ombudsman révèle que l'intensité et la disposition des appareils d'éclairage sur le terrain de balle molle rencontrent les exigences de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec. Puisque cette compétence est située au-delà du champ d'action de l'arrondissement ou de la Ville, il n'est pas possible de modifier les dispositions. Cependant, les projecteurs demeurent souvent allumés jusqu'à minuit ou plus tard, malgré la réglementation municipale. L'ombudsman intervient donc pour demander l'installation d'une minuterie; dorénavant, les projecteurs s'éteindront automatiquement à 23 h.

Bruit

En principe, l'utilisation de haut-parleurs n'est pas permise dans les parcs municipaux. Toutefois, l'arrondissement peut accorder une autorisation spéciale dans le cadre d'événements particuliers, comme les tournois de balle molle. L'ombudsman reconnaît que

164 Ombudsman de Montréal. *Irritants découlant des activités sportives dans un parc*, 2008, [<https://ombudsmandemontreal.com/dossiers-traites/exemples-de-dossiers-traites-charte/bruits-et-nuisances>, consulté le 28 janvier 2022].



l'animation sonore contribue au succès de l'événement et est d'avis que, dans la mesure où ces autorisations sont ponctuelles, il ne s'agit pas d'une nuisance déraisonnable. L'arrondissement intervient tout de même auprès des organisateur-trices de tournois pour demander de limiter l'utilisation des haut-parleurs en soirée.

Vente d'alcool

Comme l'utilisation de haut-parleurs, la vente d'alcool, qui relève autrement de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, peut faire l'objet d'autorisations spéciales émises par les arrondissements dans le cadre d'événements particuliers. L'ombudsman reconnaît que la vente de boissons contribue à assurer la rentabilité et la pérennité des tournois, et est d'avis que ces autorisations ne sont pas déraisonnables.

Accessibilité des toilettes publiques

L'ombudsman demande l'installation d'enseignes indiquant la disponibilité et l'emplacement des toilettes publiques du parc.

En conclusion, selon l'ombudsman, l'arrondissement a respecté ses engagements. La citoyenne s'est déclarée satisfaite des mesures entreprises. Grâce à ces interventions, au travail de médiation de l'ombudsman et à la collaboration entre ce dernier, l'arrondissement et les citoyen-nes, la cohabitation nocturne a été améliorée.

Faisons maintenant l'examen des compétences de la Ville de Montréal relativement au triptyque jeunes/ville/nuit. D'abord, il faut extraire les éléments déjà réglementés par la Ville touchant les enjeux que nous avons observés sur le terrain et qui ont été discutés dans les entretiens. Le document phare ici est la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017), qui attribue à l'administration centrale les pouvoirs et les obligations dans plusieurs secteurs qui touchent les jeunes ou la nuit. Plusieurs autres domaines d'intervention qui concernent le triptyque jeunes/ville/nuit relèvent de lois fédérales (comme le Code criminel du Canada¹⁶⁵), de lois provinciales (comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme¹⁶⁶, la Loi sur la sécurité dans les sports¹⁶⁷ ou le Code de la sécurité routière¹⁶⁸), des règlements de la Société de transport de Montréal¹⁶⁹ ou des règlements des arrondissements¹⁷⁰ (qui découlent des pouvoirs municipaux). Il faut également prendre en considération différents programmes, politiques, cadres et autres dispositions qui orientent les interventions de la Ville dans ses champs de compétence. Pensons par exemple à l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture¹⁷¹, qui énonce des orientations transversales touchant tous les secteurs de la Ville en matière de qualité architecturale et de design. Un autre exemple est l'Agenda 21 de la culture, une initiative internationale en faveur du développement culturel, des artistes, de la création, de la production culturelle et de la diffusion de la culture, qui a suscité l'élaboration, en 2010, de l'Agenda 21

165 Gouvernement du Canada. *Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46, [<https://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>], consulté le 28 janvier 2022].

166 Gouvernement du Québec. *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ch. A-19.1, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-19.1>], consulté le 31 janvier 2022].

167 Gouvernement du Québec. *Loi sur la sécurité dans les sports*, ch. S-3.1, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-3.1>], consulté le 31 janvier 2022].

168 Gouvernement du Québec. *Code de la sécurité routière*, ch. C-24.2, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-24.2>], consulté le 31 janvier 2022].

169 Société de transport de Montréal. « Le règlement en bref », [<https://www.stm.info/fr/infos/reglements/reglements>], consulté le 31 janvier 2022].

170 Service de police de la Ville de Montréal. « Règlements municipaux et lois », [<https://spym.qc.ca/fr/Fiches/Details/Reglements-municipaux-et-lois>], consulté le 31 janvier 2022].

171 Ville de Montréal. « Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture », [<https://www.realisonsmtl.ca/qualite>], consulté le 31 janvier 2022].

de la culture du Québec¹⁷², auquel a adhéré la Ville de Montréal. Ces engagements, une source d'inspiration et de collaboration internationale, sont en lien direct avec les enjeux touchant la nuit montréalaise et doivent orienter les politiques de développement; cependant, rien dans leurs orientations ne mobilise ou ne vise précisément les jeunes de la métropole.



Un des éléments les plus importants dans l'analyse de l'interface jeunes/ville/nuit est la distribution des compétences entre la ville-centre, les 19 arrondissements et les 15 autres municipalités présentes sur l'île de Montréal. Si le présent avis porte exclusivement sur Montréal, excluant de fait les autres municipalités de l'agglomération, nous tenons à préciser que **les jeunes, dans leurs pratiques nocturnes¹⁷³, ne tiennent pas compte de ces frontières administratives**. En traversant en une seule nuit plusieurs environnements qui relèvent de différentes autorités, les jeunes sont sujet-tes à contrevenir à certains règlements et à en respecter, vainement, d'autres. Un exemple parlant est celui des heures d'ouverture des parcs, qui diffèrent selon les villes et les arrondissements; si l'ensemble des usager-ères sont assujetti-es à ces dispositions, il faut se rappeler que ce sont les jeunes qui sont le plus susceptibles d'être concerné-es par les heures de fermeture. Il y a à ce chapitre un manque apparent de cohérence sur le territoire montréalais. Cependant, il ressort des entretiens que nous avons réalisés qu'il est souhaitable de maintenir une certaine autonomie locale en ce qui a trait à la réglementation, car on peut ainsi prendre en compte les différentes réalités à petite échelle.

EN TRAVERSANT EN UNE SEULE NUIT
PLUSIEURS ENVIRONNEMENTS QUI RELÈVENT
DE DIFFÉRENTES AUTORITÉS, LES JEUNES
SONT SUJET-TES À CONTREVENIR À CERTAINS
RÈGLEMENTS ET À EN RESPECTER,
VAINEMENT, D'AUTRES.

Dans ce contexte, il convient de clarifier le fonctionnement de l'agglomération, de la ville-centre et des arrondissements. C'est ce que propose la prochaine section, qui permettra de mieux comprendre les enjeux liés aux recommandations formulées à la Ville de Montréal (voir le chapitre 6).

3.1.1 Compétences de l'agglomération

L'agglomération regroupe la ville de Montréal (incluant ses 19 arrondissements) ainsi que 15 municipalités liées¹⁷⁴. Elle exerce les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération qui touchent à la fois les jeunes, la ville et la nuit sont les suivantes :

172 Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Culture aujourd'hui demain – Agenda 21 de la culture du Québec*, Québec, 2012, [<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agenda21/A21C-Brochure-FR-2013.pdf>, consulté le 31 janvier 2022].

173 Selon notre travail de terrain, l'aire d'activités nocturnes des plus jeunes (avant 16-18 ans) est concentrée autour de leur environnement quotidien familial (maison, école, ami-es), mais cette aire peut chevaucher plusieurs administrations.

174 Il s'agit des villes de Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount, et de la municipalité de village de Senneville.



- le transport collectif des personnes (Société de transport de Montréal);
- certains éléments relatifs aux voies de circulation constituant le réseau artériel, notamment la normalisation, la planification et les travaux relatifs à certaines voies désignées, comme la rue Notre-Dame, l'autoroute Bonaventure, la rue Sherbrooke Est, le boulevard Cavendish, etc.;
- l'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles;
- le service de police (SPVM);
- les services de sécurité civile;
- l'exercice des pouvoirs prévus pour favoriser le développement local et régional;
- le schéma d'aménagement;
- toute autre compétence anciennement accordée à une municipalité régionale de comté (MRC) ou à une communauté urbaine dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci (les parcs-nature, par exemple);
- les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif tels que le parc du Mont-Royal (incluant le parc Jeanne-Mance), le parc Jean-Drapeau, le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, le Tour de l'île et le réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal défini dans le plan de transport.

Le conseil d'agglomération a délégué par résolution au conseil municipal de Montréal certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, comme l'entretien de certains parcs ou encore l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté. Le conseil municipal a à son tour délégué certains de ces pouvoirs aux conseils d'arrondissement.

3.1.2 Compétences du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal regroupe le maire ou la mairesse, les 19 maires ou mairesses d'arrondissement et 46 conseiller-ères de la Ville. Il exerce les compétences prévues par la loi et celles qui ne sont attribuées ni aux conseils d'arrondissement ni au conseil d'agglomération. Parmi celles-ci, mentionnons les compétences suivantes en lien avec l'interface jeunes/ville/nuit :

- l'adoption des dispositions relatives aux réserves aux fins de parcs;
- la gestion de certains parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs, notamment les parcs René-Lévesque, Angrignon, Maisonneuve, La Fontaine, Jarry, de la Promenade-Bellerive et des Rapides, le théâtre de Verdure, le musée Pointe-à-Callière, le musée de Lachine, le complexe sportif Claude-Robillard, le centre de tennis du parc Jarry, l'aréna Maurice-Richard et la piscine George-Vernot;
- la promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social, de l'environnement et du transport;
- l'adoption d'un règlement relatif aux graffitis;
- BIXI Montréal (service de partage de vélos);
- l'adoption d'un règlement fixant des heures d'exploitation différentes de celles prévues à la Loi sur les permis d'alcool et des périodes d'admission différentes de celles prévues à la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.



Ces compétences sont concentrées au sein de trois services : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et le Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Devant les conseils d'arrondissement, le conseil municipal exerce des pouvoirs d'encadrement et de normalisation. De plus, la Charte de la Ville de Montréal permet au conseil municipal de fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier.

Finalement, le conseil peut soutenir financièrement les organismes communautaires (outre BIXI, par exemple) qui offrent des programmes et des activités dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, du plein air et du développement social à l'échelle locale.

3.1.3 Compétences des arrondissements

Certaines compétences des arrondissements touchent l'interface jeunes/ville/nuit :

- la vente, la préparation et la consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations;
- l'établissement de règlements sur le bruit;
- l'aménagement, la gestion et l'entretien des infrastructures publiques locales comme les bibliothèques, les arénas, les piscines;
- l'application des règlements relatifs :
 - aux réserves aux fins de parcs,
 - aux parcs relevant du conseil municipal,
 - à la cuisine de rue,
 - à l'entretien des parcs et de certains équipements relevant du conseil municipal,
 - à l'entretien des parcs et de certains équipements relevant du conseil d'agglomération (subdélégation).

En ce qui a trait à la gouvernance nocturne des espaces prisés par les jeunes, la responsabilité des aménagements, de l'entretien et de la gestion est assez complexe. Par exemple, ce qui semble être un seul et unique parc peut en réalité relever de deux autorités (ville-centre et arrondissement), ce qui affecte les heures d'ouverture, l'équipement fourni et l'entretien. Dans les faits, les jeunes circulent dans ces territoires relevant de différents paliers sans subir d'autre préjudice qu'une incohérence dans l'espace bâti et dans la réglementation.



Figure 5. Un secteur convoité du parc Jarry : le secteur de la fontaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020).



3.2 MOYENS ET PLANS D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En l'absence d'une réglementation encadrant directement le triptyque jeunes/ville/nuit, les enjeux soulevés dans le présent avis relèvent de paliers de décision et de gestion divers. Les compétences d'initiative locale reviennent en général aux arrondissements, dont les règlements diffèrent nécessairement puisqu'ils renvoient à des besoins et à des attentes variés, ancrés dans un contexte qui leur est propre. Toutefois, même dans les domaines qui ne sont pas directement de sa compétence, la Ville dispose de plusieurs leviers d'action permettant de soutenir certaines orientations afin d'encourager un développement et un cadrage harmonieux des politiques nocturnes, tout en laissant la place à l'adaptation aux enjeux locaux.

3.2.1 Outils d'aménagement, de planification et de réglementation

Le plan d'urbanisme

La Ville, à travers son plan d'urbanisme¹⁷⁵ (PU), peut établir les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire montréalais en présentant une vision d'ensemble de son aménagement. Dans ce document, chaque arrondissement a son propre chapitre, qui concerne son territoire. Le plan d'urbanisme est un outil

de prise de décision pour le conseil municipal. Il est accompagné d'un document complémentaire obligatoire (pour Montréal et Longueuil, par leurs chartes) qui établit des normes et des critères dont doivent tenir compte les conseils d'arrondissement lorsqu'ils adoptent des règlements d'urbanisme. Ces dispositions accordent certains pouvoirs au conseil municipal par rapport aux arrondissements. Présentement, un nouveau PU est en cours d'élaboration : le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, qui relèvera directement du plan stratégique Montréal 2030.

Dans le plan d'urbanisme actuel, il est question par exemple de « [r]enforcer la vocation cyclable de l'axe ferroviaire, notamment en complétant la voie cyclable de la Route verte¹⁷⁶ », une piste empruntée par plusieurs jeunes. Aménager des circuits pour les déplacements actifs, c'est accroître la mobilité des jeunes, qui n'ont pas nécessairement les moyens de se déplacer en voiture.

Le programme particulier d'urbanisme (PPU)

Le PPU¹⁷⁷ est une composante du plan d'urbanisme qui permet d'apporter plus de précisions à la planification de certains secteurs. L'adoption d'un PPU par le conseil municipal constitue une modification au plan d'urbanisme et est précédée d'un processus de consultation publique. Le PPU permet d'encadrer le développement d'un secteur en particulier et d'apporter des indications détaillées sur plusieurs facettes touchant le territoire (par exemple l'éclairage, les espaces publics, les réseaux de transport, les équipements communautaires, le zonage). Il est utile notamment dans les programmes de revitalisation, pour encadrer les travaux et

175 Ville de Montréal. *Plan d'urbanisme*, Ville de Montréal, 2004, [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3096652&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté le 31 janvier 2022].

176 Ville de Montréal. *Plan d'urbanisme*, Ville de Montréal, 2004, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,142386994&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté le 4 novembre 2021].

177 Ville de Montréal. « Les programmes particuliers d'urbanisme », *Plan d'urbanisme*, partie IV, Ville de Montréal, 2021, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=2761,4017621&_schema=PORTAL, consulté le 31 janvier 2022].



DÉVELOPPEMENT URBAIN
ÉCONOMIQUE
SOCIAL



leurs conséquences sur l'environnement proche. Il peut également inclure la possibilité d'acquérir des immeubles en vue de leur aliénation. Les PPU établissent ainsi les projets d'aménagement à venir et s'adressent à toutes les autorités concernées (Ville, arrondissements, etc.).

Par exemple, le PPU du quartier Maisonneuve (arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve)¹⁷⁸ de 1998 prévoyait le réaménagement du site du marché pour y inclure entre autres un nouveau parc comprenant une aire de jeu pour les adolescents, un terrain de basketball et un terrain de volleyball de plage. Aujourd'hui, le site est devenu le parc de Rouen/Bennett et accueille la piscine Maisonneuve. Si les dispositions du PPU en faveur des jeunes n'ont pas été réalisées, la piscine peut néanmoins offrir un espace intéressant, puisqu'elle est ouverte (en été) jusqu'à minuit.

Le plan de développement urbain, économique et social (PDUES)

Le PDUES est un outil de planification du territoire plus large qu'un plan d'urbanisme ou un programme particulier d'urbanisme (PPU). Il est élaboré par la Ville de Montréal et les arrondissements concernés en concertation avec les acteurs locaux et les citoyen-nes. Selon l'échelle d'intervention, il est adopté par résolution soit par le conseil municipal, soit par le conseil d'arrondissement. Des modifications au plan d'urbanisme peuvent en découler ou non, selon le cas¹⁷⁹. Par exemple, le PDUES pour les quartiers autour de l'échangeur Turcot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (rendu public en 2020), désigne cinq espaces verts qui seront convertis en parcs et comprend l'aménagement ou la bonification de parcs existants par

l'arrondissement ou par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. Le PDUES Turcot prévoit de plus un budget (fourni par le Service du développement économique de la Ville de Montréal) permettant d'appuyer financièrement des initiatives locales par concours. Ce document est un bon exemple d'outil d'intervention légale en aménagement et en financement communautaire dont dispose la Ville pour agir de façon à la fois transversale et locale, dans ses champs de compétence et ceux des arrondissements. Si les jeunes ne sont pas directement ciblé-es par les actions du PDUES, certaines interventions peuvent avoir des effets positifs sur leurs pratiques nocturnes, notamment l'aménagement de nouveaux espaces publics.

Les règlements de zonage

Le zonage est le principal instrument réglementaire du plan d'urbanisme. Il détermine la vocation des différentes zones du territoire afin d'encadrer l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions. Le zonage permet au conseil municipal notamment de classer les usages et les constructions selon les critères qu'il juge appropriés, dont des critères environnementaux (nuisances, capacité portante), fonctionnels (localisation préférentielle), esthétiques (caractéristiques architecturales) et socioéconomiques (incidences sur la population en place, rentabilité économique). Le zonage constitue un des principaux moyens utilisés pour développer le territoire de façon ordonnée, en minimisant les inconvénients de voisinage et en assurant la sécurité et la santé publique ainsi que le bien-être général. Il peut être l'outil nécessaire afin de décentraliser les activités et les services nocturnes favorisés par les jeunes, comme les bars, les restaurants et les autres commerces.

178 Ville de Montréal. *Programme particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve*, Ville de Montréal, 1998, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLAN_URBANISME_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PPU_MAISONNEUVE.PDF, consulté le 4 novembre 2021].

179 Ville de Montréal. « Les programmes particuliers d'urbanisme », *Plan d'urbanisme*, partie IV, Ville de Montréal, 2021, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761_142387012&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté le 23 juin 2021].



Le règlement sur les usages conditionnels

Le règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, sous certaines conditions, un usage non permis par le zonage, sans qu'on doive modifier le règlement de zonage. Il apporte une souplesse qui pourrait favoriser une plus grande mixité des usages lorsque cela est compatible avec le milieu. Ce règlement permet par exemple l'implantation de services tels que des restaurants, des librairies ou des salles de spectacle dans certains secteurs déterminés. Le règlement sur les usages conditionnels n'a pas été adopté par toutes les municipalités ou arrondissements; et parmi les nombreuses raisons pour lesquelles il a été utilisé, très peu concernent directement les activités favorisées par les jeunes¹⁸⁰. Néanmoins, les décideur-euses pourraient mettre cet outil davantage à profit pour créer des milieux de vie plus adaptés aux besoins de la population, particulièrement les jeunes qui ont peu d'options nocturnes. Un musée pourrait ainsi s'installer dans une zone d'un parc, un bar pourrait ouvrir dans une zone industrielle... « Il n'y a pas de limites à l'utilisation de cette technique¹⁸¹. » **Le règlement sur les usages conditionnels peut aider à diversifier les services recherchés par les jeunes durant la nuit dans leur quartier.**

3.2.2 Outils politiques et économiques

Règlements et politiques

Certaines des recommandations formulées au chapitre 6 du présent avis touchent à des compétences propres à la ville-centre, non déléguées aux arrondissements.

La Ville peut alors agir directement, notamment en adoptant, en modifiant ou en abrogeant des règlements et en mettant en place des politiques d'urbanisme et de transport. Par exemple, en 2020, la Ville de Montréal a annoncé qu'elle utilisera son droit de préemption¹⁸² pour acquérir un terrain vacant dans le secteur de la station de métro Namur, afin d'y créer un pôle de mobilité. Les jeunes résidant hors du centre-ville pourront ainsi bénéficier d'autres possibilités que l'automobile en solo pour leurs déplacements, ce qui facilitera leur accès aux pôles culturels éloignés de leur quartier. La même année, la Ville s'est dotée d'un nouveau droit de préemption pour les grands parcs, qui lui permet d'agir précisément en matière d'aménagement. **Puisque plus de 90 % du territoire montréalais est urbanisé, il est pratiquement impossible d'aménager de nouveaux espaces publics dans les quartiers qui en ont le plus besoin. Ce droit de préemption constitue un outil important pour acquérir des terrains afin de créer des parcs auxquels les jeunes pourront accéder.**

Plans d'action

La Ville peut aussi se doter de plans d'action afin de définir des orientations politiques, des stratégies et des objectifs concrets pour le développement, la gestion et l'aménagement urbains. Elle peut y tenir à la fois un rôle d'influence, un rôle de facilitatrice et un rôle d'actrice, en collaborant avec différents partenaires, et ce, à plusieurs échelles. À titre d'exemple, c'est dans le cadre de son plan de relance de la vie économique nocturne que l'événement Montréal au

180 Rochefort, Michel (dir). *Enquête sur l'utilisation des règlements d'urbanisme prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Université du Québec à Montréal, 2017, [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/enquete_rlau_mamh.pdf, consulté le 8 novembre 2021].

181 Landry, Isabelle et Carole-Anne Tanguay. « Usage conditionnel et acceptabilité sociale », *Urbanité*, automne 2020, p. 25-26.

182 Ville de Montréal. *Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 25 novembre 2020 à 8 h 30*, 2020, [https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CE/CE_PV_ORDI_2020-11-25_08h30_FR.pdf, consulté le 31 janvier 2022].



sommet de la nuit : reconquérir la vie nocturne de notre métropole¹⁸³ a été organisé. La Ville s'est également dotée d'un plan d'action pour 2019-2020¹⁸⁴, afin de définir les enjeux d'intervention municipale pour les jeunes de 18 à 30 ans. De nombreux objectifs nommés dans le présent avis s'y retrouvent, notamment la prise en compte des besoins des jeunes dans l'élaboration de la politique de la vie nocturne (sous la responsabilité du Service du développement économique de la Ville).

Le plan stratégique Montréal 2030¹⁸⁵, quant à lui, a été mis en place pour guider la municipalité vers une meilleure résilience économique, sociale et écologique. À l'intérieur de ce cadre, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agira en fonction de certains principes, dont l'amélioration de l'offre de services, de l'accessibilité et de la visibilité des parcs-nature, ainsi que l'investissement dans les installations sportives locales et les organismes sportifs. Un des objectifs est ainsi d'assurer l'accès à des parcs de proximité pour toute la population¹⁸⁶, ce qui répond à la difficulté qu'ont les jeunes de Montréal d'accéder à des espaces publics dans leur quartier.

Enfin, le Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants prévoyait une enveloppe budgétaire de 18,3 M\$ pour permettre à la Ville de Montréal de réaliser des aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement

accessibles, conçus par et pour les jeunes de moins de 18 ans. Ce genre d'initiative permet à la Ville d'agir directement dans les limites de ses compétences, ou de soutenir les arrondissements et les organismes locaux.

Soutien aux arrondissements

La Ville finance des budgets pour les arrondissements, paramétrés par activités et pondérés selon leurs capacités fiscales¹⁸⁷. Elle peut par ailleurs se doter de programmes de subvention destinés à soutenir la mise en œuvre de projets particuliers. En répondant aux priorités définies par ses plans d'action dans le développement de ses programmes, la Ville peut encourager certaines orientations dans les politiques de gestion et d'aménagement des arrondissements. Par exemple, la Ville dispose actuellement d'un programme de rues piétonnes et partagées¹⁸⁸ pour soutenir les arrondissements qui souhaitent mettre en place divers concepts de rues piétonnes répondant aux besoins locaux; ce type de rues offre des espaces publics sécuritaires pour les jeunes, qui utilisent surtout les transports actifs. Les réalisations dans le cadre de ce programme sont cependant encore très centralisées; il faut voir comment il sera appliqué dans les quartiers excentrés (qui souffrent aussi d'une lacune au chapitre du transport en commun) pour combler le besoin d'accessibilité nocturne des jeunes.

183 Ville de Montréal, en collaboration avec MTL 24/24 et Yulism. *Montréal au sommet de la nuit. Reconquérir la vie nocturne de notre métropole*, 15-16 juin 2021, [https://www.mtl2424.ca/wp-content/uploads/2021/06/Sommetnuitmtl_brochure_publicque.pdf, consulté le 28 janvier 2022].

184 Ville de Montréal. *Interventions municipales pour les jeunes de 18 à 30 ans 2019-2020*, [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/sdis_interventions_municipales_jeunes_18-30ans_2019-2020.pdf, consulté le 31 janvier 2022].

185 Ville de Montréal. *Montréal 2030. Plan stratégique*, Ville de Montréal, 2020, [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf, consulté le 28 octobre 2021].

186 *Ibid.*

187 Ville de Montréal. *Réforme du financement des arrondissements. Structure de financement. Budget de fonctionnement*, Service des finances, Ville de Montréal, 2014, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/Service_Fin_Fr/media/documents/RFA_structure_de_financement_2014.pdf, consulté le 23 juin 2021].

188 Ville de Montréal. « Rues piétonnes », 2021, [<https://montreal.ca/sujets/rues-pietonnes>, consulté le 31 janvier 2022].



Budgets participatifs

La Ville peut en outre se doter d'enveloppes destinées à réaliser des projets proposés et votés directement par la population. Les budgets participatifs permettent de soutenir la participation citoyenne aux processus de décision et de développement urbain, en proposant une réponse concrète aux besoins exprimés. Ainsi, au cours de l'été 2021, dans le cadre de son premier budget participatif¹⁸⁹, la Ville a lancé un appel au vote pour déterminer les projets de transition écologique et sociale qui seront réalisés. Deux des projets retenus répondent directement à des difficultés que vivent les jeunes la nuit dans les espaces publics : augmenter stratégiquement le nombre de points d'eau potable et bonifier le mobilier universellement accessible sur tout le territoire. Il faut cependant étendre le recours au budget participatif à toute la population et sur tout le territoire (un objectif de la Ville dans son plan stratégique Montréal 2030). Mobiliser les jeunes pour qu'ils et elles participent à ces exercices peut augmenter les chances de voir se réaliser des projets qui les touchent particulièrement dans leur expérience de la nuit.

Conseils consultatifs et soutien à la recherche

La Ville finance trois conseils consultatifs : le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Conseil interculturel de Montréal. Ces conseils produisent des avis sur des questions d'intérêt pour la Ville, basés sur des études et des travaux de recherche. Grâce à ces organes de consultation indépendants et non partisans, la Ville peut définir ses orientations politiques selon une vision éclairée des enjeux et des différents aspects à prendre en compte. Un des objectifs

du Service de la diversité et de l'inclusion sociale consiste d'ailleurs à se doter d'un centre de données pour éclairer la prise de décision municipale.

Expertise à l'interne

La Ville peut se pourvoir de mandataires responsables d'offrir une expertise sur des enjeux donnés, de faire le lien entre les différents paliers de décision et d'accompagner les partenaires. C'est ainsi que la Ville s'est dotée en 2019 d'une commissaire au bruit et à la nuit, qui est chargée d'établir une politique du bruit et de la vie économique nocturne.

Consultations publiques

La Ville peut inviter les citoyen-nes à participer au débat public et à se prononcer sur différents enjeux et projets. Diverses instances peuvent être mises à profit pour l'organisation de ces consultations, comme les commissions permanentes du conseil municipal ou l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Publié en 2013, le rapport de consultation publique de l'OCPM sur le PPU du Quartier des spectacles – pôle Quartier latin¹⁹⁰ soulignait déjà la pertinence de prolonger pendant la nuit les heures de service des transports en commun et de mettre en place une Charte de la vie nocturne pour favoriser une meilleure cohabitation des usages de la nuit – des orientations auxquelles le présent avis fait écho. Depuis 2018, l'OCPM se penche sur la discrimination et le racisme, deux pratiques dont les jeunes sont témoins pendant la nuit à Montréal.

189 Ville de Montréal. « Budget participatif de Montréal », *Réalisons Montréal*, [https://www.realisonsmtl.ca/budgetparticipatifmtl, consulté le 31 janvier 2022].

190 Office de consultation publique de Montréal. *PPU du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin*, rapport de consultation publique, Montréal, 2013, [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P62/rapport-ppuquartierlatin.pdf, consulté le 31 janvier 2022].

Ombudsman

La Ville a créé en 2002 un service d'ombudsman municipal. Les citoyen-nes qui se considèrent comme lésé-es par des décisions ou des omissions de la Ville peuvent y recourir pour porter plainte et demander une enquête, un avis et une intervention, comme cela a été fait à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cas rapporté au début de ce chapitre. Indépendant-e de l'administration municipale, l'ombudsman est désigné-e par le conseil municipal et a compétence sur les décisions administratives de la Ville.

En principe, la Ville et les arrondissements possèdent des moyens variés pour agir sur les plans politique, géographique et économique afin de soutenir les jeunes dans leurs activités nocturnes. Cependant, lorsqu'ils sont utilisés, ces outils ciblent rarement les jeunes noctambules de façon directe. Ainsi, tels qu'ils sont employés jusqu'ici, le plan d'urbanisme, le budget participatif ou le soutien aux arrondissements n'ont qu'un effet indirect ou secondaire sur une ou deux dimensions seulement de la triade jeunes/ville/nuit; ils agissent rarement sur le triptyque entier. Pourtant, la Ville possède les compétences pour poser des gestes ciblés, directs et significatifs. Une administration qui reconnaît, accepte, soutient et promeut le droit des jeunes à la nuit pourrait répondre directement à leurs besoins en matière de sécurité dans les déplacements, de perceptions positives (les jeunes versus les autorités policières et autres) et d'accessibilité à des lieux adaptés et accueillants.

3.3 CONCLUSION

On constate actuellement, à la Ville de Montréal, une grande effervescence autour du concept de ville 24/24. La réflexion en cours souligne les lacunes en matière de gouvernance nocturne, et le désir de développer et d'adapter les leviers existants pour répondre aux besoins de la population entre le coucher et le lever du soleil. Le présent avis, qui répond à la mission du Conseil jeunesse de Montréal, invite la Ville de Montréal à mobiliser les outils qui sont déjà à sa disposition et qui ont une influence sur les jeunes ou sur l'aménagement pour cibler ses actions dans la sphère jeunes/ville/nuit.

droit des
JEUNES

à LA NUIT
11M 67 6



D ? ! ! ?



ville 24/24



PRATIQUES et PRÉOCCUPATIONS

CHAPITRE 4

PRATIQUES NOCTURNES ET PRÉOCCUPATIONS
DES JEUNES MONTRÉALAIS-ES

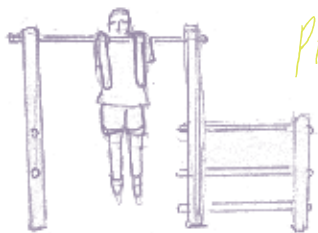




Les pratiques que nous rapportons ici sont le fruit de l'analyse des données issues de l'observation et des entretiens que nous avons menés. Nous avons retenu et grandement mis à profit le verbe *chiller*, utilisé de façon récurrente comme un terme parapluie par les participant-es pour définir leurs pratiques. Nous en avons distingué plusieurs variantes afin de faire ressortir les environnements variés ou les besoins particuliers qui sont convoqués.

Il est important de noter que les pratiques explicitées dans les prochaines pages ne sont pas mutuellement exclusives : d'une part, leurs frontières sont floues, et on peut voir plusieurs de ces activités se produire au même moment au sein d'un même groupe; d'autre part, le passage d'une activité à l'autre se fait le plus souvent de façon fluide et spontanée. Si les pratiques et les propos des jeunes expriment parfois un besoin d'exploration, de fête et de liberté, les pratiques récurrentes que nous avons établies restent, pour la grande majorité, sobres et moins excessives que ce que laissent penser les représentations hégémoniques de la nuit et la recension des écrits. Ces pratiques soulèvent par ailleurs plusieurs enjeux transversaux, que nous présenterons dans une seconde partie.

*Chiller, explorer et découvrir, flâner,
pratiquer un sport, fêter,
jouer, rentrer chez soi.*



4.1 LES PRATIQUES

L'observation et les entretiens ont permis de dégager sept activités récurrentes pratiquées la nuit par les jeunes de 15 à 25 ans à Montréal. **Nous avons constitué une nomenclature pour les identifier : *chiller*, explorer et découvrir, flâner, pratiquer un sport, fêter, jouer et rentrer chez soi.** Ces activités se tiennent dans tous les parcs et tous les quartiers de notre étude, se pratiquent à des heures similaires, impliquent généralement les mêmes sous-groupes de jeunes et engagent le même mobilier. Certaines disparités notables, liées par exemple à l'accessibilité des installations publiques, sont présentées le cas échéant. Enfin, **ces pratiques ont en commun d'être assez ordinaires : bien qu'elles échappent aux contraintes diurnes liées à l'école, à la famille ou au travail, elles sont moins souvent qu'on ne le pense marquées par les excès, la transgression ou l'incivilité.** Il faut toutefois garder en tête que nous nous intéressons ici principalement aux pratiques nocturnes des jeunes dans l'espace public; les activités qui se déroulent dans des lieux privés, par exemple au domicile, ne sont donc pas explorées en profondeur.

4.1.1 *Chiller* : quand l'ordinaire anime la nuit en ville

La principale activité rapportée lors des entretiens et observée dans les parcs (et représentant plus de 40 % du total des activités!) est celle qui consiste à *chiller*. Concrètement, il s'agit de se rencontrer entre jeunes pour discuter, pour être ensemble. C'est une activité fondamentalement sociale, qui est observée sur le terrain et décrite par les jeunes quels que soient leur tranche d'âge et leur profil sociodémographique. Ils et elles investissent une multitude de lieux pour *chiller* : parcs, stationnements, lieux privés (comme le domicile, les hôtels ou les logements particuliers loués via une plateforme payante, les restaurants et les bars). Dans l'ensemble, les jeunes *chillent* jusqu'aux heures autorisées : vers minuit dans les



parcs, et beaucoup plus tard (ou tôt!) dans les lieux privés¹⁹¹. En somme, les jeunes sont en quête d'espaces pour se rassembler, discuter, boire, manger, fumer, jouer ou encore écouter de la musique, pour plusieurs heures et avec certaines commodités, comme du mobilier pour s'asseoir, des toilettes et un accès à Internet.

Chiller dans un parc. Des jeunes étaient présent-es dans tous les parcs dès le début des périodes d'observation, à 16 h, en semaine comme en fin de semaine, les plus jeunes (15-19 ans) cédant progressivement leur place aux plus âgé-es (20-25 ans) au cours de la nuit. En semaine, la présence des jeunes se constate particulièrement à partir de 22 h; la fin de semaine, c'est un peu plus tôt, à partir de 20 h. Ils et elles se rendent généralement au parc à pied, à vélo ou en transports en commun. Plutôt que d'utiliser les installations prévues à cet effet, beaucoup préfèrent garder leur vélo à proximité, couché dans l'herbe ou appuyé contre une table. On peut présumer que certain-es, plus rares, se déplacent en voiture, car on les voit arriver les mains pleines, apportant barbecue, glacière, chaises de camping et sacs d'épicerie. Une fois au parc, les jeunes choisissent de s'installer dans certains secteurs en fonction de l'heure, du mobilier disponible, mais aussi de la présence d'autres types d'usager-ères. Ils et elles s'assoient dans l'herbe, sur une couverture, aux tables de pique-nique ou sur les bancs. Certain-es jeunes en duo ou en trio ont des conversations très soutenues, alors que d'autres alternent entre parler et observer ce qui se passe alentour. Les jeunes sont surtout au parc entre ami-es ou en couple, très peu en famille ou en solo. Par ailleurs, les groupes de quatre personnes ou plus incluent souvent un ou plusieurs couples. Ces duos discutent de manière détendue et continue, ils occupent un espace plus restreint et partagent des marques d'affection ainsi qu'une proxémie souvent intime.

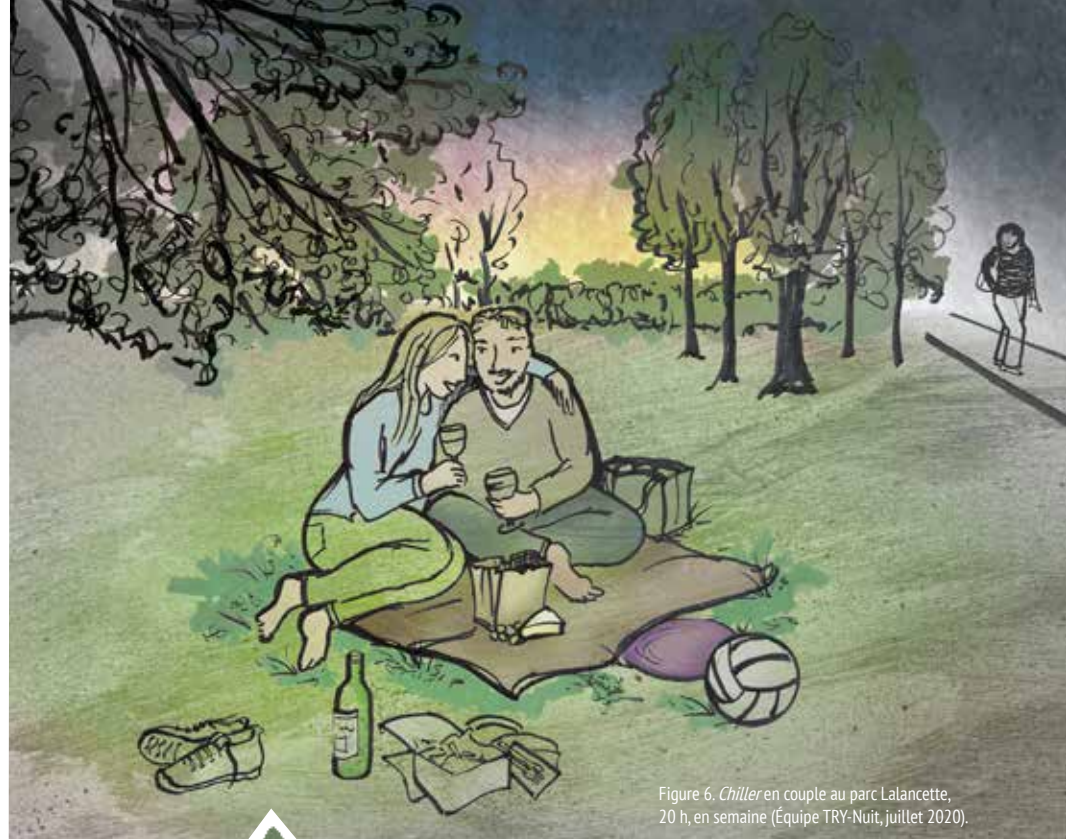


Figure 6. *Chiller* en couple au parc Lalancette, 20 h, en semaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020).

20 h, un samedi soir de juillet. Un homme et une femme de 25 ans, peau blanche, sur la butte gazonnée du parc Lalancette. Le couple discute de manière soutenue et partage une bouteille de vin, assis sur une couverture. Des sacs de restaurant vides indiquent que le couple a mangé plus tôt. Le couple s'embrasse rapidement, se sourit. La femme prend son cellulaire, le regarde quelques secondes, puis le tend vers l'homme pour lui montrer quelque chose, on dirait une vidéo. Le couple rit. Le ballon et le Frisbee indiquent que le couple a joué plus tôt, ou qu'il jouera plus tard.

LES TRANSPORTS ACTIFS SONT PRIVILÉGIÉS POUR ALLER... CHILLER!

191 Les heures pour *chiller* sont similaires aux heures d'éclairage, mais nous ne pouvons pas confirmer qu'elles sont liées.

Généralement, les jeunes qui *chillent* restent au parc de longues heures. Ils et elles quittent les lieux en majorité avant minuit, parfois en raison des rondes des services de police (surtout observées au parc Jarry). Certain-es restent après minuit et d'autres, en moins grand nombre, jusqu'à 3 h. Les jeunes observé-es au parc tard dans la nuit sont soit très calmes – ils et elles discutent tranquillement en terminant leurs consommations –, soit bruyant-es et parfois intoxiqué-es, discutant vivement, jouant, continuant à consommer et écoutant de la musique dans des haut-parleurs.

Avant de quitter les lieux, les jeunes tentent de disposer de leurs canettes vides et de leurs déchets de manière appropriée, mais les poubelles souvent pleines ainsi que l'absence de bacs pour les matières recyclables et les contenants consignés ne le permettent pas toujours. Une pratique informelle courante dans les parcs observés consiste à laisser les contenants consignés (bouteilles et canettes) à proximité des poubelles, sachant que d'autres usager-ères passeront les récolter plus tard pour toucher la consigne.

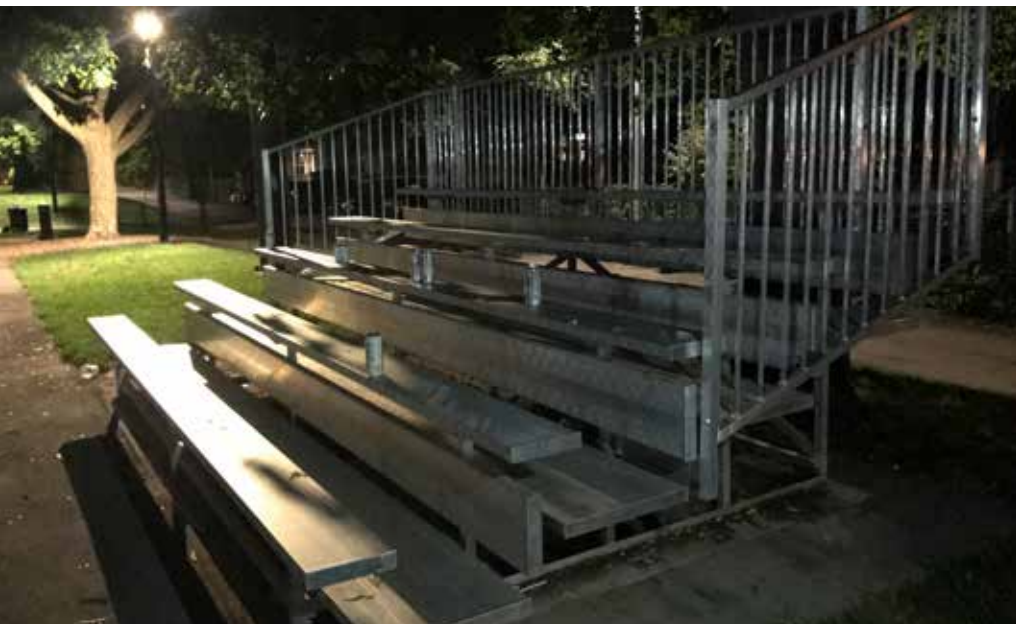


Figure 7. Contenants consignés laissés au parc Lalancette, 0 h 21 et 0 h 24, en semaine (Équipe TRY-Nuit, août 2020).



Figure 8. Parc Henri-Bourassa, 16 h 55, en semaine (Équipe TRY-Nuit, septembre 2020).

16 h 55, un mercredi de septembre. Deux filles de 16 ans, arabes, près de la rambarde cimentée du parc Henri-Bourassa. Elles parlent, regardent autour. Une des deux filles s'approche du muret et s'y assoit, l'autre en descend et prend la pose. La fille assise prend une photo de son amie. La lumière du jour est à son meilleur, c'est peut-être pour Instagram! Après la photo, la photographe descend, et elles continuent de discuter. Une des deux filles (celle qui a été prise en photo) tire sur le bras de son amie pour qu'elle se retourne vers un groupe de gars pas très loin. Elles *chillent* après l'école, elles veulent parler à d'autres ou juste *chiller* avant de rentrer à la maison.

SEUL-ES OU ENSEMBLE, LES JEUNES UTILISENT LEUR APPAREIL MOBILE DE MULTIPLES FAÇONS PENDANT LA SOIRÉE.

Beaucoup de jeunes utilisent leur cellulaire individuellement ou collectivement quand ils et elles *chillent* dans les parcs, qu'ils et elles soient seul-es, en duo ou en groupe. Certain-es prennent des photos, échangent des contenus ou discutent par messagerie. D'autres regardent des vidéos, ce qui implique une utilisation prolongée et l'accès à une connexion Internet efficace.





Figure 9. Jeunes qui *chillent* au parc Jarry, secteur de la fontaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020).

Les activités à caractère transgressif sont rarement observables. On *chille* la plupart du temps en buvant de l'alcool; de manière générale, cette consommation d'alcool semble être acceptée ou du moins tolérée par l'ensemble des usager-ères des parcs. Les jeunes boivent surtout de la bière, parfois du vin ou d'autres boissons alcoolisées, sauf au parc Henri-Bourassa et au parc Westmount, où les plus jeunes consomment surtout des alcools forts. Partout ailleurs, la consommation d'alcool se fait surtout avec de la nourriture, soit une collation, soit un repas, souvent partagé. La consommation de cigarettes et de cannabis est très variable d'un parc à l'autre. Elle a surtout été observée aux parcs Jarry, Lalancette, Martin-Luther-King et Henri-Bourassa. Les démonstrations amoureuses exubérantes, impliquant parfois des activités sexuelles, sont courantes surtout la nuit tombée, et l'intolérance des autres usager-ères (par des regards réprobateurs) varie en fonction des parcs. Cela restreint les couples à certaines pratiques, dans certains secteurs, à certaines heures. Il est à noter que la plupart des couples observés dont les démonstrations étaient expansives étaient hétérosexuels. Les couples homosexuels, lesbiens ou *queer* étaient surtout présents aux parcs Lalancette et Jarry, et se comportaient de manière plus discrète.

MOINS DE 12 % DES JEUNES OBSERVÉ-ES
CONSUMMAIENT DE L'ALCOOL OU FUMAIENT.



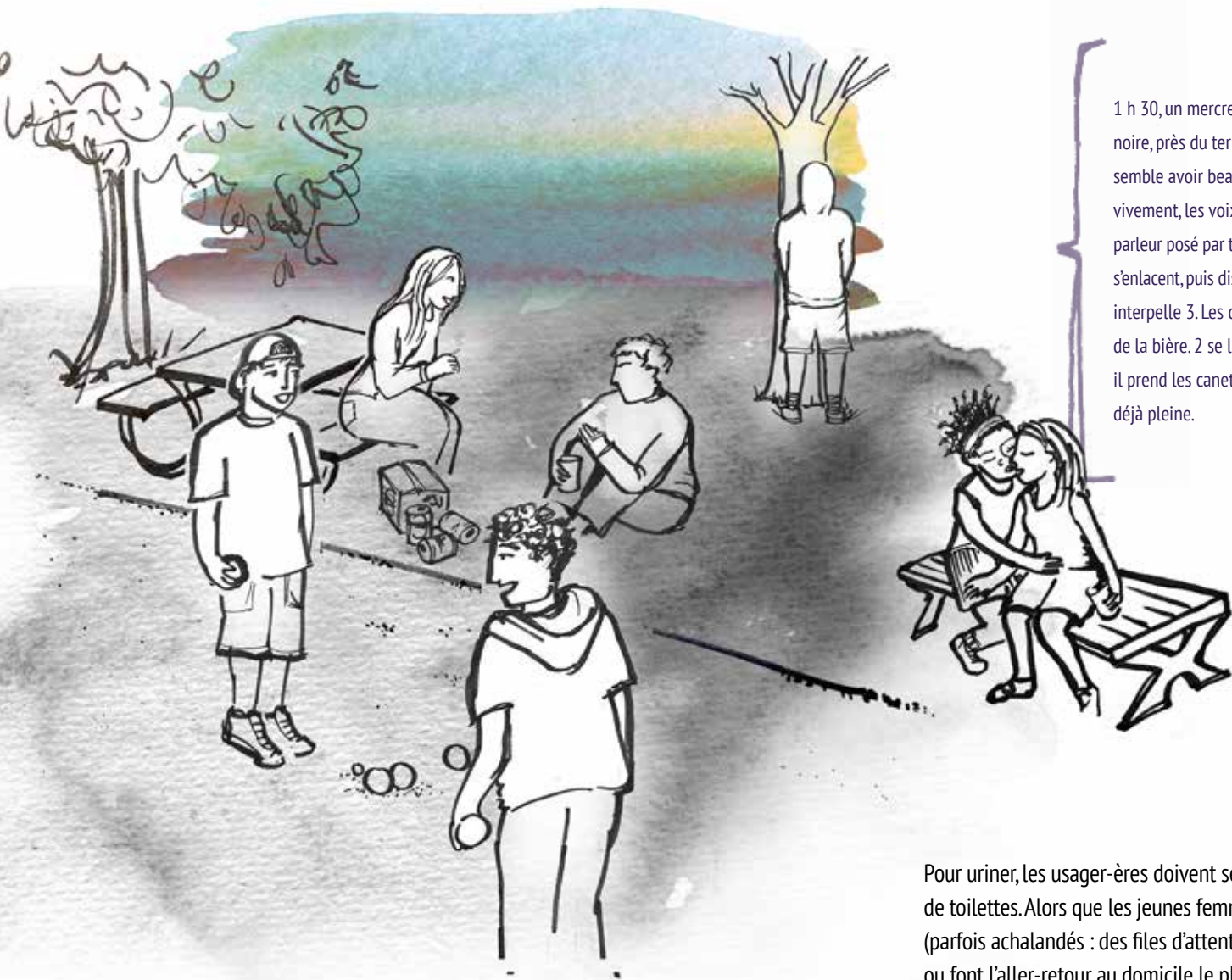


Figure 10. Uriner contre un arbre au parc Lalancette, 1 h 30, en semaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020).

1 h 30, un mercredi de juillet. Sept personnes, 20-24 ans, blanches, une noire, près du terrain de pétanque du parc Lalancette. Tout le monde semble avoir beaucoup bu, l'ambiance est à la fête. 1, 2 et 3 discutent vivement, les voix portent par-dessus la musique qui sort du haut-parleur posé par terre. 2 et 3 fument du cannabis. 4 et 5 s'embrassent et s'enlacent, puis discutent. 6 et 7 jouent à la pétanque. 7 se retourne et interpelle 3. Les deux s'exclament et rient très fort. Tout le monde boit de la bière. 2 se lève et va uriner sur un tronc d'arbre. Quand il termine, il prend les canettes vides et les dépose par terre à côté d'une poubelle déjà pleine.

Pour uriner, les usager-ères doivent se débrouiller la plupart du temps, en l'absence de toilettes. Alors que les jeunes femmes choisissent de se cacher dans les buissons (parfois achalandés : des files d'attente peuvent même se créer, comme au parc Jarry) ou font l'aller-retour au domicile le plus proche, les jeunes hommes se tournent vers les troncs d'arbres ou les ruelles environnantes. **L'inaccessibilité des toilettes publiques (qui peuvent être absentes ou fermées) pousse même certains groupes à quitter le parc.**



20 h 40, un mercredi d'août. Un homme et une femme, 25 ans, peau blanche, près de l'étang au parc Westmount. Les deux discutent calmement, doucement, en anglais. On dirait une première *date*. Il y a deux verres en plastique rouge, qui contiennent peut-être de l'alcool. L'homme est couché sur le côté, se redresse. Les deux jeunes se retournent pour regarder les chiens de la femme qui fait du yoga tout près. Les deux chiens jappent (la femme du yoga est partie aux toilettes), c'est ce qui a attiré leur attention. La jeune femme du couple se lève, prend son sac, se dirige vers les toilettes. L'homme prend une gorgée dans son verre et regarde les chiens s'amuser. La jeune femme revient, dit que les toilettes sont fermées. Les deux quittent le parc immédiatement.

Figure 11. Des jeunes quittent le parc Westmount parce que les toilettes sont fermées, 20 h 40, en semaine (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

23 h 25, un dimanche de juillet. Quatre jeunes de 17-18 ans, peau blanche, dans le secteur boisé du parc Lalancette. Le groupe est assis en cercle, directement dans l'herbe, et discute en partageant une bouteille de sangria. 2 regarde beaucoup son cellulaire. 1 et 3 se lèvent, 3 sort un rouleau de papier de toilette de son sac et en donne un morceau à 1. Elles se dirigent vers les buissons pour uriner. Elles retournent s'asseoir avec les autres. 2 éclaire quelque chose avec la lumière de son cellulaire. Le groupe se lève, les jeunes se font des câlins et partent dans des directions opposées.

Dans les parcs ou dans la rue, on va entre des bâtiments, entre des voitures ou derrière des buissons, puis on le fait rapidement et on n'y va jamais seule, il y a toujours quelqu'un qui vient avec [nous]. Souvent on y va à plusieurs filles, sinon, s'il y a des gars, on leur demande de se tourner. Ça se fait comme ça.

- Sonia, 16 ans, arrondissement d'Outremont.



Figure 12. Uriner dans les buissons au parc Lalancette, minuit, en semaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020).

En raison de l'insalubrité et de l'odeur des toilettes chimiques, les jeunes femmes, surtout, disent préférer les buissons pour uriner. De plus, ces toilettes temporaires mises à la disposition des usager-ères dans certains parcs, comme au parc Jarry, sont souvent situées loin des espaces où les jeunes *chillent* la majeure partie du temps.

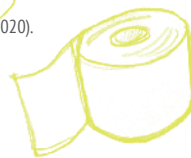
Les parcs répondent à deux exigences principales pour les jeunes à la recherche d'espaces où *chiller* : ce sont des lieux accessibles gratuitement, assez vastes pour accueillir de grands groupes, mais offrant une certaine intimité aux duos et aux personnes seules; et le bruit occasionné par les jeux, les discussions ou la musique y est mieux toléré que dans d'autres lieux, comme le domicile privé.

Souvent, à cause du bruit puis des voisins, on finit [...] dans des parcs, quand c'est possible [...]. Habituellement, le parc ferme à [23 h], mais on connaît les différents parcs dans lesquels les jeunes se font déranger ou pas. [...] Les parcs [sont] de grands espaces, on peut être plusieurs et avoir plein de petits groupes, mais [dans] mon appartement il n'y a pas de place pour qu'on soit 20, surtout passé minuit. [...] S'il n'y avait pas de problème de bruit, [...] je pense qu'on ferait des soirées, un peu comme des house parties, [...] vraiment plus longtemps.

- Arielle, 23 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.



Figure 13. Secteur de la fontaine (gauche) et secteur planche à roulettes (droite) du parc Jarry (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020).



Chiller dans un stationnement. Les stationnements accueillent parfois de petits groupes de jeunes : aux parcs Martin-Luther-King et Henri-Bourassa, les stationnements adjacents aux terrains sportifs, très fréquentés par les jeunes, surtout les jeunes hommes, permettent de se tenir à l'écart de la partie en cours tout en restant à proximité du groupe, de faire des allers-retours sur les terrains ou d'interpeller des ami-es. Pour certain-es jeunes interrogé-es (et cela a aussi été rapporté par les intervenant-es), notamment à Saint-Léonard, il s'agit d'une des rares options disponibles, faute d'espace propice pour se réunir. Les stationnements sont fréquentés par des jeunes de 15 à 25 ans, principalement de jeunes hommes, dès 16 h mais plus particulièrement entre 20 h et minuit. Ils et elles s'assoient dans leurs véhicules ou s'y adossent en restant à l'extérieur, pour discuter calmement, consulter leurs téléphones et fumer. **Les voitures font ainsi office de remparts, de bancs et d'abris : elles offrent un support à la sociabilité dans un contexte plus intime, en retrait, et permettent des déplacements fréquents et rapides entre le lieu de rencontre et le quartier.**



EXTRAIT D'OBSERVATION :

Une soirée d'été au parc Martin-Luther-King, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Situé entre les terrains de basketball et la maison des jeunes, le stationnement du parc accueille de petits groupes de jeunes hommes dans la vingtaine. Ces derniers peuvent ainsi se tenir à la fois à proximité de leurs ami-es et légèrement en retrait, pour discuter tranquillement, boire des sodas et fumer dans leur véhicule. Ils font régulièrement des allées et venues entre les terrains de basketball et le parvis de la maison des jeunes : ils rejoignent une partie en cours ou font parfois de petits tours de parc en vélo, puis reviennent *chiller* dans le stationnement. Ils y restent un peu après l'extinction des projecteurs, jusqu'aux alentours de minuit.



Figure 14. Stationnement du parc Martin-Luther-King (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

Chiller dans une chambre d'hôtel, dans un logement privé loué ou chez quelqu'un.

Pour passer une soirée calme autour d'un film, partager un repas, organiser un tournoi de jeux de société ou tenir une fête plus arrosée, l'espace privé fait partie des lieux privilégiés par les jeunes interrogés.

Pendant l'hiver, ce serait plus soirée chips : je mange à la maison un petit truc, [...] après je vais chez des copains, on boit, on danse, on parle. Ça ressemble à peu près à ça. Puis en été, ça va être plus en extérieur [...]. Il y aura plus d'apéros, on va se poser dehors, on va manger ensemble.

– Fella, 24 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Surtout l'hiver, [on est] un peu obligé-es de se déplacer vers un bar, parce qu'il n'y a pas vraiment d'endroits publics où c'est légal de boire et [où] il fait chaud [...].

– Arielle, 23 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est plus fréquent d'aller *chiller* chez quelqu'un ou dans un bar en hiver : à cause du froid, les lieux publics extérieurs, comme les parcs, sont moins attirants durant la nuit. Toutefois, les jeunes qui résident dans des quartiers excentrés sont moins enclin-es à prendre les transports en commun pour se rendre dans un bar ou un restaurant du centre, redoutant les retards fréquents des bus ou les correspondances peu fluides, en plus des longues périodes d'attente dans le froid.

Avant, j'habitais plus en banlieue, donc c'était compliqué. Souvent, j'avais des bus de nuit par chance ou alors je dormais chez mes ami-es. Oui, c'est un enjeu [...]. Avant, je n'avais pas le choix d'aller chez des ami-es, car je ne pouvais pas prendre le métro ou alors il y avait le bus de nuit, mais ça prenait 1 h 30. Souvent, le bus de nuit, c'est pas fameux pour les filles.

– Claire, 24 ans, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Les domiciles privés sont également une solution appréciée des jeunes qui sont moins portés vers la fréquentation des bars et des discothèques. Ces jeunes préféreraient voir se développer une offre d'activités nocturnes plus diversifiée, ludique, créative ou sportive, moins axée sur la consommation d'alcool.

Mais encore faut-il disposer de son propre logement, ce qui est plus souvent le cas des personnes de 20 ans et plus, aux études supérieures ou en emploi, généralement en colocation. Pour les autres, les occasions de se réunir entre ami-es à la maison sont plus rares. Partageant le logement avec leurs parents et leurs frères et sœurs, ces jeunes disposent difficilement d'un espace d'intimité leur permettant de se retrouver. Durant l'hiver, ou lorsqu'ils et elles souhaitent se réunir jusqu'à des heures tardives sans se faire chasser de l'espace public, les jeunes partagent le coût d'une chambre d'hôtel ou d'un logement privé locatif pour la nuit. Il devient ainsi possible de se retrouver entre jeunes d'âge similaire, à l'abri de la surveillance et du jugement des adultes, dans un espace devenu le leur pour quelques heures, pour discuter, danser, jouer à des jeux ou consommer des

boissons alcoolisées. Des édifices vacants sont également occupés occasionnellement, un phénomène exploré dans l'*Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*¹⁹².

Le soir, on louait souvent des appartements-hôtels ou des chambres d'hôtel. [...] Oui, vers 18-19 ans, on n'avait pas vraiment nos endroits à nous, alors on se disait : est-ce qu'on loue un appartement-hôtel? Alors, c'était jeux de société, alcool, jeux d'alcool, vérité/conséquence. C'était une belle période, une belle époque.

– Marc, 25 ans, arrondissement de Saint-Léonard.

Les jeunes interrogé-es expriment le besoin d'avoir accès à des espaces publics où se réunir la nuit, qui puissent remplacer les lieux privés comme le domicile, les bars ou les restaurants. Les intervenant-es rencontré-es soulignent également le manque d'espaces publics intérieurs où les jeunes peuvent se rassembler. À leurs yeux, certains lieux déjà existants, comme les bibliothèques et les maisons des jeunes, constitueraient d'excellentes ressources pour *chiller* la nuit.

À l'époque où j'avais 16-17 ans, je trouvais ça vraiment très contraignant de n'avoir aucun lieu de rassemblement intérieur autre que [...] le sous-sol à quelqu'un. Une patinoire, par exemple, même à mon âge, j'aimerais ça. Sortir sans forcément boire et faire autre chose.

– Mario, 20 ans, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

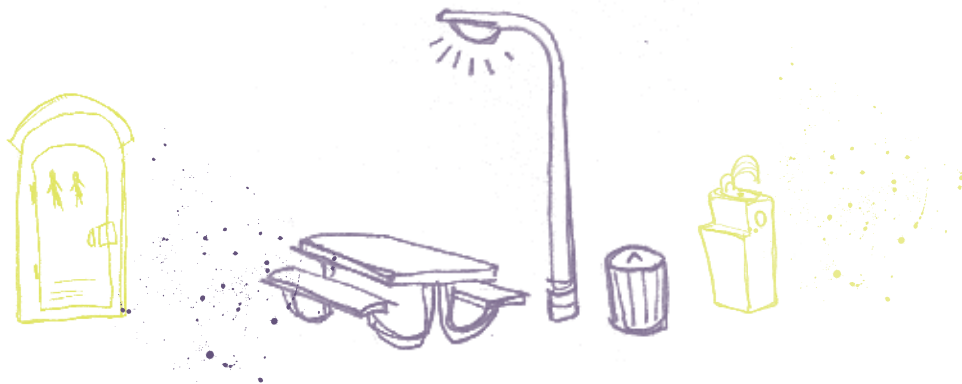
Une soirée dans le quartier de Côte-des-Neiges, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Selon un intervenant interrogé, en l'absence d'espaces disponibles la nuit, certain-es jeunes du quartier de Côte-des-Neiges avaient pour habitude de se cotiser pour partager une chambre dans un hôtel du quartier, qui permettait la location pour quatre ou cinq heures. La forte augmentation des tarifs de l'hôtel dans les dernières années les a poussé-es à se tourner vers une plateforme de location de logements privés. Ces jeunes s'approprient également des lieux vacants, désignant des guetteur-euses qui lancent l'alerte en cas de besoin. D'après nos observations et les propos des intervenant-es, les jeunes du quartier ont peu tendance à consommer de l'alcool dans le parc Martin-Luther-King (la consommation d'alcool a surtout été vue durant des fêtes organisées par des étudiant-es de l'Université de Montréal) : ils et elles cherchent surtout à disposer d'un entre-soi loin de la surveillance des adultes. Le quartier de Côte-des-Neiges étant marqué par des appartenances ethnoculturelles très variées, certain-es jeunes se méfient également des forces de l'ordre et tentent ainsi de se protéger du profilage racial auquel ils et elles font face dans l'espace public, comme le mentionne l'intervenant interrogé.

192 Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ESPACES_VACANTS_VERSION_FINALE.PDF, consulté le 31 janvier 2022].

Services, infrastructures et mobilier utilisés pour *chiller*

De manière générale, pour que les jeunes puissent *chiller* dans l'espace public, plusieurs éléments doivent être accessibles : des transports en commun, des stationnements, des lieux propices aux activités bruyantes, des toilettes ouvertes en tout temps et propres, des zones de lumière et d'obscurité réparties de façon stratégique et selon un horaire adéquat, de l'herbe bien entretenue dans les parcs, des espaces abrités par des arbres ou des toits et pourvus de mobilier (tables de pique-nique et bancs non fixes), un réseau Internet sans fil efficace, des fontaines, des zones meublées de tables et de bancs mais aussi des espaces dégagés permettant de s'asseoir en cercle ou de jouer, ainsi que des poubelles nombreuses offrant l'option de jeter ses déchets, de recycler certaines matières ou de récupérer les contenants consignés.



Ça arrive quand même régulièrement que tu marches puis t'as besoin d'aller à la salle de bain, puis il n'y a pas d'option. Des toilettes publiques à certains endroits, ça pourrait être quand même pas con.

– Bianca, 24 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Ce qui serait utile dans les parcs? Je dirais l'accessibilité des toilettes. Aussi plus d'abreuvoirs. Je trouve qu'il n'y a pas assez de points d'eau pour remplir nos bouteilles. Je vois ça aussi en été, juste à Montréal; ça demande de l'effort de pédaler en vélo et on ne peut pas toujours acheter ou remplir sa bouteille.

– Yasmine, 17 ans, arrondissement de Saint-Léonard.

Par rapport aux installations : avec mes ami-es, on était au parc, puis à [23 h] ils ont fermé les lumières pendant qu'on jouait à la pétanque, fait que c'est sûr que ça incite moins à aller à certains endroits.

– Arielle, 23 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.



4.1.2 Explorer et découvrir

Sortir la nuit peut aussi être l'occasion de faire de nouvelles expériences : découvrir de nouveaux endroits, de nouvelles saveurs, de nouveaux ou de nouvelles artistes. Parmi les jeunes interrogé-es, ce sont souvent les plus âgé-es (20-25 ans), déjà initié-es à certaines pratiques, notamment à la consommation d'alcool, qui cherchent à développer cette dimension particulière de la nuit. Les jeunes qui recherchent les nuits de découverte et d'exploration sont donc des personnes ayant un certain revenu, ce qui donne des indications sur leur âge (ils et elles travaillent) ou sur leur statut économique.

LES JEUNES QUI EN ONT LES MOYENS CONSOMMENT LA NUIT OU INVESTISSENT DANS LA RECHERCHE D'EXPÉRIENCES NOUVELLES.

On choisit les endroits en fonction du prix, de la bière, puis de la qualité de ce qu'ils offrent, mais ça n'a pas toujours été comme ça. Avant, le but était de boire le plus de bière en le moins de temps possible, donc on allait aux endroits où la bière était le moins chère. Il commence à y avoir de plus en plus de microbrasseries à Montréal, puis j'aime encourager le local, donc ça joue dans la balance.

- Didier, 25 ans, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Selon leurs préférences, ces jeunes explorent les bars, les restaurants ou les établissements culturels pour dénicher les perles et les conseiller à leurs ami-es. Ce type de sorties peut faire l'objet d'un réel investissement, en temps et en argent : les jeunes vont se déplacer plus loin, parfois marcher longtemps, et dépenser plus pour s'offrir une expérience différente. Lorsqu'il est difficile de se déplacer loin et longtemps, comme en hiver, notamment dans le cas des jeunes en situation de handicap ou des résident-es de quartiers très excentrés, la décentralisation de l'offre de services et d'activités nocturnes trouve toute sa pertinence : elle permet alors à un plus grand nombre de profiter de la nuit comme d'un temps de découverte, et ce, toute l'année. Ces soirées sont d'ailleurs moins des occasions festives que des moments de dégustation, partagés le plus souvent en couple ou en petit groupe, où la qualité est plus importante que la quantité. La transgression et l'incivilité ne sont pas au menu de la plupart de ces soirées.

Notons ici que la diffusion de l'information concernant la nuit, comme les programmations des établissements culturels ou les annuaires de bars et de restaurants, a évolué avec le temps : les journaux distribués gratuitement dans les années 1990, qui rassemblaient l'essentiel des informations sur l'actualité nocturne citadine, n'existent (presque) plus. La transmission des informations se fait principalement par le bouche à oreille ou par les réseaux sociaux, canaux plus exclusifs qui peuvent contribuer à l'invisibilisation de la vie nocturne aux yeux du grand public et à la stigmatisation de la nuit.



Ça a évolué et je suis allé de moins en moins vers la quantité, et plus vers la qualité, donc de façon plus modérée, en appréciant plus et en mettant du coup un peu plus le prix sur un truc que j'aime bien. Je préfère aller tester des bières dans des bars plutôt que de prendre juste un gros pack de la même bière tout le temps. Ma consommation a changé : avant, j'étais plus un suiveur et dans les pratiques [typiques] à nos âges; maintenant, je profite plus de ce que je consomme [...]. Moi, j'aime vraiment la bouffe, donc j'aime aller tester des restaurants, des cafés, et puis il y en a tellement à Montréal, c'est infini. C'est ça que j'aime faire le soir. Même si je vais marcher, faire des photos, après je vais aller manger dans un restau qui me tente ou que je trouve sur le moment. Avec ma copine, on aime faire ça aussi. Parfois on prend des longues marches dans Montréal, on marche au hasard, et parfois on prévoit où on veut aller : par exemple, ce week-end on a prévu d'aller à Outremont marcher depuis Griffintown puis de prendre une pizza et de revenir après.

- Méric, 21 ans, arrondissement du Sud-Ouest.

[J]'essaie de varier. En fait, avec mon coloc, on essaie de se faire des soirées festives ou thématiques, de découvrir des nouvelles activités, pour essayer de changer la routine puis avoir du plaisir.

- Claire, 25 ans, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Toutefois, « découverte » ne signifie pas nécessairement « consommation » : certain-es jeunes la définissent plutôt comme une exploration urbaine, où l'objectif est de découvrir de nouveaux espaces. Généralement à vélo ou à pied, ils et elles se promènent au hasard, en quête de bâtiments, de ruelles ou d'espaces naturels à visiter, à observer ou à prendre en photo. Ils et elles soulignent que leurs sens sont mobilisés de manière différente par rapport au jour.

Il y a des [lieux] qui sont plus laissés en retrait et moins visibles, et qui donnent envie d'aller voir, comme une ruelle sombre et jolie, ou une rue cool. Ou au contraire, on roule sur la nuit puis il y a la lumière qui met l'accent sur certains éléments, et il y a des choses qui ressortent du fait qu'elles sont lumineuses. Je trouve ça intéressant, ça change la perception de l'espace [quand on visite] le jour et la nuit, ce ne sont pas les mêmes choses qui nous sautent aux yeux. Même chose pour le bruit ou le son, ça peut être l'autobus ou des gens qu'on entend, [dont on attrape] des bribes de conversation qu'on ne comprend pas; donc oui, la toile sonore est différente, souvent c'est moins dense et il y a moins d'informations qui passent en même temps.

- Benoît, 24 ans, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Quand je marche, c'est plutôt la beauté, voir les arbres, les étoiles d'une autre manière. C'est un truc qu'on ne voit pas le matin. Et le vélo, le soir, c'est magnifique avec des écouteurs, tu fais de la vitesse. Il y a du plaisir et quelque chose de fantastique.

- Yasmine, 17 ans, arrondissement de Saint-Léonard.

Les déplacements nocturnes liés à l'exploration se font surtout en transport actif, et ils ne sont pas sans risques. Prenons pour exemple la piste multifonctionnelle des Carrières, dans Rosemont–La Petite-Patrie : les jeunes rapportent dans les entretiens qu'elle est très populaire durant le jour, mais dangereuse la nuit, puisque non éclairée.

C'est vraiment pas possible. La [piste] est super utilisée, par plein de monde, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit; et pourquoi [...] c'est pas éclairé? Pourquoi on nous laisse une piste comme ça dans ces conditions? Alors qu'on voit très bien qu'elle est super utilisée par plein de monde! Moi, ça m'énerve... J'adore cette piste, elle est parfaite, très bien placée... On veut en profiter! Je pourrais toujours l'utiliser pour rentrer chez moi, après mes soirées... sans bus ni taxi, juste avec mon vélo, mais dans ces conditions, non, non, j'ai peur, [...] on voit rien.

– Sally, 19 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'intérêt des jeunes pour l'exploration et la découverte, au sens défini ici, grandit avec l'âge. Ce sont principalement les 20-25 ans qui souhaitent diversifier leurs activités et enrichir leurs pratiques.

Services, infrastructures et mobilier utilisés pour explorer et découvrir

Pour jouir de nuits riches, diversifiées et épanouissantes, les jeunes souhaitent voir se développer une offre variée d'activités nocturnes culturelles, sportives et gastronomiques, dont la gratuité ou le faible coût et la répartition sur le territoire puissent assurer l'accessibilité au plus grand nombre. Certains aménagements urbains sont également nécessaires, notamment la prolongation et la densification des transports en commun nocturnes ainsi que l'augmentation, l'entretien et l'éclairage des pistes cyclables et piétonnes.



être ensemble
→ ne rien faire seul-e

4.1.3 Flâner

Flâner, cela consiste à ne rien faire, seul-e ou ensemble. Similaire à certains égards au fait de *chiller*, le flânage a un caractère social beaucoup moins prononcé : il est souvent pratiqué en solo, par des jeunes entre 20 et 25 ans, et peut durer plusieurs heures. Exceptionnellement, on peut observer des groupes de jeunes qui flânent lorsqu'ils et elles se rassemblent pour *ne rien faire*, mais en étant ensemble. Cela n'implique pas de discussions, ou très peu, plutôt un état contemplatif et détendu. Une utilisation marquée du cellulaire et de la cigarette est observée chez les jeunes personnes qui flânent, seules ou en groupe. **Les parcs sont leurs lieux de prédilection. Souvent, un banc à l'ombre constitue le seul mobilier nécessaire.**

Flâner en solo. Les flâneurs et flâneuses solo se promènent ou s'installent seul-es dans les espaces publics. Ils et elles se détendent, lisent un livre, consultent leur téléphone, mangent ou promènent leur chien. Mis à part les promeneuses de chiens et les lectrices, les adeptes du flânage en solo sont surtout des hommes. Les flâneuses solo sont souvent âgées de plus de 20 ans; quelques adolescentes de 16-17 ans ont été observées, par exemple sur une balançoire du parc Lalancette ou accompagnées d'un chien au parc Henri-Bourassa, mais cela reste exceptionnel.

On note la présence de certains flâneurs solo sans but : surtout des hommes assis sur un banc, qui regardent autour mais ne font rien d'autre, n'écoutent pas de musique, n'ont pas de téléphone, de livre ni de nourriture visibles. Ces personnes sont surtout âgées de plus de 17 ans et on les retrouve dans les parcs à toute heure de la nuit, s'imprégnant simplement de leurs pensées ou de l'action autour. Ces jeunes occupent la plupart du temps des espaces tranquilles et isolés, en retrait des aires de jeu ou des zones de rassemblement.



Figure 15. Jeune en solo au parc Jarry, secteur de la fontaine (Équipe TRY-Nuit, juillet 2020).



EXTRAIT D'OBSERVATION :

Un flâneur solo au parc Henri-Bourassa,

arrondissement de Montréal-Nord, à 20 h 30 un mercredi

« Un jeune homme de 17 ans est assis sur un banc face au module de jeu, il est seul, ne fait rien. Ses mains sont dans ses poches, il porte de petits écouteurs, mais ne regarde pas son cellulaire. Il ne bouge tellement pas qu'il semble dormir assis. Il tourne la tête légèrement vers le terrain de soccer, ensuite ne bouge plus du tout. C'est un mystère. »

[C]'est comme plein de possibilités de trucs à faire, avec pas vraiment de responsabilités à ce moment-là. La nuit, tu peux juste ne rien faire. J'aime ça, des fois, juste me promener seule comme ça la nuit; ou avec des amis on va dans un parc, même si on n'a pas le droit. Puis t'sais, il y a moins de gens [...]. La noirceur, je trouve que c'est vraiment fun pour qu'on sente, je sais pas... souvent ça libère, tout le monde parle un peu plus.

– Arielle, 23 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Flâner en groupe (ou ne rien faire ensemble). Les flâneur-euses en groupe ne font pas d'activité précise, mais apprécient le fait d'être ensemble. Assis-es ou en déplacement, ces jeunes ne semblent pas avoir d'objectif en tête dans leur occupation de l'espace public. Ils et elles sont *là*, tout simplement, passent le temps, sans nécessairement engager de discussion. Aucune tranche d'âge ne se démarque particulièrement parmi les flâneur-euses en groupe, qui sont présent-es à toute heure de la nuit.

Ne pas flâner à Montréal-Nord

Le flânage, comme il est entendu dans les représentations collectives, est perçu comme une activité indésirable, surtout s'il est pratiqué par des jeunes. Dans la mesure où son acception variable et sa définition perméable couvrent un spectre relativement large de situations, l'interdiction de flâner est en quelque sorte une manière de décourager la présence des jeunes dans l'espace public, qui, peu importe comment elle se décline, est généralement considérée comme dérangeante.

Certains arrondissements montréalais ont mis en place un affichage qui décourage explicitement cette pratique.



(Source : Ingrid Cold, <https://www.flickr.com/photos/fredisonfire/>; licence Creative Commons, <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/>)

En 2016, la photo d'un panneau placé devant l'entrée de l'aréna Henri-Bourassa, adjacente au parc du même nom, à Montréal-Nord, et annonçant l'interdiction de « flâner sur les trottoirs, sur les rues, ou dans les parcs ou places publiques de la ville », a soulevé la colère de résident-es, qui ont dénoncé une incitation à la discrimination et au profilage racial, notamment envers les jeunes¹⁹³. Les propos recueillis dans ce contexte par le journal *Métro*¹⁹⁴ auprès de Will Prosper, fondateur de l'organisme militant Montréal-Nord Républik, témoignent de la problématique :

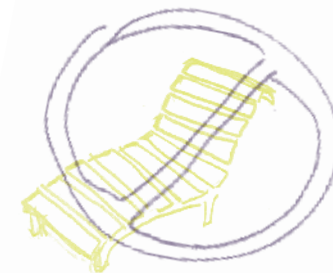
« Pourquoi faut-il toujours les réprimer? Est-ce un prétexte pour les contrôler? Est-ce qu'ils peuvent juste exister sans se faire constamment épier et interpellé? Ils vivent déjà dans des murs de béton et lorsqu'ils sortent, on leur dit de quitter les parcs. C'est ridicule. »

L'interdiction de flâner répondait aux articles 13 et 17 d'un règlement sur l'ordre général dans la ville¹⁹⁵ datant de 1990, qui ont été abrogés en 2017. L'article 17 indiquait : « Commet une infraction, toute personne qui flâne, traînasse, s'étale, s'avachit ou erre dans un champ, une rue, un parc ou une place publique et qui ne peut rendre un compte satisfaisant de sa personne. » L'administration de Montréal-Nord a assuré qu'elle procéderait au retrait de ces panneaux.

Pourtant, en 2020, à la suite de plaintes de résident-es¹⁹⁶, l'arrondissement a instauré un nouveau règlement pour lutter contre le flânage et les attroupements, notamment de jeunes, dans les environs du boulevard Albert-Brosseau, qui longe la rivière des Prairies. Le règlement prend la forme d'une interdiction de stationnement entre mars et novembre, offrant ainsi un motif d'intervention aux services de police¹⁹⁷. L'arrondissement a également retiré les tables de pique-nique. Sans que le terme *flânage* soit mentionné, les activités pratiquées par les jeunes sont malgré tout implicitement visées.

Services, infrastructures et mobilier utilisés pour flâner

Le flânage s'adapte à une diversité d'espaces, qu'ils soient bien ou mal aménagés. Toutefois, on peut dire que la présence de bancs et de cendriers, d'une connexion Internet sans fil et de toilettes accessibles offre la possibilité de flâner confortablement et de profiter plus longtemps de l'espace public.



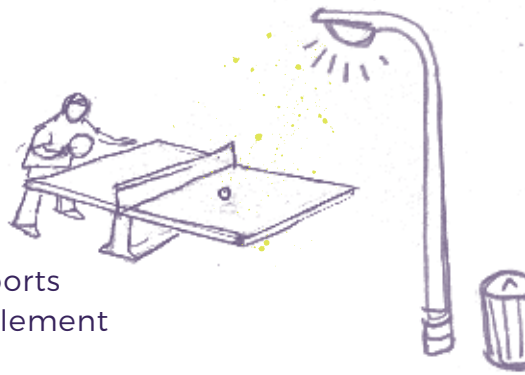
193 Schué, Romain. « Est-il interdit de flâner à Montréal-Nord? », *Métro*, 16 novembre 2016, [https://journalmetro.com/actualites/1050708/est-il-interdit-de-flaner-a-montreal-nord/, consulté le 23 juin 2021].

194 *Ibid.*

195 Montréal-Nord. *Règlement n° 1500 sur l'ordre général dans la ville (1990), codification administrative au 4 juillet 2017*, [https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7d508fd65316a5a59ead5, consulté le 23 juin 2021].

196 Faucher, Olivier. « Nouveau règlement pour contrer le flânage sur le boulevard Albert-Brosseau », *Métro*, 5 juin 2020, [https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2473101/nouveau-reglement-pour-contrer-le-flanage-sur-le-boulevard-albert-brosseau/, consulté le 23 juin 2021].

197 Faucher, Olivier. « Des mesures contre le flânage portent leurs fruits à Montréal-Nord », *Métro*, 9 septembre 2020, [https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2511627/des-mesures-contre-le-flanage-portent-leurs-fruits-a-montreal-nord/, consulté le 23 juin 2021].



4.1.4 Pratiquer des sports en équipe ou individuellement

Les sports d'équipe sont parmi les activités dominantes dans de nombreux parcs observés, en particulier aux parcs Martin-Luther-King, Henri-Bourassa et Jarry, dont les terrains de basketball, de tennis, de volleyball et de soccer sont constamment utilisés, souvent simultanément par plusieurs groupes de jeunes, surtout masculins. Près de 30 % des activités notées sont des activités sportives.

Les jeunes qui pratiquent des sports peuvent être parfois en solo, mais ils et elles sont surtout en groupe. En solo, les jeunes s'entraînent ou courent, sur l'herbe ou en utilisant les modules d'exercice ainsi que les pistes de course ou les sentiers piétons.

[Jusqu'à récemment, pendant l'été, j'allais faire du jogging la nuit, juste avant de me coucher, parce que j'aimais pas ça, aller courir et croiser des gens quand je sortais; en été il y a tout le monde dehors et je me sentais pas à ma place. Alors qu'y aller à 1 h du matin, c'est cool parce que tu vas croiser personne, tu as tout le quartier pour toi.

- Luc, 24 ans, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

En groupe, les jeunes jouent au soccer, au basketball, au tennis ou au volleyball. Certaines rencontres sportives sont organisées de façon officielle, par exemple les parties de soccer et de football au parc Henri-Bourassa, ou les séances de yoga au parc Lalancette et de zumba aux parcs Martin-Luther-King et Jarry, dans le secteur de la fontaine. D'autres paraissent improvisées, mais sont tellement régulières qu'elles semblent inscrites au calendrier, comme les parties de volleyball au parc



Figure 16. Terrains de basketball du parc Martin-Luther-King (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

Martin-Luther-King ou de basketball aux parcs Martin-Luther-King, Henri-Bourassa et Le Carignan. Les sports de groupe rassemblent des habitué-es des parcs, qui se connaissent et s'approprient les terrains. Ces activités attirent également leur lot de spectateur-trices, qui observent depuis les estrades, les bancs et les tables. Ce sont surtout les ami-es ou les amoureux-euses des personnes sur les terrains qui viennent *chiller* à proximité : ils et elles discutent, mangent ou écoutent de la musique. Certaines activités, comme la zumba au parc Martin-Luther-King, attirent aussi des curieux-euses qui apprécient le mouvement et l'ambiance, notamment la musique entraînante.

Services, infrastructures et mobilier utilisés pour pratiquer des sports

Diverses installations peuvent être mises à disposition pour faciliter et encourager la pratique sportive : modules d'exercice, terrains de football, de basketball, de tennis, de volleyball, de baseball ou de cricket, tables de ping-pong, piscines extérieures ou encore pistes de course. Certains lieux combinent des utilisations estivales et hivernales, comme les terrains de baseball du parc Martin-Luther-King qui accueillent des patinoires durant la saison froide. Ces espaces doivent disposer d'un bon éclairage prolongé en soirée, d'un endroit où déposer ses effets personnels, s'asseoir (pour se reposer ou regarder les parties) et se changer, de toilettes à proximité et de fontaines.



Figure 17. Parc Westmount, 0 h 30, en fin de semaine (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

faire la FÊTE!

4.1.5 Fêter

En été, les parcs sont des espaces prisés par les jeunes pour se rassembler et faire la fête, bien que cette activité reste exceptionnelle (moins de 3 % des activités observées). Formant des groupes pouvant aller de quatre à parfois plus d'une vingtaine de personnes, les jeunes s'installent pour discuter, manger et boire de l'alcool entre ami-es. Leur présence est particulièrement remarquable et remarquée : ils et elles écoutent de la musique sur haut-parleurs, parlent fort, dansent, consomment alcool et drogue de façon plus ostentatoire que les personnes qui *chillent*. Si la consommation de stupéfiants autres que le cannabis et celle de boissons alcoolisées en dehors du cadre d'un pique-nique sont interdites, le caractère transgressif réside ici surtout dans le manque de discrétion : le bruit et le mouvement sont plus susceptibles d'empiéter sur la « bulle » des autres usager-ères, et on observe parfois des réactions de mécontentement, des remarques ou des regards réprobateurs, et éventuellement des interventions policières à la suite de plaintes. Comme mentionné précédemment, les parcs sont souvent la meilleure – ou la seule – option pour faire du bruit sans déranger, en théorie. On retrouve les jeunes fêtard-es surtout aux parcs Jarry dans le secteur de la fontaine, Lalancette, Martin-Luther-King et Westmount. Encore une fois, plusieurs éléments les différencient, comme leur appartenance ethnoculturelle et la forme de leurs transgressions, en fonction de la surveillance et de la régulation des espaces par la police, le voisinage ou les autres usager-ères du parc.

0 h 30, un dimanche d'août. Trois ami-es arabes de 25 ans et un chien *chillent* tranquillement au parc Westmount. 1 est sur le banc, 2 et 3 (la seule fille du groupe) sont assis-e directement dans l'herbe avec le chien. C'est surtout 3 qui parle, et un peu 2. Le ton de voix monte entre 1 et 3, les deux s'obstinent mais ce n'est pas une chicane. 2 se fait petit, la tête penchée vers le bas. 1 s'allume une cigarette (ou un joint ?). Trois vélos se trouvent plus loin, à 20 mètres environ, près de l'eau. Le groupe a dû se déplacer au fil de la soirée, quand le banc s'est libéré, peut-être.

EXTRAIT D'OBSERVATION :

Une soirée au parc Jarry, près de la fontaine, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Le secteur de la fontaine au parc Jarry se transforme en lieu festif à partir de 21 h. C'est généralement l'arrivée de la police, vers minuit, qui sonne la fin de la fête. Des joutes sans violence physique entre groupes surviennent parfois, comme en témoigne cet exemple de « guerre musicale », tiré des séances d'observation.

« Quatre jeunes hommes assis ensemble écoutent de la musique en buvant des bières. Un second groupe de 20 personnes, à proximité, fête un anniversaire. Pendant une dizaine de minutes, chaque groupe augmente progressivement le volume de sa musique, comme pour imposer sa présence à l'autre. Une des fêtardes se lève, prend le haut-parleur dans ses mains et commence à danser, invitant sa vingtaine d'ami-es à faire de même, et empiétant sur la "bulle" des quatre jeunes hommes. Ce sont eux, finalement, qui cèdent et baissent le volume de leur musique. »

Services, infrastructures et mobilier utilisés pour fêter

Pour fêter, il est essentiel de disposer d'un espace permettant de faire du bruit sans gêner les autres usager-ères ni le voisinage. Les parcs sont une solution prisée par les jeunes en raison de leur accessibilité, de l'espace vaste et du mobilier qu'ils offrent. La réhabilitation, la transformation et l'aménagement de sites inutilisés, vacants et isolés pourraient également répondre à ce besoin, pourvu qu'ils soient accessibles à des heures tardives, après minuit. Les toilettes sont indispensables; la prolongation de leurs heures d'ouverture éviterait aux jeunes de devoir choisir les buissons ou les ruelles comme solution de remplacement. La présence de tables de pique-nique et les espaces gazonnés entretenus, permettant le rassemblement de grands groupes, sont aussi appréciés, comme lorsque les jeunes *chillent*. Lorsqu'il se fait très tard, un éclairage tamisé peut être suffisant pour offrir des zones de lumière et des zones d'obscurité, tout en assurant une tranquillité visuelle au voisinage.



seul-e ou en équipe

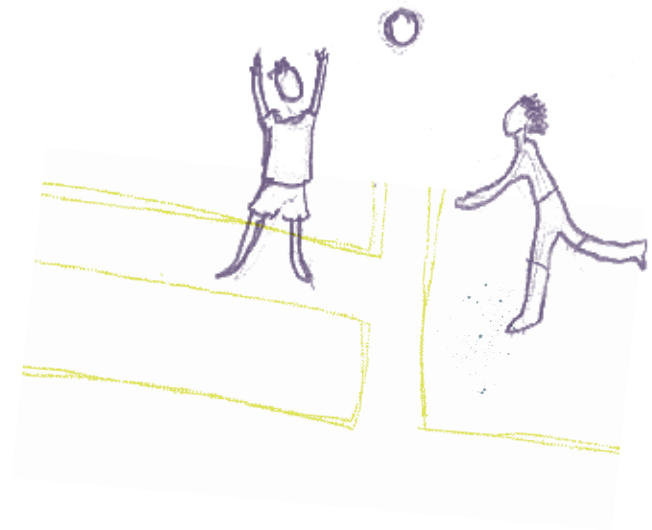
4.1.6 Jouer

Des groupes de jeunes (moins de 5 % au total) ont été observés alors qu'ils s'adonnaient à des jeux en équipe, généralement dans le cadre d'une rencontre pour *chiller* à l'extérieur : les participant-es se lancent un ballon ou un Frisbee, jouent au volleyball ou aux quilles finlandaises, s'échangent un volant de badminton sans filet, jouent au *beer pong*, etc. Ils et elles sont installé-es de manière fixe, une couverture posée dans l'herbe avec alcool et collations. Entre deux parties, les jeunes s'assoient pour discuter et boire. Ces activités ont été observées surtout dans deux des parcs à l'étude : le parc Lalancette et le secteur de la fontaine du parc Jarry. Au parc Lalancette, par exemple, le vaste espace gazonné du terrain de baseball et l'éclairage adapté permettent aux jeunes de jouer et de *chiller* dès que le soleil se fait moins ardent dans cette zone en partie dénudée, vers 20 h, et jusqu'à l'extinction des lampadaires à 23 h – laquelle génère d'ailleurs un certain mécontentement, puisque l'obscurité empêche la poursuite des jeux. Si la plupart des jeunes quittent alors le parc, certain-es poursuivent leur soirée assis-es dans l'herbe, à boire et à discuter.

Les joueur-euses, tant dans leur habillement que dans leurs activités, se situent à l'intersection de la détente, de la sociabilité et du sport, s'habillant pour leur visite au parc de manière à pouvoir confortablement jouer et se détendre : vêtements de ville décontractés qui permettent le mouvement, mais qui conviennent pour les sorties. Peu de jeunes portent des vêtements de sport ou des tenues plus élégantes. La plupart sont âgé-es de plus de 20 ans et forment des groupes mixtes. Ils et elles apportent leur propre équipement au parc (à pied, en vélo ou en voiture) : jeux de volleyball ou de quilles finlandaises, balles et Frisbees, ce qui suggère que leur choix de parc dépend moins des installations que de l'aménagement, puisqu'un grand espace gazonné suffit (sauf pour la pétanque).

Services, infrastructures et mobilier utilisés pour jouer

Les aménagements utilisés pour jouer sont similaires à ceux qui permettent de *chiller* – les espaces dégagés et éclairés la nuit, où il est possible de courir sans rencontrer d'obstacles, sont particulièrement appréciés. Le jeu de pétanque exige cependant un terrain particulier, couvert de sable ou de gravier. La proximité de tables de pique-nique et de bancs où déposer ses effets personnels et ses consommations et s'asseoir entre deux parties est un net avantage. Puisque les jeunes qui jouent sont au parc pour de nombreuses heures, des installations sanitaires ouvertes tard en soirée sont nécessaires, tout comme des fontaines près des espaces où les jeunes se dépensent.



23 h 25, un jeudi d'août. Un garçon blanc et une fille blanche de 17 ans sur un banc du parc Westmount. Le couple s'enlace. Des sacs de magasinage se trouvent à proximité. Le couple semble attendre quelqu'un, quelque chose. La fille regarde son téléphone, le couple parle puis s'enlace encore et s'embrasse. Une voiture arrive pour les prendre. C'est peut-être un parent? Leur principale interaction a été de se donner de l'affection.



Figure 18. Parc Westmount, 23 h 25, en semaine (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

déplacements

4.1.7 Rentrer chez soi

À moins d'avoir passé la soirée dans son quartier, **rentrer chez soi la nuit peut rapidement devenir une préoccupation pour certain-es jeunes**, qui auront tendance à écourter ou à raréfier leurs sorties si l'accès à des moyens de transport fiables et sécuritaires est insuffisant, surtout lorsqu'il faut rentrer seul-e. L'*Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*¹⁹⁸ du Conseil jeunesse de Montréal a souligné à quel point le manque de desserte la nuit est un frein réel aux déplacements des jeunes.

Financièrement, les **transports publics** sont plus accessibles aux jeunes que les autres solutions payantes, comme le taxi ou les services de voiturage (de type Uber). Cela dit, le coût d'un abonnement mensuel peut tout de même représenter un poids important dans leur budget, particulièrement pour les personnes qui ne bénéficient pas du tarif réduit accordé aux étudiant-es. L'abonnement au réseau de vélos en libre-service (en été seulement), dont le coût n'est pas inclus dans le forfait

bus-métro, constitue une dépense supplémentaire. Les jeunes qui résident en dehors du territoire de la Société de transport de Montréal (STM), mais qui souhaitent se rendre sur l'île pour la soirée doivent en outre cumuler les frais de transport de plusieurs réseaux. Cet enjeu économique de l'accès aux transports publics s'ajoute au fait que l'offre nocturne est limitée, en décalage avec les pratiques des jeunes, ce qui restreint leurs possibilités lorsqu'ils et elles ne peuvent opter pour des solutions comme le vélo personnel ou l'auto solo ou communautaire.

LES DÉPLACEMENTS SONT UN ÉLÉMENT IMPORTANT DES PRATIQUES NOCTURNES.

198 Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2019, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_MOBILITE.PDF, consulté le 21 juin 2021].



En effet, les horaires des métros sont restreints et les passages des autobus de nuit sont perçus comme trop incertains. Le dernier métro part à 1 h la fin de semaine sur la ligne orange, heure à laquelle les établissements festifs ont encore leurs portes grandes ouvertes. Si les autobus de nuit assurent le relais jusqu'à la réouverture du métro, leur fréquence diminue au fur et à mesure que la nuit avance, et le réseau dessert inégalement l'île de Montréal. Certains trajets impliquent de faire la connexion entre plusieurs lignes, ce qui entraîne souvent une longue attente dans des espaces parfois peu éclairés et mal protégés du froid en hiver.

La nuit semble finalement appartenir aux jeunes qui vivent dans les quartiers centraux ou qui ont les moyens de se déplacer en taxi : celles et ceux qui habitent en périphérie déclarent sortir moins souvent et moins loin, notamment à cause de ces problèmes de mobilité. Le réseau nocturne est considéré comme peu fiable et peu flexible, notamment aux petites heures du matin. De plus, les jeunes femmes le perçoivent comme peu sécuritaire. L'une des principales demandes des jeunes interrogé-es, en matière de mobilité, serait d'élargir les heures de service du métro, lequel ferme ses portes longtemps avant les bars et les discothèques. **L'accessibilité et la flexibilité des transports publics est donc un problème central, affectant directement leur accès à la nuit ainsi que leur sécurité.**

Il y a tellement de fois où on sortait, puis je sentais vraiment qu'il fallait que j'interrompe ma soirée pour aller attraper le dernier métro en courant, à [...] 1 h du matin ou minuit et demie, et ça, ça me fâchait, parce que souvent j'allais dans des villes comme New York ou en Europe où les métros étaient [ouverts] 24 h, ou très tard la nuit, puis il ne fallait pas vraiment y penser. Tu pouvais profiter de ta soirée comme tu voulais, puis tu savais qu'il allait y avoir un train pour te ramener.

- Alex, 24 ans, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Pour les personnes qui ne veulent pas sacrifier les dernières heures de la nuit et décident de sortir des bars et salles de spectacle plus tard, jusqu'à 3 h, attendre le premier métro dans un restaurant encore ouvert ou errer dans la ville sont parfois les seules options.

Dans le temps où [j'habitais] sur la rive sud et où je fréquentais les bars et les clubs, ça adonnait souvent que j'étais avec des gens qui habitaient à Montréal, ou avec des gens qui habitaient sur la rive sud, et qui n'avaient pas de voiture, et on n'avait pas de façon de revenir. Les métros ferment à 1 h, puis les clubs ferment à 3 h. [...] Souvent, on allait au McDo [...]; il y avait un McDo sketch¹⁹⁹, mais c'était le plus proche du métro [...]. Puis on attendait là, jusqu'à 5-6 h le matin, jusqu'à [ce] que le métro rouvre, pour retourner chez nous sur la rive sud.

- Ella, 22 ans, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

199 « Sketch » signifie « louche » ou « douteux ».

À un certain point, tout est fermé et on n'a nulle part où aller, il faut errer le soir, attendre le premier métro à 5 h du matin. Il y a [une période de] deux heures [où] on doit se promener dans la rue avant que le métro ouvre. Généralement, [ce sont] les moments où je me suis senti le moins en sécurité.

– Didier, 25 ans, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Ces jeunes se retrouvent à traîner en ville non plus par choix, mais par obligation, alors que le flânage est interdit ou du moins découragé en de nombreux endroits, comme nous l'avons expliqué précédemment.

Les **vélos en libre-service** sont une option pour rentrer chez soi ou transiter d'un lieu à l'autre durant la nuit, pour celles et ceux qui ont les capacités physiques nécessaires. Ces vélos ne sont cependant accessibles que durant l'été (certains jeunes utilisent leur vélo personnel en hiver pour plus d'autonomie), ne sont pas offerts dans tout Montréal et restent coûteux pour les moins nanti-es.

Les **taxis et les services de voiturage**, pour leur part, desservent la ville toute la nuit. Ils sont très nombreux à parcourir le centre-ville et les zones achalandées après la fermeture des stations de métro. Financièrement, cela reste cependant un service très peu accessible : les jeunes qui prennent un taxi partagent la course ou ne le font qu'en cas d'urgence. Le service de taxis collectifs mis en place par la STM est très rarement utilisé par les jeunes : au cours de nos entretiens, une seule personne en a parlé, et c'était pour indiquer son sentiment d'insécurité à l'idée de partager un véhicule avec un-e inconnu-e. Outre l'aspect financier, les taxis et les services de voiturage inspirent la méfiance aux femmes qui rentrent seules chez elles. Elles sont nombreuses à relater des moments déplaisants qui leur sont arrivés, et qui les ont conduites à exclure cette option.



[La raison pour laquelle] j'évite les taxis et les Uber à tout prix, c'est financièrement, mais [c'est aussi que] chaque fois que j'ai pris des taxis et que j'en suis sortie – [enfin,] pas chaque fois, mais à peu près trois fois – je me suis dit « j'arrête, là ». C'est des avances, c'est des regards... Tu ne te sens pas très à l'aise parce que tu es dans le véhicule, tu ne peux pas sortir.

– Paula, 25 ans, Mercier–Hochelaga–Maisonneuve.

Enfin, les **services de transport adapté**, destinés aux personnes en situation de handicap, sont plutôt accessibles financièrement puisque les tarifs sont indexés à ceux des transports collectifs ordinaires. Cependant, plusieurs contraintes rendent leur utilisation peu spontanée, peu flexible et donc souvent moins adaptée à l'usage nocturne que pourraient en faire les jeunes. En premier lieu, leur horaire est restreint : les derniers débarquements ont lieu à 0 h 30 en semaine et à 1 h 30 la fin de semaine. Comme les horaires du métro, cela ne correspond pas aux heures de fermeture des établissements festifs, ni même nécessairement aux heures auxquelles les jeunes aimeraient pouvoir se déplacer. En second lieu, une adresse physique de débarquement est nécessaire pour réserver un trajet : il est impossible de demander à descendre à un coin de rue, par exemple, ce qui devient problématique lorsque la personne souhaite se rendre à un événement festif ayant lieu à l'extérieur (comme un festival ou une activité nocturne). Il est par ailleurs impossible de changer l'adresse d'embarquement et de débarquement une fois celle-ci entrée. Enfin, puisque la réservation du transport se fait au moins 24 heures à l'avance, les jeunes qui dépendent de ce service pour se déplacer doivent s'organiser et ne peuvent pas répondre à une invitation spontanée.

Pour permettre au plus grand nombre de participer activement et librement à la vie nocturne (et diurne) montréalaise, l'amélioration de la flexibilité, l'augmentation de l'offre et la gratuité des services de transport en commun (bus, métro) et de transport actif (vélo en libre-service) apparaissent comme des recommandations cruciales. Une offre de services de transport gratuits (y compris les transports adaptés) faciliterait grandement la mobilité des jeunes, peu importe leur situation économique, tout en leur offrant l'assurance de pouvoir rentrer à la maison de façon sécuritaire : plus besoin de choisir entre consommer et conduire, ni de rentrer seul-e à pied à défaut d'argent. Il s'agit par ailleurs d'un des besoins exprimés dans le cadre de l'*Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*²⁰⁰.

Services, infrastructures et mobilier utilisés pour rentrer chez soi

Les jeunes qui fréquentent la nuit urbaine doivent adapter leurs activités aux moyens mis à leur disposition pour rentrer à leur domicile, peu importe leur lieu d'activité et leurs capacités physiques. Ils et elles utilisent les transports en commun, les vélos en libre-service, les taxis et les services de voiturage. Cependant, ces options ne sont pas accessibles à toutes les bourses ni adaptées à tous les besoins.



200 Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2019, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_MOBILITE.PDF, consulté le 21 juin 2021].

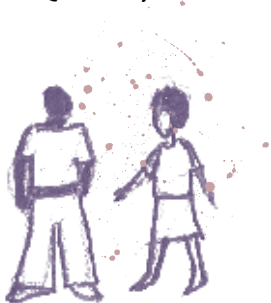
4.2 PRÉOCCUPATIONS ET BESOINS TRANSVERSAUX

Les pratiques de la nuit entraînent des besoins transversaux qui confirment un point soulevé par la littérature scientifique : **la nuit peut rendre vulnérable**. Parmi les entretiens, avec les jeunes surtout, mais également avec les intervenant-es, nous avons retenu trois types d'obstacles à une jouissance inclusive de la vie nocturne : la perception de la sécurité, les relations avec la police ainsi que l'accessibilité de la nuit pour toutes et tous.

4.2.1 Sentiment d'insécurité (où aller, comment se déplacer)

Femmes et personnes de la diversité de genre et d'orientation sexuelle

À propos de leurs expériences nocturnes, les jeunes expriment souvent un sentiment d'insécurité, renforcé par un discours social décourageant. C'est particulièrement vrai pour les jeunes femmes, les jeunes de la communauté LGBTQ+ et les jeunes racisé-es.



Il y a une différence dans le sentiment de sécurité : je vais me sentir plus à l'aise de riposter en plein jour, [en] public, [quoique ce soit] rare que je trouve l'énergie de riposter; mais il y a clairement, le jour, un peu plus de gens dans l'espace public, je me sens moins en danger, genre. [...] Dans notre société, il y a un discours qui dit que tu ne dois pas te balader la nuit dans les ruelles quand t'es une femme, c'est un discours qu'on internalise et on se dit qu'on cherche le trouble, alors que non.

– Éléonore, 22 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Les hommes, qui ne se sentent pas vraiment concernés par les questions de sécurité, admettent spontanément que les femmes peuvent vivre des expériences déplaisantes la nuit, en prenant pour exemple leurs amies.

À peu près toutes mes amies filles m'ont déjà raconté une histoire à Montréal. Elles se faisaient lancer des calls²⁰¹ par quelqu'un, une de mes amies s'est littéralement fait courir après par des gars dans la rue, jusqu'à tant qu'elle attrape un autobus. C'est vraiment fréquent, mais c'est moins visible; j'en ai rarement vu moi-même, de mes yeux, mais je sais que ça existe partout quand les filles sont seules.

– Alex, 25 ans, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

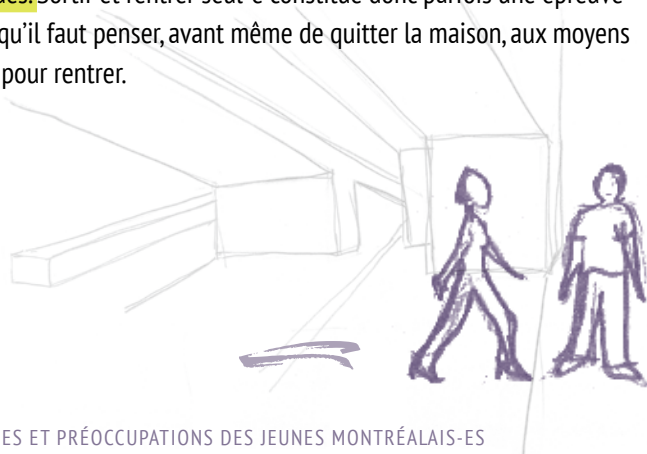
201 Faire l'objet d'un « cat call » ou d'un « call » signifie se faire interpellé de manière irrespectueuse par un étranger. Ces interpellations ont un caractère sexuel et sexiste.

Chez certaines personnes, le sentiment d'insécurité incite à sélectionner minutieusement les lieux à fréquenter, que ce soit le type de bars ou de clubs ou le quartier dans lequel se déroule la soirée.

Ça va faire en sorte que j'y vais moins [...], ça peut vraiment jouer dans la balance. Si ça me tente moyen, ça se peut que je [dise] : « Ah, là, ça ne me tente vraiment pas ce soir. » Ou si je sais qu'il y a un gros événement où le monde va être vraiment saoul, genre le Nouvel An, [...] je sais que j'ai plus de chances de rencontrer du monde très fou. Ou si je sais qu'il y a un événement où le monde va prendre de la drogue... C'est ça.

– Clothilde, 24 ans, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Le sentiment d'insécurité est aussi parfois relié aux trajets, comme on l'a noté plus haut. C'est lorsqu'ils et elles prennent l'autobus de nuit ou rentrent à la maison pendant la nuit que les jeunes, et notamment les femmes, ressentent le plus le danger. Si certains quartiers sont jugés plus sécuritaires (arrondissement du Plateau-Mont-Royal ou centre-ville) que d'autres (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve), **le sentiment de sécurité reste aussi lié à la présence d'autrui dans les rues.** Sortir et rentrer seul-e constitue donc parfois une épreuve de logistique, puisqu'il faut penser, avant même de quitter la maison, aux moyens qui seront utilisés pour rentrer.



C'est le fait qu'il y a moins de gens : je n'ai vraiment aucun problème à marcher à 4 h du matin sur Mont-Royal, parce qu'il y a toujours du monde, mais dès que je tourne le coin puis qu'il n'y a personne, ça m'angoisse. C'est vraiment relié aux gens.

– Aurélie, 25 ans, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Pour plusieurs, le sentiment de sécurité peut être favorisé par le fait de maîtriser la situation : connaître la ville et les lieux fréquentés, être familier-ère avec le territoire montréalais de manière générale, être responsable de son propre trajet (en vélo ou en voiture), bref, maîtriser sa mobilité. Devant la perception du danger, les personnes qui se sentent vulnérables mettent en place certaines stratégies : rentrer à plusieurs, faire semblant d'être au téléphone avec quelqu'un, éviter certains secteurs.

Dans les moments où [j'ai] peur, je fais comme si je passais un appel. Mais en général, quand je marche, il y a des gens autour. C'est plus dans les zones où je marche seule que je vais me sentir plus vulnérable, car personne ne peut me voir, dans une ruelle ou... Aussi, je fais beaucoup de vélo, ça n'arrive pas souvent que je sois à pied quand il n'y a pas de neige. Mais c'est comme attacher son vélo sur une rue passante, c'est plus sécuritaire que dans une ruelle. C'est le même principe quand je marche seule.

– Camille, 23 ans, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.



Souvent, dans les bus de nuit, j'essayais d'être avec un ou une ami-e quand je rentrais. On essayait de se timer²⁰² à plusieurs pour prendre le même bus et ne pas être seul-es, parce que [quand tu es] seul-e dans un bus de nuit, tu te fais souvent aborder pour te faire cruiser.

– Édith, 24 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Les personnes qui se sentent vulnérables la nuit proposent des solutions qui rendraient leurs trajets de retour moins risqués. Plutôt que la présence de caméras, qui sont rarement recommandées, c'est un soutien physique ou téléphonique qui les rassurerait, tout comme la présence d'un plus grand nombre de femmes conductrices dans les services de transport.

Ça serait bien, un endroit où tu peux appeler pendant que tu marches pour te sentir en sécurité, si tu n'arrives pas à joindre qui que ce soit. Par exemple, quand je marche toute seule à 1 h du matin dehors et que j'ai la chienne; je ne vais pas déranger quelqu'un juste pour me garder occupée. Une ligne où tu peux juste appeler puis jaser avec quelqu'un pendant que tu te rends quelque part... Comme ça, s'il t'arrive quoi que ce soit, ce n'est pas à un téléphone vide que tu parles.

– Ella, 22 ans, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Quand tu appelles un Uber et que tu choisis le conducteur, il n'y a pas assez de conducteurs femmes. Un Uber pour les femmes, par exemple, ça serait cool. Avec toutes les histoires d'agressions qu'il y a...

– Fella, 24 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Ce serait chouette, un service de transport de nuit avec des femmes, un service de taxi de nuit où les conductrices ne sont que des femmes, ou au moins des membres de la communauté LGBTQ+, tu vois, pas des hommes cis.

– Paula, 25 ans, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

La discrimination raciale : une réalité de jour comme de nuit

Les jeunes issu-es de groupes racisés font valoir qu'ils et elles ne peuvent pas profiter de la nuit, notamment des espaces publics, de la même façon que les jeunes non racisé-es. Dans certains parcs observés – Jarry, Lalancette, Westmount – la grande majorité des personnes sont blanches; un constat qui invite à réfléchir à la question de l'inclusivité ethnoculturelle des espaces publics dans certains quartiers montréalais. Des jeunes interviewé-es dénoncent d'ailleurs le profilage racial palpable dans certains bars et boîtes de nuit, où l'entrée leur est refusée alors qu'elle est permise à d'autres jeunes, non racisé-es.

L'exemple de Jo, 24 ans, est éloquent. Dans un entretien, il raconte s'être fait refuser l'entrée dans des pubs où ses ami-es à la peau blanche avaient déjà passé la porte, par exemple lors de fêtes d'anniversaire. Il en déduit que certains lieux de

202 « Se timer » signifie « se synchroniser ».



consommation et de fête ont probablement mis en place, de manière cachée évidemment, des quotas pour limiter le nombre de client-es racisé-es.

Ça m'est arrivé même dans un resto! [J'étais] dans un restaurant, puis il y avait une table où il y avait des Blanches. La serveuse nous regardait mal et nous servait avec agressivité. Moi, je l'[ai] tout de suite vu. [...] je veux montrer que je suis humain et que j'ai ma place. Ne regardez pas ma couleur de peau, mais regardez ma personnalité. Il faut jouer avec le cerveau. Me, I live my life, what about you? Il faut vivre comme si ce monde t'appartient. La couleur, c'est un trend. La couleur, c'est historique. Moi, maintenant, je vais prendre ma place, sinon je pourrai pas vivre la nuit comme mes ami-es.

– Jo, 24 ans, arrondissement de Saint-Léonard.

Po, 18 ans, éprouve de la frustration à voir les traitements inégaux réservés à certain-es jeunes la nuit en raison de leur appartenance ethnoculturelle. Elle raconte que ses ami-es arabes et noir-es sont surveillé-es : « On va faire plus attention à nos sacs quand ils passent. » En tant que femme noire, elle dit sentir un regard différent sur elle, qui la décourage parfois de sortir dans les lieux publics.

Des fois, je n'ai juste pas envie de vivre tout ça, donc je reste chez moi, calme, à faire un bon masque facial. Quand tu es dans un jeune âge, tu ne le réalises pas, [mais] tu es exposé-e à ce genre de choses et ce n'est pas bon pour ton moral. [On] aimerait que ça n'arrive pas.

– Po, 18 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Au cours de nos séances d'observation au parc Jarry, nous avons assisté à plusieurs interventions policières qui dénotent de manière claire un traitement variable en fonction de l'appartenance ethnoculturelle. Par exemple, un groupe de quatre jeunes Arabes en train de boire et de manger s'est fait interpellé à quatre reprises par des policier-ères qui leur demandaient de quitter le parc vers minuit, l'heure de fermeture. À côté, un groupe de 15 jeunes à la peau blanche qui fêtaient un anniversaire ne s'est fait interpellé qu'une seule fois, et ses membres n'ont finalement pas quitté le parc à l'heure dite. Interrogés par l'observatrice relativement à cette situation, les jeunes hommes arabes lui ont répondu, résignés : « C'est toujours comme ça, mais on comprend... Qu'est-ce que tu veux qu'on fasse, de toute façon? On ne peut rien faire, c'est la police. On s'habitue, c'est tout. »

En entrevue, Éléonore résume comme suit les difficultés qu'implique le fait de partager l'espace public alors que les discriminations et les agressions sont des phénomènes encore omniprésents :

Oui, Montréal est merveilleuse, mais il y a quand même beaucoup de failles [lorsqu'on est] dans l'espace public en ce moment. Des espaces où la sobriété est plus acceptée, des endroits mixés, c'est toujours chouette; [...] mais dans l'absolu, j'aimerais juste que les agressions cessent dans l'espace.

– Éléonore, 22 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

4.2.2 Relations avec la police, contrôle et régulation

Les pratiques décrites dans la première section de ce chapitre montrent le caractère finalement plutôt banal des expériences nocturnes. L'imaginaire transgressif de la nuit s'oppose à ces pratiques juvéniles anodines, les jeunes cherchant avant tout à profiter d'un moment de liberté et de trêve. *Chiller*, se promener, flâner, discuter et jouer d'un moment avec ses ami-es : pour les jeunes, la nuit est avant tout une période pour se détendre et profiter d'un entre-soi, une période non productive. Or, profiter de la nuit, se l'approprier et l'occuper semblent incompatibles avec les enjeux de surveillance, notamment des services de police, sévèrement critiqués par les jeunes. Profilage racial, rapports inégaux entre les jeunes et les forces de l'ordre : si les policier-ères doivent supposément « protéger et servir », l'attitude des jeunes quant à la présence policière oscille entre méfiance et sentiment d'insécurité, notamment chez les jeunes racisé-es et les personnes appartenant à la communauté LGBTQ+.

En étant à Montréal, avec tout ce qui se passe avec la police, la nuit, en tant que personne afro-descendante, je trippe²⁰³ moins d'errer dans les rues. Je sais que je serais plus portée à être arrêtée comparativement à lorsque j'étais en région. Je pouvais errer très longtemps dans des parcs.

– Vanessa, 24 ans, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La police, on dirait qu'elle m'intimide vraiment, donc je pense que je n'irais même pas [lui] parler. On dirait que ça pourrait se retourner contre moi.

– Arielle, 23 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les jeunes font le récit d'injustices vécues ou racontées par leurs ami-es. Certain-es font également référence à l'actualité des États-Unis, notamment au meurtre de George Floyd, un homme afro-américain décédé en 2020 lors d'une violente intervention policière, et aux dénonciations des forces de l'ordre portées par le mouvement politique Black Lives Matter. D'autres sont marqué-es par le souvenir des interventions policières lors de la grève étudiante québécoise de 2012. Un quasi-consensus émerge en ce qui concerne la méfiance envers la police : les jeunes se tiennent sur leurs gardes, vont jusqu'à fuir à son approche. Si ce n'est pas le policier ou la policière en tant qu'individu qui est visé-e, l'institution policière et notamment la formation reçue sont condamnées ou critiquées. L'excès de zèle qui est parfois constaté et l'utilisation jugée subjective de certains règlements brouillent les pistes entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Cela entraîne une réticence des jeunes envers ces figures d'autorité, quelle que soit la situation.

203 « Tripper » signifie « ressentir un sentiment de grand plaisir ». Ne pas tripper dans une situation, c'est donc ne pas apprécier la situation, se sentir inconfortable.

[Il faudrait] instaurer une relation de confiance entre les gens qui contrôlent la nuit et [le reste des] gens, parce que c'est pas normal qu'on parte en courant. La sécu²⁰⁴ et la police savent qu'on boit et savent qu'on fume, elles ne sont pas stupides; c'est comme nos parents, c'est comme nos profs, ils ne sont pas aveugles; mais c'est juste qu'il faut arrêter, c'est pas normal qu'on ait peur, c'est pas normal qu'on parte en courant, puis c'est pas normal qu'on parte tout court.

– Sonia, 16 ans, arrondissement d'Outremont.

En guise de solution, les jeunes proposent de sensibiliser les acteurs et actrices institutionnel-les aux réalités plurielles des jeunes la nuit.

La deuxième chose que je changerais, ce serait la formation des policiers, et là je ne parle pas juste pour moi. Ce serait plutôt pour rendre les interactions entre la police et les minorités ethniques, comme les personnes de couleur ou les Autochtones, plus sécuritaires pour tout le monde.

– Lily, 22 ans, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ne peuvent pas être arrangées, sauf si ça passe par de la sensibilisation et de l'éducation.

– Paula, 25 ans, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Il faut ici souligner un élément qui a été central dans les entretiens, tant avec les jeunes qu'avec les intervenant-es : **la proposition d'un service parallèle à la police.**

Le service de police, jugé incapable d'agir en cas de crise (par exemple, lors de surdoses ou d'agressions sexuelles), notamment par méconnaissance des enjeux sociaux, laisserait ainsi la place à des organismes communautaires, à des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales, à des intervenant-es de terrain, voire à des pompier-ères. Ces gens devraient être formés pour intervenir lors de situations impliquant par exemple des problèmes de santé mentale, de consommation de drogues et d'alcool ou de violence à caractère sexuel, ou encore lors de situations demandant une médiation (lorsqu'il est question de faire respecter les règlements quant à la consommation dans les parcs ou les heures de fermeture, par exemple, ou qu'il faut désamorcer un conflit). Les jeunes affirment qu'ils et elles seraient plus enclin-es à se tourner vers ces personnes, outillées pour les cas de crises et portant une symbolique moins lourde. Une autre proposition consiste à créer des formations pour les employé-es de la nuit, comme les chauffeur-euses de bus ou de taxi, les barmans et barmaids ainsi que les portiers (*doormans*), notamment en ce qui concerne les abus sexuels.

Je pense que je ferais des binômes, ou [...] j'enlèverais un peu des effectifs de la police, parce qu'il y a beaucoup de situations où la police n'est pas [le service vers lequel il faut se tourner], parce qu'ils ne sont pas formés pour des crises de santé mentale ou ce genre de choses. [...] Je pense que les travailleurs sociaux et les travailleurs des organismes communautaires sont bien plus à même de gérer des personnes en état de crise.

– Maxime, 23 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

204 Abréviation de « sécurité ». Fait référence aux gardien-nes de sécurité.

Ce que je ferais, ce ne serait pas nécessairement de mettre plus de police la nuit : la police pourrait [se charger de la] surveillance, comme elle le fait présentement, mais [j'offrirais] des services de psychologie, de travailleurs sociaux 24/24. Des patrouilles, à la limite, dans les zones plus sensibles. Je mettrais plus des intervenants sociaux, je mettrais plus des psychologues de formation sur le terrain, des agents spécialisés dans la conso²⁰⁵ et la gestion des drogues [...] pour mieux répondre aux besoins.

– Carl, 22 ans, arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve.

Par ailleurs, les intervenant-es rencontré-es ont déploré les plaintes, souvent injustifiées, faites par les citoyens et les citoyennes, et qui sont à la source des interventions policières. À leurs yeux – et cette perception est confirmée par les jeunes –, les préjugés envers les activités des jeunes dans l'espace public pendant la nuit sont solides et répandus. **Le contexte nocturne encourage une criminalisation (soit la perception qu'une activité criminelle est en train de se produire) des activités pourtant banales pratiquées par les jeunes;** la tolérance est plus faible qu'en journée, et elle est aussi plus faible qu'envers les autres noctambules. Les intervenant-es parlent ainsi de profilage social. Leur recommandation serait donc que la population – les adultes comme les jeunes – soit davantage éduquée quant aux droits et aux devoirs des jeunes pendant la nuit (qui sont les mêmes que pour les adultes), ce qui aurait pour effet, par ricochet, de renforcer leur position dans la relation présentement tendue avec les forces de l'ordre.

4.2.3 Accessibilité nocturne : la nuit pour toutes et tous

Pour plusieurs, Montréal, ville de festivals, est trop centrée sur les festivités. Rappelons-le : ce sont les activités banales de la nuit qui sont valorisées et demandées, surtout par les personnes mineures qui ne trouvent pas leur place dans la ville festive nocturne. Ces dernières expriment le désir de pouvoir se rassembler dans des lieux autres que les bars et les clubs, où il ne serait pas nécessaire de consommer. Ces lieux gratuits ou à faible coût permettraient de profiter de la nuit peu importe sa situation socioéconomique. Certain-es jeunes aimeraient également se retrouver dans des endroits calmes, axés sur la culture et la socialisation.

Je pense que c'est trop tourné vers l'alcool, l'alcool et encore l'alcool.

– Cindy, 20 ans, arrondissement de Montréal-Nord.

[L]es seuls [lieux] qui restent ouverts longtemps, c'est le classique : les bars et les clubs, puis c'est pas pour tout le monde. C'est comme si la nuit était réservée aux extravertis qui vont sortir; mais les introvertis veulent peut-être aller à la librairie à 2 h du matin [...]. Il y a une place à Montréal – c'est un bar, mais c'est [aussi] une arcade. Tu peux aller là et jouer. Je pense que c'est ce qui se rapproche le plus de ce que j'aime faire la nuit : t'es pas obligé-e de boire, c'est 5 \$ l'entrée, puis tu peux jouer à plein de jeux. Une fois que tu paies, tu joues pour la soirée. Ça serait bien qu'il y ait plus de trucs dans ce style plutôt que des bars classiques.

– Pami, 20 ans, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

205 Abréviation de « consommation ».

Une minorité de jeunes pointent aussi la difficulté d'accéder pendant la nuit à des lieux où étudier. Les personnes qui travaillent de nuit proposent de fermer plus tardivement les cafés et les bibliothèques, de manière à allonger la durée de la nuit, ce qui permettrait de prolonger les activités traditionnellement diurnes et d'élargir l'offre nocturne.

La société n'est pas faite pour fonctionner à minuit, elle est faite pour que les gens aillent se coucher à cette heure-là. [...] Ça me plaît moins, il y a des services qui ne sont pas ouverts pour moi, dans le type de vie que je mène. Si les services étaient tout le temps 24 h, par exemple les bibliothèques, les cafés... C'est arrivé tellement de fois, quand j'étais aux études, que je [veille] aller étudier à 9 h du soir, mais que [je sois] obligée d'aller étudier dans un bar parce que c'est le seul endroit ouvert.

– Bianca, 24 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Dans un autre ordre d'idées, les jeunes parlent également du manque d'espaces nocturnes inclusifs où il est possible de s'exprimer et de se sentir en sécurité.

Certaines femmes hétérosexuelles choisissent ainsi de sortir uniquement dans les bars gais pour pouvoir profiter pleinement et tranquillement de leurs soirées.

Je vais sortir dans des clubs gais [...] parce que j'ai beaucoup d'amis gais, et c'est le fun d'y aller en tant que femme et de ne pas se faire grab²⁰⁶ partout.

– Karen, 24 ans, arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve.

Les jeunes perçoivent généralement les lieux dits « alternatifs », comme les établissements gais et lesbiens ou les soirées *underground*²⁰⁷, comme des lieux plus inclusifs, plus respectueux que les établissements festifs *mainstream*²⁰⁸ (fréquentés majoritairement par des personnes cisgenres et hétérosexuelles), et permettant davantage de s'exprimer librement.

[Dans les] événements qui se définissent comme étant de cette communauté, tu sais que les artistes appartiennent à cette scène, tu sais que ce sera une soirée où tu risques de voir ce public, et c'est souvent des soirées où tes potes, surtout [les filles], ne vont pas trop se faire embêter, ça va être un bon état d'esprit. [...] J'adore leur démarche de dire non aux normes extérieures, aux normes de genre, et aussi de dire non aux normes de « la nuit où on doit dormir ».

– Charlé, 24 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Améliorer l'accessibilité de la nuit, c'est aussi réinvestir des lieux qui ne sont pas initialement destinés à accueillir des concerts et des performances, comme des bâtiments abandonnés ou des usines désaffectées, pour décentraliser l'offre culturelle

206 « Se faire *grab* » signifie « se faire empoigner une partie du corps ». « *Grab* » a un caractère sexuel et est utilisé ici dans une situation de non-consentement.

207 « *Underground* » signifie « d'avant-garde » ou « peu connu ».

208 « *Mainstream* » signifie « qui fait partie du courant dominant, qui est à la mode, consommé ou fréquenté par un large nombre ».

nocturne et l'amener vers les marges du territoire. Dans un précédent avis²⁰⁹, le Conseil jeunesse de Montréal a noté la pertinence et l'intérêt des projets de réappropriation citoyenne des espaces et bâtiments vacants ou sous-utilisés de l'île de Montréal, notamment par et pour les jeunes. L'utilisation transitoire de ces lieux pour des projets éphémères, pouvant par ailleurs mener à des transformations pérennes, permet aux jeunes de mettre en place des initiatives qui leur tiennent à cœur et qui répondent à leurs besoins, dans toute leur diversité. Les jeunes souhaitent repenser ces lieux inusités comme des territoires nocturnes.

Je pense qu'il pourrait y avoir une vie de voisinage plus présente qu'actuellement. Je sais qu'il y a [des institutions culturelles qui sont] financées par la Ville et qui aident justement à mettre en place des événements dans les quartiers, et ça, c'est une super mesure, il faut continuer là-dedans. Je pense que les organismes publics ont la responsabilité de faire en sorte que les gens aillent plus vers ce qu'ils connaissent moins, de [regarder ailleurs que vers les] endroits souvent convoités. Il y a moyen d'utiliser les quartiers pour permettre de découvrir les identités d'autres quartiers, pour qu'on puisse mieux comprendre l'autre.

– Jérôme, 24 ans, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

J'ouvrirais des lieux qui sont abandonnés et je les prendrais en charge. Il y a de grands terrains vagues ou de grandes usines désaffectées qui sont sketches²¹⁰ aujourd'hui, mais qui pourraient juste être nettoyés un bon coup, et les gens pourraient [les occuper]. Et j'encouragerais justement le fait d'aller faire de l'art là-dedans [...]. J'ouvrirais tous ces lieux abandonnés qui ne servent à rien.

– Medy, 23 ans, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il peut également s'agir d'animer différemment les espaces publics existants, par exemple en investissant la vie sociale des parcs pendant la nuit grâce à des projections lumineuses et à des festivités.

[D]ans les parcs, j'aimerais que ce soit illuminé ou [qu'il y ait] des shows d'arts visuels, de lumières. Je trouve que ça serait cool d'organiser plus de festivals dans les parcs. Je mettrais beaucoup d'énergie sur la vie sociale la nuit dans les parcs.

– Clara, 25 ans, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

209 Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ESPACES_VACANTS_VERSION_FINALE.PDF, consulté le 21 juin 2021].

210 « *Sketch* » signifie « louche » ou « qui n'inspire pas confiance ».

4.3 CONCLUSION

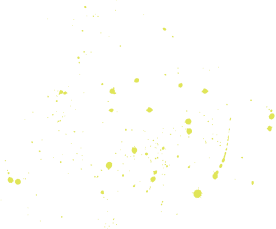
Comme on l'a vu, l'activité principale des jeunes à Montréal pendant la nuit consiste à *chiller* – le terme est couramment utilisé par la jeunesse pour décrire cette pratique plutôt statique et banale, qui consiste à se retrouver entre ami-es. Les jeunes profitent en effet de l'espace de liberté offert par la nuit pour être entre eux et socialiser, de façon bien ordinaire. Si d'autres activités plus traditionnellement associées à la nuit ont aussi été rapportées, comme faire la fête et explorer, il n'en demeure pas moins que la proportion des activités nuisibles ou illégales est très faible. Cependant, les défis au chapitre des déplacements, des relations avec les services de police et de l'accès à des lieux accueillants sont à ce point importants que simplement les contourner représente une part significative des choses que font les jeunes pendant la nuit. En fin de compte, faire de la ville nocturne un espace bienveillant pour les jeunes relève véritablement de principes démocratiques et de la justice sociale.



→ ici et
ailleurs

CHAPITRE 5

INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS D'ICI ET D'AILLEURS



Comment se vit la nuit ailleurs qu'à Montréal? Nombreuses sont les municipalités à travers le monde qui proposent des solutions concrètes aux difficultés vécues par les jeunes. Nous présentons ici une sélection de projets communautaires qui visent à améliorer certains problèmes liés à la démocratisation de la nuit pour tous les publics, qui ciblent l'offre urbaine pour les jeunes de jour comme de nuit, ou qui concernent directement les jeunes et la nuit urbaine. Notre investigation n'a pas permis de mettre au jour des initiatives ou des politiques municipales qui engloberaient tous les enjeux propres à la triade jeunes/ville/nuit; nous présenterons donc des initiatives ponctuelles de municipalités ou de la société civile qui touchent un ou deux de ces éléments, mais qui peuvent répondre aux contraintes soulevées lors des séances d'observation et des entretiens. Dans tous les cas, les initiatives retenues répondent à au moins une des difficultés soulignées au chapitre précédent; elles pourraient donc inspirer des actions et des orientations visant à améliorer l'expérience des nuits montréalaises. Dans les sections suivantes, nous résumerons brièvement ces projets, qui sont regroupés par enjeux et objectifs, pour ensuite mettre de l'avant quelques faits saillants à retenir.

5.1 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

La nuit devrait être ouverte à toutes et à tous. Comme nous l'avons vu, les jeunes dénoncent le sentiment d'insécurité et de fragilité qu'ils et elles vivent dans les espaces publics montréalais pendant la nuit. Nous avons donc tâché de trouver des modèles inspirants qui permettraient de répondre à cette perception ainsi qu'aux difficultés liées à l'accessibilité et à la gouvernance, et de rendre ainsi la nuit plus inclusive.

5.1.1 Femmes et personnes de la diversité de genre et d'orientation sexuelle

À Montréal comme ailleurs, les jeunes femmes expriment un sentiment de peur et de fragilité lié à leur expérience nocturne de l'espace public. Le projet suivant pourrait constituer un pas dans la bonne direction à cet égard.



démocratisation de la nuit



NOCTURNAS

Objectif : Étudier les effets du design et de la planification urbaine sur les déplacements des femmes pendant la nuit.

Où : Barcelone, Espagne.

Quoi : Le projet d'investigation-action *Nocturnas*, subventionné par la mairie de Barcelone, vise à développer une vision globale permettant une intervention territoriale ciblée, grâce à la mise en place de différents outils. Il s'agit d'analyser et de rendre visibles les effets du design et de la planification urbaine du territoire dans la vie quotidienne des femmes à travers une approche participative, dans laquelle ces dernières sont co-investigatrices du projet. Les participant-es élaborent ainsi des propositions à l'attention des administrations, des institutions et des agent-es impliqué-es dans la planification urbaine, le réseau de transport et les droits des travailleur-euses, qui pourront ensuite les incorporer dans leurs programmes et leurs politiques. À titre d'exemple, des parcours exploratoires enregistrés à l'aide d'une caméra portative ainsi que des ateliers de création de cartes corporelles ont été organisés pour faire ressortir les sensations et les pensées associées aux déplacements nocturnes, réfléchir à la façon dont la forme urbaine affecte les corps, définir les éléments qui augmentent ou réduisent le sentiment de sécurité des femmes, et étudier leurs besoins en matière de mobilité. Ce projet est pertinent en raison de son approche de genre, qui intègre une vision globale de l'intervention territoriale et qui serait favorable dans toute communauté souhaitant réduire le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public, de jour comme de nuit. Site Web : <https://www.punt6.org/en/who-are-we/>

5.1.2 Discrimination raciale

À Montréal comme ailleurs, les personnes racisées dénoncent les discriminations qu'elles vivent dans les lieux publics, de jour comme de nuit. Nous avons retenu deux initiatives inspirantes à cet égard, qui peuvent faire de la ville nocturne un lieu plus inclusif.

CENTRE D'INTÉGRATION DE BIELEFELD

Objectif : Lutter contre la discrimination à l'entrée des établissements privés et dans l'espace public.

Où : Bielefeld, Allemagne.

Quoi : En réaction aux plaintes liées à des pratiques discriminatoires, l'association des restaurateur-trices ainsi que les exploitant-es de discothèques, en collaboration avec le Centre d'intégration de la Ville de Bielefeld, ont mis en place une pratique visant à enrayer toute discrimination à l'entrée des établissements : bien visible à l'entrée des commerces, une affiche créée spécialement à cet effet indique clairement les règles d'admission. Elle comprend une référence explicite à l'interdiction légale de discriminer les personnes. L'État dispose en outre d'un bureau central de conseil, d'accompagnement et d'échange entre les centres d'intégration allemands, qui rassemble les informations liées aux événements discriminatoires vécus par les jeunes au pays. Il répond ainsi à sa mission de soutenir le réseau des centres d'insertion et d'intégration des jeunes et de prévenir la discrimination raciale, en offrant notamment aux services de sécurité des établissements nocturnes une formation à cet égard.

Site Web : <https://ki-bielefeld.de/>

THE ECCAR TOOLKIT FOR EQUALITY

Objectif : Mettre en place une politique locale de lutte contre la discrimination raciale dans les lieux publics.

Où : Grèce, Luxembourg, Belgique, Suisse, Hongrie et autres pays.

Quoi : Le manuel *The ECCAR Toolkit for Equality* vise à faciliter la collaboration entre les villes européennes dans la mise en œuvre de politiques locales de lutte contre la discrimination raciale, en fournissant des instructions développées à partir de l'expérience des jeunes. Il est axé sur la prévention et la lutte contre les discriminations menant au refus d'accès à divers lieux publics (restaurants, boîtes de nuit, discothèques, etc.). Un comité évalue les politiques d'entrée des bars et des clubs, reçoit les plaintes de la clientèle pour discrimination et fait enquête.

Site Web : <https://www.eccar.info/fr>

discrimination



5.2 RELATIONS AVEC LA POLICE, CONTRÔLE ET RÉGULATION

À Montréal, plusieurs jeunes considèrent que la police est une ressource inadaptée et refusent d'interagir avec elle, même en cas de besoin. À leurs yeux, les policiers et policières ne sont pas assez sensibilisé-es à certains problèmes, notamment en ce qui a trait à la consommation de stupéfiants et aux violences à caractère sexuel. Les initiatives suivantes, mises en place dans d'autres villes, ont pour but de répondre au besoin soulevé par les jeunes d'un service parallèle à la police.

LES CORRESPONDANT-ES DE NUIT

Objectif : Proposer d'autres modes d'encadrement de la nuit pour assurer la cohabitation harmonieuse des usages et des usager-ères.

Où : France (Saint-Denis, Toulon) et Suisse (Lausanne).

Quoi : Lancée dans les années 1990 puis mise en place dans de nombreuses villes, cette initiative propose une solution de remplacement non armée au recours aux autorités policières. Des équipes d'intervention patrouillent la ville pendant la nuit afin d'apaiser les conflits, de réduire les nuisances et de répondre aux besoins des jeunes. Plusieurs types de services offerts par des professionnel-les de 25 à 45 ans sont offerts, comme le soutien aux projets de vie (Saint-Denis, France), la distribution de préservatifs (Toulon, France) et la prévention des risques liés à la consommation (Lausanne, Suisse).

Sites Web : <https://www.fol83laligue.org/>

<https://www.lile-saint-denis.fr/tranquillite-publique-des-correspondants-de-nuit-au-service-des-habitantes/>

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/observatoire-de-la-securite/correspondants-de-nuit.html>

0 h 15, un vendredi d'août. Trois jeunes (un homme blanc de 25 ans, un homme noir de 20 ans, un homme blanc de 20 ans) écoutent de la musique au parc Jarry, après l'heure de fermeture. Un homme que nous avons déjà vu lors d'une séance d'observation (il nous avait *cruisées*, en fait!) arrive avec sa grosse radio à la main, sur laquelle il y a un autocollant qui dit « Fuck la police ». Une voiture de police arrive, trois policiers en descendent. Ils faisaient déjà des rondes pour vider le parc, mais ils semblent insister un peu plus sur cet homme pour nous « protéger » et nous « impressionner ». Un des policiers demande à l'homme d'éteindre la musique. Il répond qu'il ne sait pas comment faire, ce qui irrite le policier, qui lui dit : « Ah, c'est à qui, alors? » L'homme ne répond pas, les policiers l'invitent à nouveau à quitter le parc, car il est fermé, mais l'homme fait semblant de ne pas écouster et ne les regarde pas. Alors, les deux autres policiers se rapprochent et l'entourent. On a l'impression que c'est pour lui faire peur. Un des policiers dit : « T'arrêtes tes niaiseries, t'as cinq secondes pour partir sinon je te menotte. » L'homme continue de les ignorer, un des policiers demande une pièce d'identité, l'homme refuse. La situation commence à chauffer. On se déplace un peu, l'homme essaie de s'en sortir et un des policiers nous demande si nous sommes ami-es, « car il est un peu bizarre ».

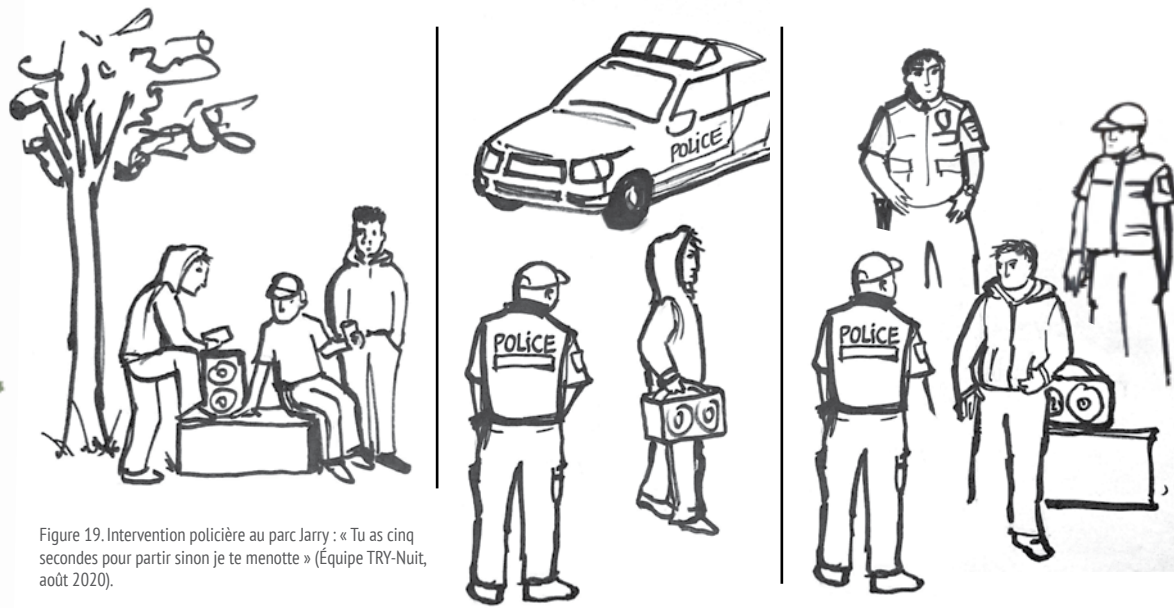


Figure 19. Intervention policière au parc Jarry : « Tu as cinq secondes pour partir sinon je te menotte » (Équipe TRY-Nuit, août 2020).

DISSOLUTION ET RÉFORME DES FORCES DE POLICE

Objectif : Proposer des solutions de remplacement pour le contrôle et la préservation de la sécurité urbaine.

Où : Camden (New Jersey), États-Unis.

Quoi : En 2012, l'administration de la ville de Camden, connue pour ses taux de criminalité et de corruption très élevés, dissout son service de police et entreprend une réforme de cette instance, qui passe notamment par une meilleure formation de l'ensemble de son nouveau personnel. De plus, le site Web du service répertorie différentes ressources parallèles, comprenant des professionnel·les formé·es pour intervenir en fonction de divers besoins. Il en a résulté une baisse des crimes et des délits (meurtres, violences armées et vols). Si cette initiative est critiquée pour les inconvénients générés (hausse de la surveillance électronique), il faut en retenir une diversification des ressources professionnelles prêtes à intervenir de façon adéquate et cohérente auprès de la population.

Site Web : <https://camdencountypd.org/>

DON'T CALL THE POLICE

Objectif : Informer la population des ressources disponibles en cas de besoin qui ne sont pas liées (ou qui le sont peu) au service de police.

Où : Portland, États-Unis.

Quoi : Lancé en juin 2020, *Don't Call The Police* est un répertoire en ligne de ressources locales permettant d'éviter un recours à la police, notamment dans des situations nécessitant une intervention pour laquelle la police n'est pas formée. Ces ressources sont ciblées selon le type de problèmes immédiats qui amènent le plus souvent les gens à appeler la police ou le 911. Les politiques liées à la participation des forces de l'ordre sont vérifiées pour chacune des ressources listées; s'il existe une probabilité d'implication de la police au-delà de ce qui est requis par la loi, le répertoire en décrit clairement les circonstances. Les citoyen·nes ont ainsi accès à toute l'information nécessaire pour recevoir une aide appropriée et bénéficient d'un effort de sensibilisation à la diversité des réalités des usager·ères de la nuit.

Site Web : <https://dontcallthepolice.com/>

5.3 ACCESSIBILITÉ NOCTURNE : LA NUIT POUR TOUTES ET TOUS

Rendre la nuit accessible comporte plusieurs défis. Il faut notamment penser à la diversité des profils des usager-ères : les personnes qui résident loin du cœur des festivités, les personnes introverties, les jeunes en situation de handicap, les mineur-es, les jeunes moins nanti-es, ou encore celles et ceux qui travaillent ou étudient la nuit.

5.3.1 Décentraliser la nuit

Rendre la nuit accessible implique un volet physique qui concerne les distances géographiques – lesquelles sont impossibles ou difficiles à parcourir pour certaines personnes. L'initiative suivante présente une manière intéressante de conceptualiser la décentralisation de la nuit afin de réduire ces distances.

STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA VIE NOCTURNE ET FESTIVE

Objectif : Raccourcir les distances pour favoriser l'accès à la nuit.

Où : Genève, Suisse.

Quoi : Ce plan d'action comporte un volet de rééquilibrage du territoire qui s'appuie sur l'élargissement du réseau de transport en commun et la redistribution des lieux et des équipements culturels, prenant en compte les inégalités au chapitre du développement des territoires. Il ne s'agit pas seulement de proposer de nouveaux lieux, mais d'équilibrer les milieux de vie pour en faire des espaces à usages multiples, combinant la diversité des espaces, notamment bâtis, et de leur vocation (logements, zones agricoles, activités économiques) à une sensibilité marquée pour les paysages et la végétalisation de l'espace public. Ce travail de rééquilibrage et de redistribution permet d'intégrer les usages nocturnes dans la planification de nouveaux projets et dans la conception de l'espace public urbain.
Site Web : <https://www.ge.ch/document/geneve-nuit-strategie-territoriale-vie-nocturne-culturelle-festive>

FAVORISER L'ACCÈS



18 h, un mercredi de septembre. Deux filles arabes de 14 ans sont assises à une table au parc Henri-Bourassa. Elles semblent concentrées sur des devoirs d'école, elles écrivent, l'une feuillette un livre. Celle-ci se lève, va vers un garçon de 8 ans qui arrive en vélo (son petit frère, sûrement!). Elle lui parle un peu, puis il va jouer seul avec sa balle au terrain de soccer. La fille se rassoit et se remet à écrire, tout en jetant des coups d'œil vers le garçon. Soudainement, elle se lève, va jusqu'au terrain de soccer, car le garçon est sorti de son champ de vision. Elle revient. Les deux filles parlent très peu.

5.3.2 Des lieux pour les personnes qui travaillent, étudient et vivent de nuit

Pour les jeunes, la nuit est plus qu'un temps de repos ou de consommation : certain-es la consacrent également aux études et au travail. En plus de ces activités dites productives, plusieurs jeunes souhaiteraient tout simplement pouvoir faire de nuit ce qu'ils et elles aiment faire de jour. Au bout du compte, **il s'agit de diversifier les types de lieux et d'activités offerts la nuit pour qu'ils correspondent à la diversité des profils, des besoins et des désirs des jeunes.**

NACHTSCHICHT@UB

Objectif : Offrir des lieux accessibles 24/24 aux étudiant-es et aux travailleuses nocturnes.

Où : Vienne, Autriche.

Quoi : Pendant les périodes d'examen, la bibliothèque principale de l'Université de Vienne est ouverte toute la nuit et offre des services gratuits et sans inscription à la communauté étudiante. Des professionnel·les de la recherche sont disponibles pour les aider, et les étudiant-es peuvent bénéficier d'un soutien à la rédaction. Si le projet est actuellement limité aux bibliothèques universitaires, il est possible d'imaginer un partenariat étendu aux bibliothèques municipales.

Site Web : <https://bibliothek.univie.ac.at/nachtschicht.html>



Figure 20. Séance d'étude au parc Henri-Bourassa (Équipe TRY-Nuit, septembre 2020).

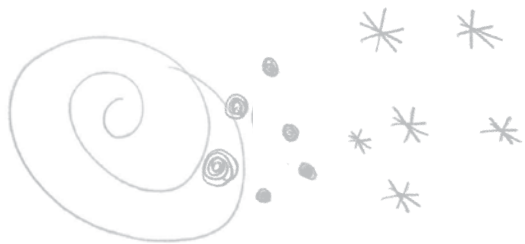
GIOVANISI

Objectif : Favoriser l'équité entre les jeunes pour que tous et toutes puissent profiter du jour comme de la nuit.

Où : Toscane, Italie.

Quoi : Fondée sur les besoins des jeunes qui travaillent ou étudient la nuit, Giovanisi est une initiative de la région toscane visant à promouvoir différentes activités pour la jeunesse. Les jeunes sont inclus-es dans la sélection et l'organisation des activités, qui sont financées par des ressources régionales, nationales et européennes. La région toscane a par ailleurs approuvé la Loi pour la promotion des politiques régionales de jeunesse²¹¹, qui s'inspire de l'expérience acquise avec Giovanisi. Le programme culturel, artistique et sportif est varié et peut aider la Ville à répondre à la demande des jeunes de disposer d'une plus grande palette d'activités accessibles aux personnes qui travaillent la nuit.

Site Web : <https://giovanisi.it/il-progetto/>



5.3.3 La nuit en hiver

Bien que Montréal compte plusieurs événements festifs hivernaux, comme Igloofest, Montréal en lumière ou les Feux sur glace de la patinoire du Vieux-Port, peu d'espaces et d'aménagements sont réellement pensés pour accueillir le jeune public au quotidien durant l'hiver. Les lieux publics enneigés n'incitent pas les jeunes à faire ce qu'ils et elles font le plus durant la nuit au cours de la saison estivale : *chiller* dehors. L'initiative exposée ci-dessous répond à une question soulevée à maintes reprises par les jeunes et les intervenant-es : que faire et où aller en hiver?

PROJET DE PARC INTÉRIEUR DE SAINT-ERIK

Objectif : Offrir un parc intérieur accueillant et chauffé, permettant le déroulement d'activités sociales, culturelles, éducatives, artistiques, etc.

Où : Stockholm, Suède.

Quoi : Ce parc intérieur non commercial consiste en des espaces publics protégés, parfaits lors des journées froides. De larges dômes en verre abritent des structures permettant de s'asseoir, de jouer, de socialiser, de contempler et d'organiser des réunions ou des performances artistiques. Le parc, chauffé, offre un décor végétalisé et un environnement accueillant toute l'année. C'est un lieu de détente qui permet la tenue d'activités autrement difficiles à tenir dans l'espace public durant la saison froide.

Site Web : <http://www.utopia.se/en/projects/the-s-t-erik-indoor-park>

5.3.4 Jeunes en situation de handicap

L'enjeu de l'accessibilité nocturne des espaces publics aux personnes en situation de handicap est crucial à Montréal comme ailleurs. Mais des solutions existent, comme le démontrent les initiatives suivantes.

AKTIONSRaum

Objectif : Favoriser l'accessibilité de l'espace public, nocturne comme diurne, pour les jeunes en situation de handicap.

Où : Vienne, Autriche.

Quoi : Aktionsraum (« salle d'action ») offre aux jeunes en situation de handicap un espace qu'ils et elles peuvent choisir d'occuper librement, de la manière qui leur convient. Diverses activités sont proposées, comme des ateliers d'art et de cuisine ou des jeux. La participation n'est toutefois pas requise : les jeunes peuvent simplement fréquenter l'espace pour *chiller*. Une fois par mois, le lieu accueille une discothèque pour jeunes avec et sans handicap. Cette initiative est soutenue financièrement par la Ville.

Site Web : <https://www.hilfswerk.at/wien/menschen-mit-und-ohne-behinderung/treffpunkte-fuer-menschen-mit-und-ohne-behinderung/aktionsraum>





INCLUSION SOCIALE ET HANDICAP

Objectif : Mettre en valeur dans les politiques publiques le point de vue des jeunes en situation de handicap ainsi que leur intégration.

Où : Lombardie, Italie.

Quoi : Initié par les organisations territoriales et régionales de personnes en situation de handicap, le projet Inclusion sociale et handicap a permis la création d'un réseau large et articulé, auquel participent les secteurs public et privé de toutes les villes de la Lombardie. Le projet a pour objectif de faciliter la prise en compte des besoins et des perspectives des personnes en situation de handicap dans les initiatives sociales territoriales.

Site Web : <https://www.anffaslombardia.it/>

MOBILITY CITY MAP

Objectif : Informer les personnes en situation de handicap de l'état et de la praticabilité de l'aménagement urbain.

Où : Vienne, Autriche.

Quoi : Ce plan mobile de la ville de Vienne indique notamment les aménagements urbains adaptés aux personnes en situation de handicap. Ainsi, on peut s'informer par exemple sur l'état de la surface de la route, la hauteur des trottoirs, la présence de feux de circulation sonores et la présence d'ascenseurs. En plus de répertorier les ressources, ce plan offre une vue d'ensemble de l'état de l'aménagement du territoire de la ville, utile pour repérer les inégalités d'accessibilité dans les différents secteurs.

Site Web : <https://www.wien.gv.at/stadtplan/grafik.aspx?lang=de-AT&book-mark=BjJURrLFkYHnzdFKJGtRO5RpIkRYM5YHtocuaR6-camfgymvgl-b>

5.3.5 La nuit pour tous et toutes

Si l'on souhaite rendre la nuit accessible, il est nécessaire de considérer la variété des besoins, des usages et des expériences nocturnes des jeunes, dans toute leur diversité. En plus de soutenir la prolongation des heures d'ouverture des parcs et des lieux culturels et festifs, les jeunes expriment la volonté de disposer de lieux autres que les bars et les discothèques, où ils pourraient se rassembler gratuitement, sans nécessairement consommer. Les initiatives suivantes constituent de bonnes idées pour répondre aux attentes et aux expériences diverses des jeunes pendant la nuit.

ENZIS

Objectif : Créer des espaces publics et un mobilier intéressants pour les jeunes la nuit, leur permettant de *chiller* à leur guise.

Où : Vienne, Autriche.

Quoi : Dans le Museum Quarter, la Ville a installé un mobilier coloré appelé Enzis, qui est particulièrement apprécié par les jeunes. Ces installations innovantes leur permettent de pratiquer des activités diverses dans l'espace public : lire ensemble, écouter de la musique, pique-niquer, etc. L'aménagement rend l'espace public plus invitant et intéressant pour les jeunes, et leur offre un espace propice pour *chiller* la nuit²¹².

Site Web : <https://enzis.at/en/>

212 Montréal met ponctuellement et exceptionnellement du mobilier éclaté à la disposition des citoyen-nes. Il faut voir l'intérêt que la population porte à cette initiative dans le dernier budget participatif de la Ville (voir chapitre 3).

PIQUE-NIQUE NOCTURNE

Objectif : Promouvoir l'utilisation gratuite de l'espace public toute la nuit et favoriser l'accessibilité par les transports en commun.

Où : Rosario, Argentine.

Quoi : La Ville de Rosario a lancé un programme de promotion de l'utilisation nocturne des espaces publics : elle organise des événements musicaux mensuels gratuits, accompagnés d'une offre (payante) de paniers de nourriture dans différents lieux publics. Elle permet par ailleurs la fréquentation des parcs et des places publiques toute la nuit, et offre un service de transport en commun 24/24. Cette initiative répond aux demandes des jeunes, qui déplorent la fermeture hâtive des parcs et la difficulté d'accéder aux transports en commun durant la nuit. Elle a été reprise par la Ville de Mexico, dans les parcs Bosque de Chapultepec et Bosque San Juan de Aragón.

Site Web : <https://www.rosario.gob.ar/inicio/>

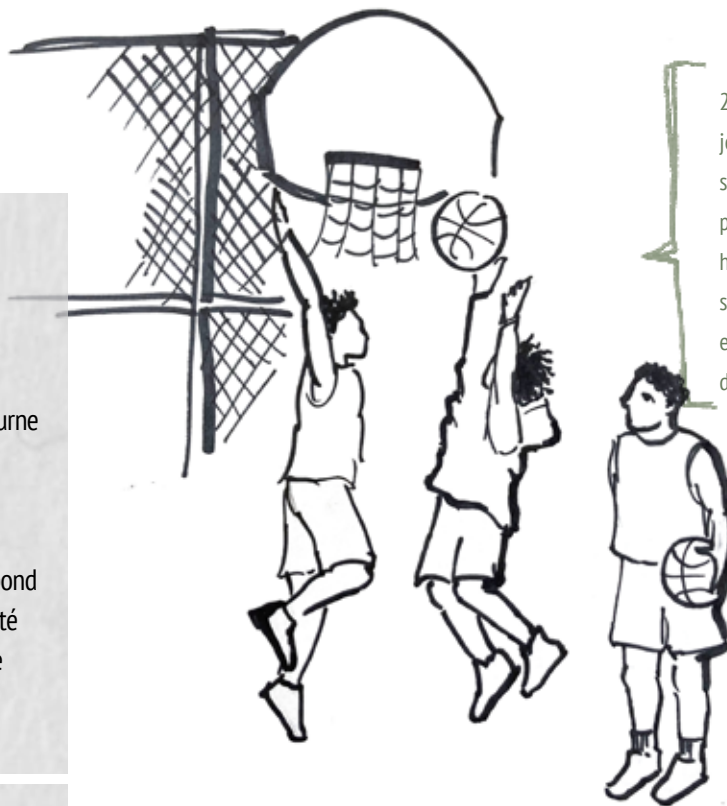
PARCS OUVERTS 24/24, HORAIRES PROLONGÉS DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Objectif : Permettre l'utilisation 24/24 de nombreux espaces publics et installations dans la ville.

Où : Paris, France.

Quoi : Pendant la saison estivale, la Ville de Paris offre l'ouverture 24/24 de 140 parcs et jardins, le prolongement des heures d'ouverture des installations et services publics, ainsi qu'un accès nocturne à certaines expositions dans les musées municipaux. Une carte des installations et des services indiquant les heures d'ouverture est disponible en ligne. Cette initiative permet aux jeunes de profiter de l'espace public toute la nuit, pour *chiller*, faire du sport, participer à des activités culturelles ou faire la fête.

Sites Web : <https://www.paris.fr/pages/profitez-des-parcs-et-jardins-en-nocturne-3594>
<https://www.paris.fr/equipements>



21 h, un vendredi de septembre. Un jeune homme noir de 18 ans joue seul au basketball sur le terrain du parc Le Carignan. Deux jeunes hommes noirs de 18 ans arrivent, ils semblent se connaître. Ils jouent ensemble sur le même panier, avec deux ballons pour trois joueurs.

Figure 21. Utilisation nocturne des terrains de basketball au parc Le Carignan (Équipe TRY-Nuit, septembre 2020).

LA NUIT DES SPORTS POUR LES JEUNES

Objectif : Permettre aux jeunes de pratiquer des activités sportives la nuit dans les parcs, de manière sécuritaire.

Où : Berlin, Allemagne.

Quoi : La Nuit des sports pour les jeunes a été lancée en 2009 et s'inspire d'activités similaires offertes dans certains quartiers de New York et des banlieues parisiennes. Elle incite les jeunes à sortir le soir pour pratiquer une activité sportive dans les espaces publics comme les parcs, qui restent alors ouverts. Comme à Montréal, la pratique sportive dans les parcs est une activité récurrente et appréciée, souvent restreinte par les horaires des terrains et modules sportifs, calqués sur ceux des parcs.

Site Web : <https://www.berlin.de/ba-charlottenburg-wilmersdorf/aktuelles/pressemitteilungen/2010/pressemitteilung.199852.php>



collaboration - consultations - échanges



PROJET 16-25

Objectif : Créer une offre d'activités selon un processus collaboratif (par et pour les jeunes).

Où : Saint-Bruno-de-Montarville, Québec.

Quoi : Dans le cadre du Projet 16-25, destiné aux jeunes, Saint-Bruno-de-Montarville propose un volet Festival Jeunesse comportant diverses activités récréatives durant l'été ainsi qu'un service de navette gratuit pour s'y rendre. Ces initiatives sont le fruit de consultations menées auprès des jeunes afin d'orienter la politique jeunesse de la Ville, adoptée à l'été 2018. La programmation, variée, a pour but d'amener les adolescent-es et les jeunes adultes à se regrouper et à échanger entre ami-es. Elle comprend entre autres le Ciné 16-25 (cinéma en plein air) et la Nuit de l'humour (spectacles d'humour gratuits); ces activités sont accompagnées de la vente d'alcool sur place pour les personnes majeures.

Site Web : <https://stbruno.ca/nouvelles/le-projet-16-25/>

BIENNALE DE VANCOUVER

Objectif : Créer une offre d'activités dans un processus collaboratif avec les jeunes.

Où : Vancouver, Canada.

Quoi : La Biennale de Vancouver est une exposition d'art à ciel ouvert organisée dans l'espace public et combinant diverses initiatives culturelles, comme des bibliothèques de rue, un festival de murales et un cinéma en plein air. Les jeunes bénéficient comme public de cette programmation culturelle diurne et nocturne, à vocation éducative et sociale; et l'événement est coorganisé par un groupe de jeunes ambassadeur-trices travaillant dans le domaine des arts. Les jeunes visitent ainsi les centres communautaires de la ville pour participer à des programmes sportifs, récréatifs, sociaux, culturels et éducatifs, de jour comme de nuit. Il s'agit ici d'un autre exemple d'organisation d'événements en collaboration avec la jeune population, qui pourrait inspirer la Ville de Montréal notamment par son approche fluide et en continuité des activités diurnes et nocturnes.

Site Web : <https://www.vancouverbiennale.com/>

5.3.6 Mobilités variées et tardives : pour des transports efficaces et abordables 24/24

Le développement d'une offre de transport nocturne est au cœur de nos entretiens avec les jeunes. Les jeunes demandent des transports en commun flexibles, abordables (idéalement gratuits), offerts en continu et intégrant les quartiers excentrés, c'est-à-dire ceux qui sont éloignés des pôles culturels et festifs de la ville.

LIA DE NUIT

Objectif : Penser une offre de transports en commun flexible, abordable, en continu.

Où : Le Havre, France.

Quoi : Lancé en 2018 par la Communauté d'agglomération du Havre, LiA de nuit est un service de transport nocturne, à la demande, sécuritaire et abordable. Des navettes de 9 places desservent 300 arrêts, de 0 h 30 à 5 h (6 h 15 le dimanche matin). La réservation se fait en ligne, au moins 30 minutes à l'avance. Le coût est le même que pour le transport en commun ordinaire, et des abonnements sont offerts. Le succès de LiA de nuit a été salué par trois prix nationaux. Cette initiative peut inspirer Montréal dans le développement de l'offre de transport nocturne, une problématique très importante dans nos entretiens avec les jeunes.

Site Web : <https://www.transports-lia.fr/fr/transport-a-la-demande-lia-de-nuit/75>

5.3.7 La nuit par les jeunes, pour les jeunes

Il devient primordial de prendre conscience du fait que peu d'événements ou de projets nocturnes sont destinés directement aux jeunes dans la ville : cette population est rarement considérée comme une catégorie en soi, dont les attentes et les besoins seraient entendus et reconnus. Les expériences des jeunes sont pourtant riches et multiples, et les projets menés par la Ville devraient les prendre en compte. D'ailleurs, les jeunes interrogé-es nous ont fait part de nombreuses propositions concrètes et créatives pour orienter le futur des nuits montréalaises : ils et elles demandent une diversification et une multiplication des initiatives pour la jeunesse.



INJUVE

Objectif : Mettre en place un plan d'action politique concret pour les jeunes et pensé avec les jeunes, qui favorise leur participation directe à l'élaboration d'initiatives répondant à leurs besoins et à leurs désirs.

Où : Espagne.

Quoi : L'Institut de la jeunesse est un organisme public rattaché au ministère des Droits sociaux, engagé dans le programme de développement durable Agenda 2030, dont l'activité principale consiste à promouvoir des actions en faveur des jeunes. L'Institut a notamment réalisé en 2011 une étude exploratoire sur la relation entre urbanisme et jeunesse, mettant les jeunes au centre du processus par des consultations et des entretiens, afin de développer une programmation d'événements et d'activités qui tienne compte de la diversité de leurs profils et de leurs expériences. Dans ce cadre, différents projets ont été mis en place, comme un congrès sur l'urbanisme nocturne et la jeunesse, des tables de concertation, des concours et expositions photographiques et littéraires mettant de l'avant le regard des jeunes sur la ville nocturne, la diffusion de courts-métrages et de documentaires, ou encore l'élaboration d'un guide de design inclusif et participatif sur la jeunesse et la ville. Cette étude exploratoire a notamment montré la pertinence du regard des jeunes sur leurs pairs, ainsi que leur capacité à définir leurs besoins divers et à suggérer des initiatives en conséquence.

Site Web : <http://www.injuve.es/>

JUGEND MACHT STADT – LES JEUNES FONT LA VILLE

Objectif : Concrétiser les idées des jeunes dans l'espace public et mettre à leur disposition un budget participatif.

Où : Berlin, Allemagne.

Quoi : *Jugend macht Stadt – Junge Impulse für die Stadtentwicklung* (Les jeunes font la ville – Les impulsions des jeunes pour le développement urbain) est un projet du programme de recherche Experimental Housing and Urban Development (Logement expérimental et développement urbain) du ministère fédéral des Transports, de la Construction et des Affaires urbaines et de l'Office fédéral de la construction et de l'aménagement du territoire. En juin 2009, un appel à projets a été lancé afin d'associer les jeunes au développement urbain de leurs quartiers. Parmi les initiatives retenues, certaines ont permis à des groupes de jeunes de planifier des zones sportives consacrées au bicross, à la planche à roulettes et au football. Un fonds pour la jeunesse a par ailleurs été créé pour permettre aux jeunes de financer leurs propres projets.

Site Web : https://www.lra-gap.de/media/files/lra_kjf_koja/Jugend_macht_Stadt.pdf



5.4 CONCLUSION

Les initiatives présentées dans ce chapitre répondent ponctuellement, parfois indirectement, à une des difficultés vécues par les jeunes qui fréquentent des environnements urbains pendant la nuit. Cela fait ressortir le fait que, à Montréal comme ailleurs, il n'existe pas d'interlocuteur administratif dont la mission vise directement l'interface jeunes/ville/nuit. Toutefois, ce que cette revue des initiatives démontre, c'est qu'il est possible d'agir sur différents plans pour reconnaître, soutenir et promouvoir l'expérience nocturne des jeunes dans la ville.

reconnaître.

soutenir et promouvoir

l'expérience nocturne

des jeunes dans la ville

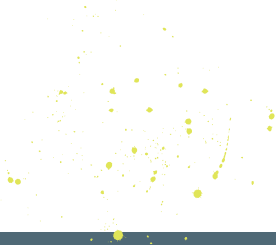


NUIT URBAINE

CHAPITRE 6

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



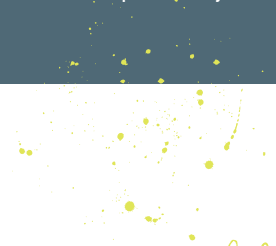


Cet avis a présenté les différentes facettes d'une relation unique et riche entre les jeunes et la nuit urbaine. Il en ressort que les pratiques des jeunes, dont les profils et les besoins sont multiples et variés, pourraient être mieux soutenues et encadrées. On peut en tirer trois constats généraux.

Premièrement, mieux servir les jeunes pendant la période nocturne est un enjeu d'équité urbaine : les services et les ressources devraient être fournis de façon équitable à celles et ceux qui vivent la nuit.

Deuxièmement, le jour et la nuit partageant une frontière fluide, il est nécessaire de réfléchir à la continuité des services et des ressources d'une période à l'autre.

Troisièmement, les pratiques nocturnes et l'occupation de l'espace par les jeunes ne s'inscrivent pas nécessairement dans une activité définie de façon précise, elles n'ont pas d'objectif particulier et ne sont généralement pas orientées vers le vice ou le danger : ne rien faire, contempler, traîner, flâner, passer le temps – activités floues s'il en est – font partie intégrante de l'expérience juvénile de la nuit.



équité urbaine
continuité des services
pratiques nocturnes

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1- Que la Ville de Montréal se dote d'une politique de la nuit axée sur la reconnaissance de la nuit comme un espace où se tiennent des activités banales et légitimes, afin de :

- déstigmatiser et démocratiser l'occupation nocturne des espaces publics et les activités qui y sont menées, dans le but d'en promouvoir la vitalité;
- favoriser la reconnaissance et l'acceptabilité sociale des activités nocturnes en dehors des événements culturels et des lieux de consommation, ainsi que la tenue pendant la nuit d'activités typiquement diurnes.

2- Que la Ville de Montréal mette au centre de l'élaboration de sa politique de la nuit le triptyque jeunes/ville/nuit à titre d'écosystème distinct, ce qui implique :

- de faire la promotion d'orientations politiques transversales s'appuyant sur cet écosystème;
- de penser l'évolution, l'encadrement et la promotion de la vie nocturne comme un tout cohérent où des identités multiples et des pratiques variées se déploient;
- de développer des politiques publiques qui prennent en compte la diversité des expériences de la nuit, mais également la multiplicité de leurs dimensions : horaires de nuit, mobilité, aménagement et mobilier urbains, diversité de l'offre de services, éclairage, bruit, sécurité, inclusivité, surveillance et encadrement, cohabitation des usages et des usager-ères, entre autres;
- d'intégrer activement les jeunes dans l'élaboration de politiques publiques et la mise en œuvre des initiatives qui en découlent.

3- Que la Ville de Montréal améliore l'offre de services et d'activités nocturnes :

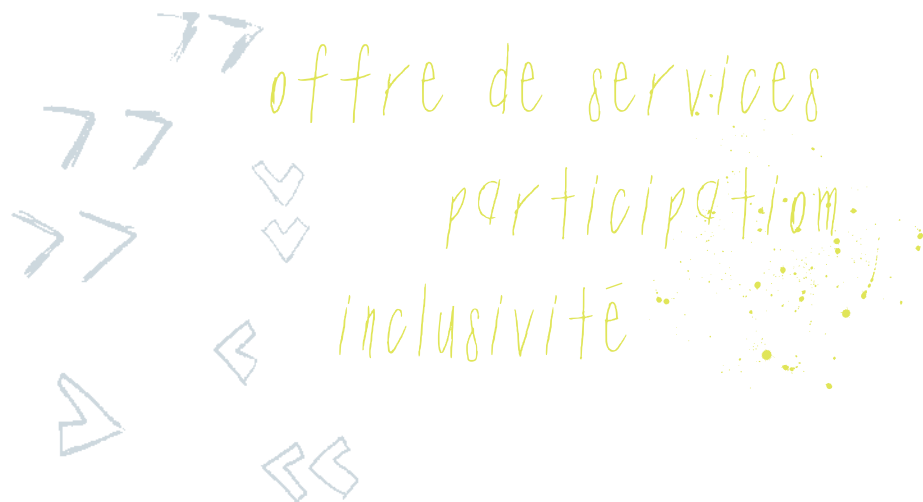
- en reconnaissant les jeunes Montréalais-es comme des acteurs et actrices légitimes de la nuit et en reconnaissant la validité de leurs préférences;
- en développant une offre de services et d'activités nocturnes;
- en soutenant des projets et des initiatives pensés par et pour les jeunes;
- en offrant un soutien financier, politique, réglementaire et matériel aux jeunes impliqué-es dans la mise en place de tels projets, à travers des budgets participatifs et le développement d'initiatives de cogestion entre les jeunes et des organismes locaux.

4- Que la Ville de Montréal favorise la participation des jeunes Montréalais-es à la vie nocturne, tout en veillant à prendre en compte leurs capacités économiques dans la programmation et l'organisation de l'offre de services et d'activités nocturnes.

5- Que la Ville de Montréal développe une offre de services et d'activités nocturnes décentralisée par le biais de budgets participatifs, de consultations publiques et d'un soutien financier aux organismes qui participent au développement socioculturel, et qu'elle porte une attention particulière aux besoins et aux attentes des jeunes à l'échelle locale.

6- Que la Ville de Montréal favorise l'inclusivité dans le développement d'activités nocturnes et qu'elle montre un souci pour la diversité des profils et des besoins des jeunes Montréalais-es, notamment :

- en assurant l'accessibilité physique des événements et des espaces publics pour les jeunes en situation de handicap;
- en tenant compte des jeunes mineur-es dans l'offre municipale, notamment en offrant des espaces qui respectent leurs capacités économiques et légales (lieux sans alcool, par exemple);
- en combattant activement les problèmes de discrimination et de profilage qui empêchent ou découragent la participation de certain-es jeunes aux activités nocturnes.





transport COLLECTIF
souple - adapté - sécuritaire

MOBILITÉ URBAINE : RÉSEAU CYCLABLE ET SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF

7- Que la Société de transport de Montréal (STM) améliore la desserte sur l'île de Montréal et qu'elle permette une utilisation nocturne des transports en commun :

- en allongeant les heures de service des différentes lignes de métro au moins en fonction des horaires des bars et des boîtes de nuit, ou en offrant idéalement un service 24 h/24, tant la semaine que la fin de semaine;
- en augmentant le nombre et la fréquence de passage des autobus de nuit, et en conservant durant la nuit les trajets réguliers de jour afin de compléter l'offre existante de trajets d'autobus de nuit;
- en conservant ou en développant des lignes « express » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements vers les extrémités de l'agglomération dans une perspective d'équité territoriale;
- en conservant ou en développant des lignes « locales » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements locaux (arrondissements, quartiers) dans une perspective de décentralisation des activités nocturnes;
- en développant une offre de transport à la demande innovante et flexible pour répondre aux besoins nocturnes des usager-ères, par exemple le taxi collectif nocturne ou encore les navettes nocturnes.

8- Que la STM révise la portée de son service Entre 2 arrêts afin de s'assurer qu'il réponde adéquatement aux besoins des usager-ères :

- en offrant, en plus du débarquement, l'embarquement entre deux arrêts, étant donné que les autobus passent moins fréquemment durant la nuit;
- en sensibilisant davantage les chauffeur-euses d'autobus aux réalités des personnes vulnérables pendant la nuit;
- en faisant la promotion du service sur de multiples plateformes ainsi qu'à l'entrée et à la sortie des autobus (sous forme visuelle);
- en élargissant l'accès, actuellement réservé aux femmes, à des populations marginalisées telles que les personnes non binaires et les personnes trans.

9- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, développe et assouplisse l'offre de transport adapté aux personnes en situation de handicap, notamment :

- en proposant des horaires plus tardifs, idéalement 24 h/24;
- en rendant plus flexibles les modalités de réservation, notamment pour les trajets à une heure tardive, en réduisant le délai nécessaire pour effectuer une réservation à moins de 24 heures;
- en assouplissant certaines exigences par rapport aux trajets, entre autres en offrant la possibilité de modifier le point de débarquement et en incluant les lieux sans adresse, comme les places publiques et les intersections.

10- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, mette en place un système de tarification sociale pour les transports en commun afin d'en garantir l'accessibilité et l'attractivité pour tous et toutes.

11- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, encourage le transport actif et multimodal à l'année, en portant une attention particulière à la fluidité des transitions intermodales, à la fréquence de passage des autobus et des métros, aux coûts et à la sécurité des usager-ères la nuit.

12- Que la Ville de Montréal priorise la sécurité des usager-ères nocturnes des pistes cyclables et des corridors de transport actif en assurant un éclairage suffisant de ces zones, et ce, à l'année.

13- Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité de mobilier urbain encourageant le transport actif sur l'ensemble de son territoire, notamment par une augmentation stratégique du nombre de supports à vélos.



AMÉNAGEMENT DU MOBILIER URBAIN ET DES PARCS

14- Que la Ville de Montréal améliore la qualité et l'accessibilité des espaces publics et des espaces verts dans les quartiers moins bien desservis, dans une logique d'équité territoriale, en utilisant les mécanismes dont elle dispose pour augmenter la quantité et améliorer la distribution spatiale des espaces publics, notamment le droit de préemption et la réserve foncière.

15- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, adapte l'éclairage aux diverses pratiques nocturnes, entre autres en offrant un éclairage dirigé plus tardivement, voire toute la nuit, dans certains lieux stratégiques tels que les sentiers et allées traversant les parcs publics ainsi que les installations sportives, tout en respectant les directives du *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* afin qu'un tel éclairage ne constitue pas une nuisance pour le voisinage.

espaces publics
espaces verts

16- Que la Ville de Montréal mette à la disposition des usager-ères des espaces publics du mobilier adéquat, innovant et universellement accessible, comme des tables et des bancs bien entretenus, des fontaines (abreuvoirs), un réseau sans fil efficace, des poubelles et des conteneurs pour les matières recyclables et les contenants consignés.

17- Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité en nombre suffisant d'installations sanitaires propres, sécuritaires et adéquates pour une utilisation nocturne dans les parcs publics.



SERVICES ET INFRASTRUCTURES

18- Que la Ville de Montréal mobilise les espaces vacants ou sous-utilisés à travers une utilisation accrue de son droit de préemption au bénéfice des communautés locales, afin de favoriser le développement d'espaces de vie nocturne éphémères ou pérennes pour les jeunes Montréalais-es.

19- Que la Ville de Montréal développe une offre de services publics adéquate et adaptée à une fréquentation nocturne hivernale, notamment en soutenant la création d'espaces publics chauffés, abrités, déneigés et accessibles.

20- Que la Ville de Montréal fournisse une offre de services, d'infrastructures publiques et de mobilier urbain axée sur les besoins divers des jeunes Montréalais-es, dans le respect du principe d'équité territoriale entre les arrondissements centraux et excentrés.

21- Que la Ville de Montréal encourage le développement de pratiques culturelles nocturnes dans des espaces divers et excentrés, dans le respect du principe d'équité territoriale, notamment :

- en prolongeant l'ouverture des bibliothèques jusqu'à 21 h en semaine;
- en prolongeant l'ouverture des maisons de la culture jusqu'à 21 h deux soirs par semaine;
- en mettant en œuvre un projet pilote consistant à ouvrir les bibliothèques toute la nuit et les maisons de la culture jusqu'à 23 h, et ce, une fois par semaine;
- en consultant les maisons des jeunes sur son territoire afin de déterminer s'il y a un intérêt à garder ces établissements ouverts plus tard les vendredis soirs pendant l'année scolaire et tous les soirs de semaine pendant l'été, pour des activités programmées qui seraient soutenues financièrement par la Ville.

espaces de vie
offre de service
pratiques culturelles

NOCTURNES



POLITIQUES ET RÉGLEMENTATION

22- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, assouplisse la réglementation en vigueur afin de permettre une fréquentation plus tardive des espaces publics, notamment des installations sportives et sanitaires dans les parcs publics.

23- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, développe une politique de gestion du bruit répondant à la diversité des attentes et des expériences de la nuit.

24- Que la Ville de Montréal mette en œuvre dans cinq parcs un projet pilote dans le cadre duquel elle éliminerait les heures de fermeture de ceux-ci pendant la période estivale, afin d'évaluer la possibilité d'ouvrir certains parcs 24 h/24. Les parcs choisis pour le projet pilote devraient être situés dans des quartiers aux profils démographiques et socioéconomiques variés.

25- Que la Ville de Montréal assouplisse la réglementation concernant les heures d'ouverture des lieux culturels et festifs, comme les bars, les discothèques, les salles de concert et les musées, de façon à permettre une fermeture plus tardive.

26- Que la Ville de Montréal soutienne la recherche fondamentale et participative sur les besoins et les attentes des jeunes Montréalais-es en matière d'offre de services et de gouvernance nocturnes, à l'échelle locale et microlocale, afin de rassembler et de mettre à jour des données sur lesquelles baser les politiques et les projets municipaux.



RELATION AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM)

27- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, lutte contre les problèmes de discrimination et de profilage racial et social par la mise en place de mécanismes de sensibilisation des agent-es de surveillance et de contrôle nocturne à la diversité des expériences et des profils des jeunes Montréalais-es.

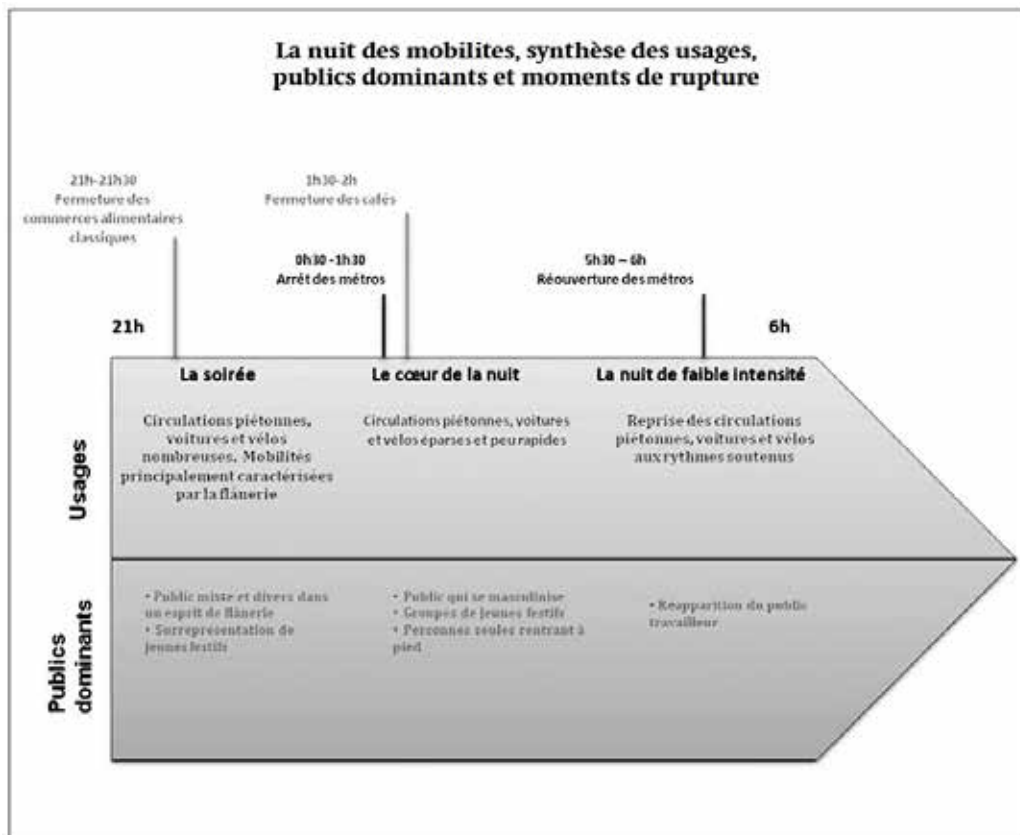
28- Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les organismes publics et communautaires appropriés, privilégie la médiation et la mobilisation de services spécialisés afin de réduire le recours aux autorités policières, notamment :

- en développant et en finançant des services de médiation et d'intervention locaux visant à désamorcer les conflits entre usager-ères de la nuit et à favoriser la cohabitation citoyenne nocturne;
- en offrant des services de première ligne parallèles aux autorités policières, spécialisés pour intervenir lors d'événements de harcèlement et de violence à caractère sexuel, de surconsommation de stupéfiants et de détresse psychologique, entre autres;
- en faisant la promotion active de ces organismes spécialisés afin d'augmenter leur utilisation par les citoyen-nes.



ANNEXE A

Les temps de la nuit



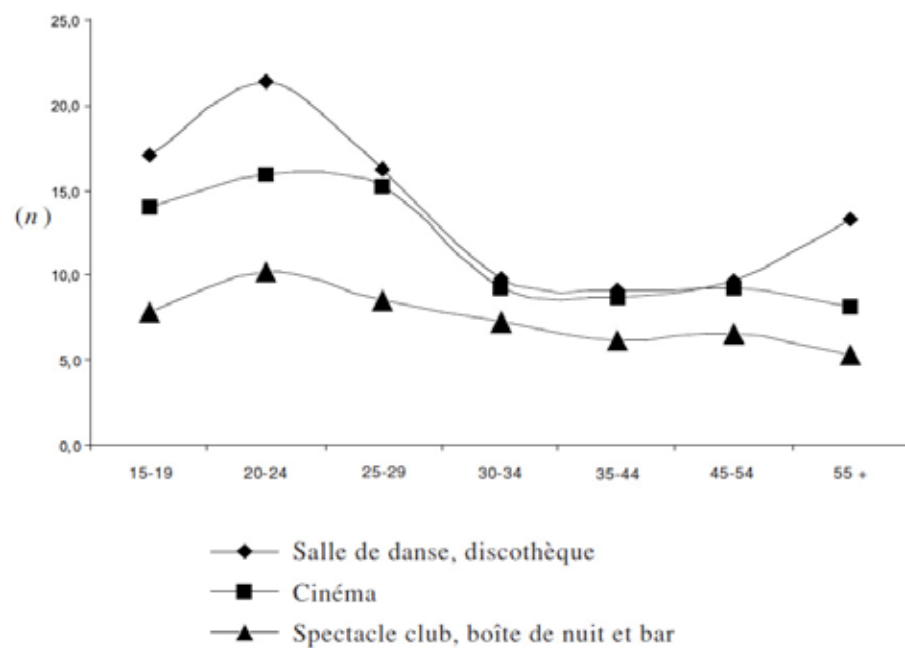
Source : Badia, Benjamin, Damien Bertrand, Audrey Carrera et Pauline Kertudo. « L'évolution des usages des espaces publics nocturnes à Paris », *Recherche sociale*, vol. 206, n° 2, 2013, p. 34.

ANNEXE B

Les types de sorties privilégiés par les jeunes

GRAPHIQUE 7

Moyenne de la fréquence annuelle selon le type de sorties*
le plus populaire chez les jeunes et évolution par groupe d'âge, 1999



* Sur la base des personnes participantes.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, calculs Observatoire Jeunes et Société, fichier 1999, p. 444.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction

Fullenbaum, Lucas *et al.* *La culture de nuit à Montréal. Rapport d'évaluation participative*, Montréal 24/24, [https://www.mtl2424.ca/wp-content/uploads/2020/02/04.2_2-Source-SONDAGE_MTL2424_040220.pdf, consulté le 22 juin 2021].

Chapitre 1. Expériences et pratiques juvéniles nocturnes : un état des lieux

Anderson, Zara. *Trauma and injury intelligence. Group themed report 2: assaults*, Liverpool, Centre for Public Health, Liverpool John Moores University, 2005.

Anderson, Zara, Karen Hughes et Mark A. Bellis. *Exploration of young people's experience and perceptions of violence in Liverpool's nightlife*, Liverpool, Centre for Public Health, Liverpool John Moores University, 2007.

Archambault, Michel, Pascale Daigle, Hélène Huard, Sylvain Lefebvre et Olivier Filiatrault. « Analyse de l'environnement externe (benchmarking) des expériences étrangères dans le domaine des festivals et événements », Montréal, Université du Québec à Montréal, École des sciences de la gestion, Chaire de tourisme, 2005.

Arrondissement Ville-Marie. *Programme particulier d'urbanisme : Quartier des spectacles, secteur Place des Arts*, Montréal, Ville de Montréal, 2007.

Arrondissement Le Sud-Ouest. « Règlement sur les usages conditionnels RCA10 22016 », Conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest, 2011, [<https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7cc1dfd6531809859be44>, consulté le 26 janvier 2022].

Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. « Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3) », Conseil d'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, 2015, [<https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7e118fd65314a145a1f6e>, consulté le 26 janvier 2022].

Badia, Benjamin, Damien Bertrand, Audrey Carrera et Pauline Kertudo. « L'évolution des usages des espaces publics nocturnes à Paris », *Recherche sociale*, vol. 206, n° 2, 2013, p. 6-74.

Bayliss, Darinn. « The rise of the creative city: culture and creativity in Copenhagen », *European Planning Studies*, vol. 15, n° 7, 2007, p. 889-903.

Bell, Daniel. *The cultural contradictions of capitalism*, New York, Basic Books, 1976.

Bellot, Céline. *Le monde social de la rue : expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, thèse de doctorat en criminologie, Montréal, Université de Montréal, 2001.

Bellot, Céline *et al.* *Rendre visible l'itinérance au féminin*, Programme Actions concertées, rapport de recherche, 2016, [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/egalite/Rapport_VF_itinerance-feminin.pdf?1614873684, consulté le 21 juin 2021].

Bennett, Robert. « White light reduces fears », *The Philips Lamps and Gear Magazine*, vol. 3, n° 2, 2000, p. 14-17.

Bertrand, Romain. *Indonésie : la démocratie invisible. Violence, magie et politique à Java*, Paris, Karthala, 2002.

Bianchini, Franco. « Night cultures, night economies », *Planning Practice and Research*, vol. 10, n° 2, 1995, p. 121-126.

Blanc, Maurice. « Préface », dans Mouchtouris, Antigone. *Les jeunes de la nuit : représentations sociales des conduites nocturnes*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Bøhling, Frederik. « Alcoholic assemblages: exploring fluid subjects in the night-time economy », *Geoforum*, vol. 58, 2015, p. 132-142.

Bonny, Yves. « Marquages légitimes et indésirables des espaces publics urbains : le cas des pratiques festives », *Cahier ESO*, n° 30, 2010.

- Bourdieu, Pierre. *La distinction – Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- Brion, Agnès. « Les conséquences du manque de sommeil à l'adolescence », *Médecine du sommeil*, vol. 8, n° 4, 2011, p. 145-151.
- Bruneteaux, Patrick. « La prise en charge nocturne des sous-prolétaires à la rue : du hors-droit à la proflisation humanitaire de l'urgence sociale (1980-2015) », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, n° 1, 2017, p. 145-162.
- Buhagiar, Peggy et Catherine Espinasse. *Les passagers de la nuit : vie nocturne des jeunes*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Burnett, Jon. « UK: racial violence and the night-time economy », *Race & Class*, vol. 53, n° 1, 2011, p. 100-106.
- Cabantous, Alain. *Histoire de la nuit : XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- Calafat, Amador, Cesáro Fernández Gómez, Juan Montse et Elisardo Becoña. « Weekend nightlife recreational habits: prominent intrapersonal 'risk factors' for drug use? », *Substances Use & Misuse*, vol. 42, 2007, p. 1443-1454.
- Calafat, Amador, Alejandro Mantecón, Montse Juan, Daniel Adrover-Roig, Nicole Blay et Flora Rosal. « Violent behaviour, drunkenness, drug use, and social capital in nightlife contexts », *Psychosocial Intervention*, vol. 20, n° 1, 2011, p. 45-51.
- Candela. « Pour une sociologie politique de la nuit », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, printemps-été, 2017, p. 7-27.
- Cauce, Ana Mari *et al.* « The characteristics and mental health of homeless adolescents: age and gender differences », *Journal of Emotional and Behavioural Disorders*, vol. 8, n° 40, 2000, p. 230-239.
- Cauquelin, Anne. *La ville, la nuit*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.
- Chatterton, Paul et Robert Hollands. « Theorising urban playscapes: producing, regulating and consuming youthful nightlife city spaces », *Urban Studies*, vol. 39, n° 1, 2002, p. 95-116.
- Chauvel, Louis. *Le destin des générations*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- Cocula, Anne-Marie. *Brantôme : amour et gloire au temps des Valois*, Paris, Albin Michel, 1986.
- Coderre, Cécile et Sara-Maude Ivelyne Coderre. « La marche internationale *La rue, la nuit, femmes sans peur* : ses origines et sa dynamique symbolique », *Reflets*, vol. 23, n° 2, 2017, p. 141-180.
- Cohen, Stanley. *Folk devils and moral panics: the construction of mods and rockers*, Londres, MacGibbon and Kee, 1972.
- Colombo, Annamaria. *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes de Montréal*, thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, UQAM-INRS, 2008.
- Comelli, Cécilia. « Quelle incidence du genre sur la vie nocturne des étudiants bordelais? », dans Kamala, Marius et Yves Raibaud, *Genre et construction de la géographie*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2013, p. 109-125.
- Conseil des Montréalaises. *Montréal, une ville festive pour toutes – La sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal*, Montréal, Conseil des Montréalaises, avril 2017, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_secureite.pdf, consulté le 25 mai 2021].

- Conseil des Montréalaises. *Vers une ville féministe : avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »*, Montréal, Conseil des Montréalaises, septembre 2020, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS-VERS_UNE_VILLE_FEMINISTE.PDF, consulté le 25 mai 2021].
- Conseil jeunesse de Montréal. *Jeunes et itinérance : dévoiler une réalité peu visible. Avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/CJM_ITIN%C9RANCE_IMP.PDF, consulté le 21 juin 2021].
- Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2019, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_MOBILITE.PDF, consulté le 21 juin 2021].
- Cossette, Sarah-Maude et Nathalie Boucher. « Les adolescentes, tacticiennes de l'espace public. Usages engagés et expériences transgressives des adolescentes dans les parcs de Pointe-aux-Trembles (Montréal) », *Revue canadienne de recherche urbaine*, en cours d'évaluation.
- Côté, Marguerite-Michelle. *Les jeunes de la rue à Montréal. Une étude d'ethnologie urbaine*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1988.
- De Singly, François. *Les adonaissants*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Demant, Jakob et Sara Landolt. « Youth drinking in public places: the production of drinking spaces in and outside nightlife areas », *Urban Studies*, vol. 51, n° 1, 2014, p. 170-184.
- Déroff, Marie-Laure. *Les jeunes et la fête : rites d'alcoolisation*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 2007.
- Desjeux, Dominique, Magdalena Jarvin et Sophie Taponier. *Regards anthropologiques sur les bars de nuit. Espaces et sociabilités*, Paris, L'Harmattan, coll. « Dossiers sciences humaines et sociales », 1999.
- Desmeules, Karl. *La vie de rue dans l'Ouest. Recherche sur les jeunes francophones dans les rues de Vancouver*, rapport de recherche, Vancouver, La Boussole, 2005.
- Dong, Beidi, Christopher Morrison, Charles C. Branas, Therese S. Richmond et Douglas J. Wiebe. « As violence unfolds: a space-time study of situational triggers of violent victimization among urban youth », *Journal of quantitative criminology*, vol. 36, n° 1, 2020, p. 119-152.
- Eliade, Mircea. *Initiation, rites, sociétés secrètes*, Paris, Gallimard, 1959.
- Ellis, Anthony *et al.* « Liberalism, Lack and 'Living the Dream': Reconsidering the attractions of alcohol-based leisure for young tourists in Magaluf, Majorca », *Journal of Extreme Anthropology*, vol. 2, n° 2, 2018.
- Espinasse, Catherine, Luc Gwiazdzinski et Edith Heurgon. *La nuit en question(s). Actes du colloque de Cerisy*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.
- Evans, Graeme. « Hold back the night: Nuit Blanche and all-night events in capital cities », *Current Issues in Tourism*, vol. 15, n°s 1-2, 2012, p. 35-49.
- Fouquet, Thomas. « Paysages nocturnes de la ville et politiques de la nuit », *Sociétés politiques comparées*, n° 38, 2016.
- Fouquet, Thomas. « La nuit urbaine, un "espace potentiel"? Hypothèses dakaraises », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, n° 1, 2017, p. 83-97.
- Gagnon, Gilbert *et al.* « La culture en pantoufles et souliers vernis : rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec », Ministère de la Culture et des Communications, Direction de la recherche, de l'évaluation, des statistiques et de la bibliothèque, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1997.
- Galinier, Jacques *et al.* « Anthropology of night: cross-disciplinary investigations », *Current Anthropology*, vol. 51, n° 6, 2010, p. 819-836.

- Galland, Olivier. *Sociologie de la jeunesse : l'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin, 1991.
- García-Carpintero-Muñoz, María Ángeles, Lorena Tarrío-Concejero et Rocío de Diego-Cordero. « Consumption of substances in nightlife settings: a qualitative approach in young Andalusians (Spain) », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 17, n° 16, 2020, p. 5646.
- Gardner, Carol Brooks. *Passing by: Gender and public harassment*, Berkeley, University of California Press, 1995.
- Gauthier, Madeleine. « La ville fait-elle encore rêver les jeunes? », dans Boudreault, Pierre-W. et Michel Parazelli (dir.), *L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004.
- Gauthier, Madeleine, Claire Boily et Luce Duval. « Les modes de vie et les pratiques culturelles des jeunes : homogénéisation de la culture et individualisation des pratiques? », *Loisir et société/Society and Leisure*, vol. 24, n° 2, 2001, p. 431-451.
- Géronimi, Martine. « La rue, la nuit à Montréal : paysages festifs et identitaires », dans Augustin, Jean-Pierre (dir.), *Sites publics, lieux communs (2). Urbanité et aménagement des rues et des ponts au Québec et au Canada*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2008, p. 151-162.
- Giordano, Emanuele, Jordi Nofre Mateu et Dominique Crozat. « La touristification de la vie nocturne : une nouvelle frontière pour la recherche sur la nuit urbaine », *Cybergeo*, 2018, [<https://doi.org/10.4000/cybergeo.29473>, consulté le 21 juin 2021].
- Godbout, Roger, Christophe Huynh et Evelyne Martello. « Le sommeil et les adolescents », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 31, n° 2, 2010, p. 133-148.
- Godelier, Maurice. *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Fayard, 1982.
- Gofton, Les. « On the town: drink and the "new" lawlessness », *Youth and Policy*, vol. 29, 1990, p. 33-39.
- Graham, Kathryn *et al.* « "Blurred lines?" Sexual aggression and barroom culture », *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, vol. 38, n° 5, 2014, p. 1416-1424.
- Guenebeaud, Camille, Aurore Le Mat et Sidonie Verhaeghe. « La rue, la nuit, femmes sans peur? », colloque *Sortir la nuit. Rapports sociaux de sexe, perceptions et usages nocturnes des espaces publics*, 26 novembre 2013, Université Lille 2.
- Gwiazdzinski, Luc. « Les temps de la ville : nouveaux conflits, nouvelles frontières », *Anthropos. Villes et frontières*, 2002.
- Gwiazdzinski, Luc. *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.
- Heath, Tim. « The twenty-four hour city concept – A review of initiatives in British cities », *Journal of Urban Design*, vol. 2, n° 2, 1997, p. 193-204.
- Heurgon, Edith. « Préserver la nuit pour réinventer le jour (essai de prospective nyctalogique) », dans Espinasse, Catherine, Luc Gwiazdzinski et Edith Heurgon (dir.), *La nuit en question(s). Actes du colloque de Cerisy*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005, p. 51-63.
- Hier, Sean P. « Raves, risks and the ecstasy panic: a case study in the subversive nature of moral regulation », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 27, n° 3, 2002, p. 33-57.
- Hobbs, Dick *et al.* *Bouncers: violence and governance in the night-time economy*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- Homan, Shane. « "Lockout" laws or "rock out" laws? Governing Sydney's night-time economy and implications for the "music city" », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 25, n° 4, 2019, p. 500-514.

- Hurtubise, Roch, Michèle Vatz Laaroussi et Stéphane Dubuc. *Jeunes de la rue et famille. Des productions sociales et des stratégies collectives au travers des mouvances du réseau*, rapport de recherche présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Sherbrooke, Université de Sherbrooke et Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, 2000.
- Jacobs, Jane. *The death and life of great American cities*, New York, Random House and Vintage Books, 1961.
- Jakob, Doreen. « Constructing the creative neighborhood: hopes and limitations of creative city policies in Berlin », *City, Culture and Society*, vol. 1, n° 4, 2010.
- Jeffrey, Denis. « Conduites à risque et rites de passage à l'adolescence », dans Jeffrey, Denis, David Le Breton et Joseph J. Lévy (dir.), *Jeunesse à risque. Rite et passage*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005.
- Johnston, Jennifer Lee. *Open 24 hours: a case study of Vancouver and the twenty-four hour city concept*, mémoire de maîtrise en arts (*Planning*), Vancouver, University of British Columbia, 2002.
- Khorsand, Ramin, Mehran Alalhesabi et Reza Kheyroddin. « Redefining the concept of the 24-hour city and city nightlife for holy cities, with the use of Islamic instructions: a case study of the holy city of Karbala », *IOP Conference Series: Materials Science and Engineering*, vol. 671, n° 1, 2020.
- Kirchberg, Volker et Sacha Kagan. « The roles of artists in the emergence of creative sustainable cities: theoretical clues and empirical illustrations », *City, Culture and Society*, vol. 4, n° 3, 2013, p. 137-152.
- Koskela, Hille. *Fear, control and space: geographies of gender, fear of violence, and video surveillance*, Helsinki, Publications of the Department of Geography, 1999.
- Laidebeur, Anne. « La lumière, le piéton et la ville : approche psychosociologique », dans Augoyard, Jean-François (dir.), *Les facteurs lumineux du sentiment d'insécurité*, Grenoble, Cresson – Plan Construction, 1990, p. 37-58.
- Le Breton, David. *En souffrance – Adolescence et entrée dans la vie*, Paris, Métailié, coll. « Traversées », 2008.
- Lefebvre, Henri. *Le droit à la ville*, vol. 3, Paris, Anthropos, 1968.
- Lieber, Marylène. *Genre, violence et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses universitaires de Sciences po, 2008.
- Lieberg, Mats. « Teenagers and public space », *Communication Research*, vol. 22, n° 6, 1995, p. 720-744.
- Lloyd, Kathleen, Josephine Burden et Jackie Kiewa. « Young girls and urban parks: planning for transition through adolescence », *Journal of Park and Recreation Administration*, vol. 26, 2008, p. 21-38.
- Lovatt, Andy et Justin O'Connor. « Cities and the night-time economy », *Planning Practice & Research*, vol. 10, n° 2, 1995, p. 127-134.
- Lucchini, Ricardo. « L'enfant de la rue : réalité complexe et discours réducteurs », *Déviance et société*, vol. 22, n° 4, 1998, p. 347-366.
- Maari, Frédéric. *De l'organisation au déroulement d'événements rave à Montréal : étude des mécanismes de régulation sociale*, mémoire de maîtrise en criminologie, Montréal, Université de Montréal, 2009.
- Malbon, Ben. « The club, clubbing: consumption, identity and the spatial practices of every-night life », dans Skelton, Tracey et Gill Valentine (dir.), *Cool places: geographies of youth cultures*, Londres, Routledge, 1998.
- Malbon, Ben. *Clubbing: dancing, ecstasy and vitality*, Londres, Routledge, 1999.

- Matthey, Laurent, Simon Gaberell et Raphaël Pieroni. *Planifier la nuit? Quand les politiques d'aménagement s'emparent des enjeux culturels et festifs nocturnes*, Genève, Réseau d'études des métiers de l'urbanisme, 2017.
- McMorris, Barbara J., Kimberly A. Tyler, Les B. Withbeck et Dan R. Hoyt. « Familial and "on-the-street" risk factors associated with alcohol use among homeless and runaway adolescents », *Journal of Studies on Alcohol*, vol. 63, n° 1, 2002, p. 34-43.
- McRobbie, Angela. « Shut up and dance: youth culture and changing modes of femininity », *Cultural Studies*, vol. 7, n° 3, 1993, p. 406-426.
- McRobbie, Angela. *Postmodernism and Popular Culture*, Londres, Routledge, 1994.
- Melbin, Murray. « Night as frontier », *Cultures & Conflits*, vol. 105-106, 2017, p. 29-59.
- Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, calculs Observatoire Jeunes et Société, fichier 1999.
- Moïse, Jacques. *Psychotropes et jeunes de la rue*, rapport de recherche, Montréal, L'Intervenant, 2000.
- Moles, Abraham André et Elisabeth Rohmer. *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1972.
- Montpetit, Caroline. « Le Conseil de nuit de Montréal entend mettre à l'ordre du jour les préoccupations des oiseaux nocturnes », *Le Devoir*, 10 juin 2020, [<https://www.ledevoir.com/societe/580491/montreal-un-conseil-pour-faire-entendre-les-oiseaux-de-nuit>, consulté le 25 mai 2021].
- Moreau, Christophe. « Jeunesses urbaines et défonces tranquilles. Évolution anthropologique de la fête et quête d'identité chez nos jeunes contemporains », *Pensée plurielle*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 77-91.
- Moreau, Christophe et André Sauvage. *La fête et les jeunes, espaces publics incertains*, Rennes, Apogée, 2007.
- Mosser, Sophie et Jean-Pierre Devars. *Éclairage urbain, vers des démarches d'évaluation et de régulation*, Paris, Éditions du Laboratoire central des ponts et chaussées, Collection « Guide technique », 2005, [https://www.ifsttar.fr/fileadmin/user_upload/editions/lcpc/GuideTechnique/GuideTechnique-LCPC-DEVISE.pdf, consulté le 21 juin 2021].
- Mouchtouris, Antigone. *Les jeunes de la nuit : représentations sociales des conduites nocturnes*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Néron-Dejean, Claire. « Montréal au bout de la nuit. Diagnostic exploratoire de la vie urbaine nocturne et de l'économie de la nuit du faubourg Saint-Laurent », CDU du Faubourg Saint-Laurent, 2011.
- Newman, Oscar. *Defensible space, crime prevention through urban design*, New York, Macmillan, 1972.
- O'Connor, Justin. « Donner de l'espace public à la nuit. Le cas des centres urbains en Grande-Bretagne », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 77, 1997.
- Oloukoï, Chrystel. « Nuits, objets de peurs et de désirs à Maboneng (Johannesburg, Afrique du Sud) », *Sociétés politiques comparées*, n° 38, janvier-avril, 2016.
- Paquot, Thierry. « Le sentiment de la nuit urbaine aux XIX^e et XX^e siècles », *French Literature Series*, vol. 24, 1997, p. 1-32.
- Parazelli, Michel. *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, thèse de doctorat en études urbaines, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1997.
- Parazelli, Michel. *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002.

- Parazelli, Michel et Annamaria Colombo. « Les jeunes de la rue », dans Cicchelli-Pugeault, Catherine, Vincenzo Cicchelli et Tariq Ragi (dir.). *Les jeunes. Liens, risques et participations*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 125-135.
- Peck, Jamie. « Recreative city: Amsterdam, vehicular ideas and the adaptive spaces of creativity policy », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 36, n° 3, 2012, p. 462-485.
- Platt, Anthony M. *The Child Savers: The Invention of Delinquency*, Chicago, University of Chicago Press, 1969.
- Pommereau, Xavier. *Adolescents à fleur de peau*, Paris, Albin Michel, 2006.
- Pronovost, Gilles. « Les jeunes et le temps », *Lien social et politique*, vol. 43, 2000, p. 33-40.
- Pronovost, Gilles et Patrick Henri. *Évolution de l'emploi du temps au Québec 1986 et 1992 : pratique d'activités culturelles et sportives*, Direction des loisirs et des programmes à la jeunesse, Ministère des Affaires municipales, Québec, 1996.
- Réau, Bertrand. « Enchantements nocturnes : ethnographie de deux discothèques parisiennes », *Ethnologie française*, vol. 36, n° 2, 2006, p. 333-339.
- Rivard, Jacinthe. « Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues : une perspective internationale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, 2004, p. 126-148.
- Rouleau, Jonathan, Sami Ghzala et Mathieu Grondin. « La nuit comme espace-temps », mémoire présenté à la Commission de la culture, du patrimoine et des sports, Montréal 24/24, mai 2021, [<https://www.mtl2424.ca/wp-content/uploads/2021/05/LA-NUIT-COMME-ESPACE-TEMPS-Mai-2021.pdf>, consulté le 25 mai 2021].
- Rouleau-Berger, Laurence. *La rue, miroir des peurs et des solidarités*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
- Roy, Élise et al. « Seroprevalence and risk factors for hepatitis A among Montreal street youth », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 93, n° 1, janvier-février, 2002, p. 52-53.
- Salasuo, Mikko et Airi-Alina Allaste. « La culture du "clubbing" globale et locale : une comparaison de la scène culturelle des drogues dans les clubs en Estonie et en Finlande », *Psychotropes – Revue internationale des toxicomanies et des addictions*, vol. 9, n° 3-4, 2003.
- Seijas, Andreina et Gelders Mirik Milan. « Governing the night-time city: the rise of night mayors as a new form of urban governance after dark », *Urban Studies*, vol. 58, n° 2, 2020, p. 316-334.
- Sevin, Jean-Christophe. « Modes d'affiliations versus dynamique des scènes. Le cas de la musique techno en France », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 57, 2014, p. 79-95.
- Shaw, Robert. « Neoliberal subjectivities and the development of the night-time economy in British cities », *Geography Compass*, vol. 4, n° 7, 2010, p. 893-903.
- Sheriff, Térésa Herrera et al. *Le trip de la rue. Parcours initiatiques des jeunes de la rue*, Beauport, Centre jeunesse de Québec, 1999.
- Skelton, Tracey. « Nothing to do, nowhere to go? Teenage girls and public space in the Rhondda Valleys, South Wales », dans Halloway, Sarah et Gill Valentine (dir.), *Children's geographies: playing, living, learning*, Londres, Routledge, 2000, p. 69-85.
- Staller, Karen M. « Constructing the runaway youth problem: boy adventurers to girl prostitutes, 1960-1978 », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 2, 2003, p. 330-346.
- Stoecklin, Daniel. *Enfants des rues en Chine*, Paris, Karthala, 2000.
- Sudan, Dimitri. « De l'enfant coupable au sujet de droits : changements des dispositifs de gestion de la déviance juvénile (1820-1989) », *Déviance et société*, vol. 21, n° 4, 1997, p. 383-399.
- Talbot, Deborah. *Regulating the night. Race, culture and exclusion in the making of the night-time economy*, Londres, Routledge, 2007.
- Talbot, Deborah. « The juridification of nightlife and alternative culture: two UK case studies », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 17, n° 1, 2011, p. 81-93.

- Thornton, Sarah. *Club cultures: music, media and subcultural capital*, Londres, Policy Press, 1995.
- Tomsen, Stephan. « A top night: social protest, masculinity and the culture of drinking violence », *British Journal of Criminology*, vol. 371, n° 1, 1997, p. 90-102.
- Van Gennep, Arnold. *Les rites de passage*, Paris, Picard, 1981.
- Ville de Montréal. *Interventions municipales pour les jeunes de 18 à 30 ans 2019-2020*, Montréal, Ville de Montréal, 2019, [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/sdis_interventions_municipales_jeunes_18-30ans_2019-2020.pdf, consulté le 25 octobre 2021].
- Walker, Étienne. « L'ordre social nocturne en questions. Régulations politiques et dispositifs de contrôle », *Actes du Congrès AFSP Aix 2015*.
- Wilson, Brian. *Fight, flight or chill. Subcultures, youth, and rave into the twenty-first century*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006.

Chapitre 2. Méthodologie

Méthodes et outils ethnographiques

- Boucher, Nathalie. « Going down to the place of three shadows: journeys to and from downtown Los Angeles public spaces », *Urbanities*, vol. 2, n° 2, 2012, p. 45-61.
- Boucher, Nathalie. « The senses of the interactional self in the uses of Los Angeles urban public spaces », dans Low, Kelvin E.Y. et Devorah Kalekin-Fishman (dir.), *Senses in cities. Experiences of urban settings*, Londres, Routledge, 2017, p. 86-102.
- Cooper Marcus, Clare et Carolyn Francis. *People places: design guidelines for urban open space*, Hoboken, John Wiley & Sons, 1997.
- Day, Kristen. « Feminist approach to urban design », dans Banerjee, Tridib et Anastasia Loukaitou-Sideris (dir.), *Companion to urban design*, Londres, Routledge, 2011, p. 150-161.
- Goffman, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne II. Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.
- Goličnik, Barbara et Catharine Ward Thompson. « Emerging relationships between design and use of urban park spaces », *Landscape and Urban Planning*, vol. 94, n° 1, 2010, p. 38-53.
- Hall, Edward T. « Proxemics », dans Low, Setha M. et Denise Lawrence-Zuniga (dir.), *The anthropology of space and place: locating culture*, Oxford, Blackwell Publisher, 2003, p. 51-73.
- Joseph, Isaac. « Éléments pour une analyse de l'expérience de la vie publique », *Espaces et société*, vol. 36, 1981, p. 57-76.
- Lofland, Lyn H. *The public realm. Exploring the city's quintessential social territory*, New York, Aldine de Gruyter, 1998.
- Low, Setha M. *On the plaza: the politics of public space and culture*, Austin, University of Texas Press, 2000.
- Unt, Anna-Liisa et Simon Bell. « The impact of small-scale design interventions on the behaviour patterns of the users of an urban wasteland », *Urban Forestry & Urban Greening*, vol. 13, n° 1, 2014, p. 121-135.
- Valentine, Gill. « Theorizing and researching intersectionality: a challenge for feminist geography », *The Professional Geographer*, vol. 59, n° 1, p. 10-21.
- Ville de Montréal. *Profil sociodémographique. Recensement 2016*, Montréal, Ville de Montréal, 2018, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO_VILLE%20DE%20MONTR%20C9AL%202016.PDF, consulté le 2 juin 2021].
- Winkin, Yves. *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

Revue méthodologique

- Alessandrin, Arnaud et Johanna Dagorn. « Sexisme(s) urbain(s) : jeunes filles et adolescentes à l'épreuve de la ville », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, vol. 30, 2018.
- Almeida, Diego Eugênio Roquette Godoy. « Policy and resistance in the homosexual nightlife », *Cadernos Brasileiros de Terapia Ocupacional*, vol. 28, n° 4, 2020, p. 1251-1267.
- Ander, Birgitta et Monika Wilińska. « "We are not like those who /.../ sit in the woods and drink": the making of drinking spaces by youth », *Qualitative Social Work*, vol. 19, n° 3, 2020, p. 424-439.
- Bærndt, Marie Fjellerp et Torsten Kolind. « Drinking and partying among young Muslim women: exclusion in the context of a normalized youth drinking culture », *International Journal of Drug Policy*, vol. 93, 2021.
- Blinkert, Baldo. *Freiburg bei Nacht. Jugendliche und junge Erwachsene in der Innenstadt. Ausgehen, Nutzung öffentlicher Räume, Alkoholkonsum*, FIFAS-Bericht zum StreetTalk, 2015.
- Böse, Martina. « Difference and exclusion at work in the club culture economy », *International Journal of Cultural Studies*, vol. 8, n° 4, 2005, p. 427-444.
- Charman, Andrews et Thresh Govender. « The creative night-time leisure economy of informal drinking venues », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 44, n° 5, 2020, p. 793-808.
- Dong, Beidi *et al.* « As violence unfolds: a space-time study of situational triggers of violent victimization among urban youth », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 36, n° 1, 2020, p. 119-152.
- Ellis, Anthony *et al.* « Liberalism, Lack and 'Living the Dream': Reconsidering the attractions of alcohol-based leisure for young tourists in Magaluf, Majorca », *Journal of Extreme Anthropology*, vol. 2, n° 2, 2018.
- García-Carpintero-Muñoz, María Ángeles, Lorena Tarrío-Concejero et Rocío de Diego-Cordero. « Consumption of substances in nightlife settings: a qualitative approach in young Andalusians (Spain) », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 17, n° 16, 2020, p. 5646.
- García-Carpintero-Muñoz, María Ángeles *et al.* « "Fear of walking home alone": urban spaces of fear in youth nightlife », *European Journal of Women's Studies*, 2020.
- Grazian, David. « The girl hunt: Urban nightlife and the performance of masculinity as collective activity », *Symbolic Interaction*, vol. 30, n° 2, 2007, p. 221-243.
- Grondeau, Alexandre et Gwenaëlle Dourthe. « Approches géographiques de la nuit urbaine libre et festive. Les free parties et les zones autonomes temporaires (TAZ) comme alternative à la ségrégation et aux inégalités territoriales nocturnes », *Émulations. Revue de sciences sociales*, n° 33, 2020.
- Hae, Laam. « Gentrification and politicization of nightlife in New York City », *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, vol. 10, n° 3, 2011, p. 564-584.
- Hollands, Robert et Paul Chatterton. « Changing times for an old industrial city: hard times, hedonism and corporate power in Newcastle's nightlife », *City*, vol. 6, n° 3, 2002, p. 291-315.
- Hunter, Marcus Anthony. « The nightly round: space, social capital, and urban black nightlife », *City & Community*, vol. 9, n° 2, 2010, p. 165-186.
- Jensen, Mie Birk. « Drinking, dancing and hooking up: young adults in sexual pursuit in the mainstream nightlife in Denmark », dans Byrne, Deirdre et Marianne Schleicher (dir), *Entanglements and weavings: diffractive approaches to gender and love*, Leyde (Pays-Bas), Brill, 2021, p. 175-201.

- Khorsand, Ramin, Mehran Alalhesabi et Reza Kheyroddin. « Redefining the concept of the 24-hour city and city nightlife for holy cities, with the use of Islamic instructions: a case study of the holy city of Karbala », *IOP Conference Series: Materials Science and Engineering*, vol. 671, n° 1, 2020.
- Lee, Deontè Deshon. *Documenting underground queer nightlife culture through photography*, Los Angeles, University of California, 2021.
- López-Morales, Juan, Gloria Alvarez-Bernardo et Nuria Romo-Avilés. « Gender-based violence and alcohol consumption in youth leisure contexts: challenges for Spanish social work », *Affilia*, 2020.
- Liu, Jiping *et al.* « Urban nighttime leisure space mapping with nighttime light images and POI data », *Remote Sensing*, vol. 12, n° 3, 2020, p. 541.
- Maier, Larissa J., Alexander Bücheli et Alwin Bachman. « Stimulanzenkonsum im Nachtleben », *SuchtMagazin*, vol. 3, 2013, p. 15-20.
- Mayor's Office of Media and Entertainment. *NYC's nightlife economy. Impact, assets, and opportunities*, rapport, New York, 2018, [<https://www1.nyc.gov/assets/mome/pdf/ESI-NYCEDC-Nightlife-Report-2018.pdf>, consulté le 22 juin 2021].
- Mecca, Margot. « Adolescents' daily places to discover nightlife in Barcelona, Spain », *Children's Geographies*, 2020.
- Mu-Yong, Lee. « The landscape of club culture and identity politics: focusing on the club culture in the Hongdae area of Seoul », *Korea Journal*, vol. 44, n° 3, 2004, p. 65-107.
- Noack, Julia et Thomas Thiele. *Freiwilligenarbeit im safer nightlife-ansatz: motivation ehrenamtlicher Arbeit im Kontext der Gesundheitsförderung im Nachtleben am Beispiel des Projektes (apo) THEKE Safer Nightlife des Diakonischen Werkes Stadtmission Dresden eV*, 2017.
- Nofre, Jordi. « "Vintage Nightlife": gentrifying Lisbon downtown », *Fennia - International Journal of Geography*, vol. 191, n° 2, 2013, p. 106-121.
- Pelzelmayer, Katharina *et al.* « Youth nightlife at home: towards a feminist conceptualisation of home », *Children's Geographies*, 2020, p. 1-12.
- Phan, Thanh-Trung, Florian Labhart et Daniel Gatica-Perez. « My own private nightlife: understanding youth personal spaces from crowdsourced video », *Proceedings of the ACM on Human-Computer Interaction*, vol. 3 (CSCW), 2019, p. 1-34.
- Pozo, Ada, Thanh-Trung Phan et Daniel Gatica-Perez. « Learning urban nightlife routines from mobile data », dans *19th International Conference on Mobile and Ubiquitous Multimedia*, 2020, p. 107-118.
- Racionero-Plaza, Sandra, Juan Antonio Pinero Leon, Manuel Morales Iglesias et Leire Ugalde. « Toxic nightlife relationships, substance abuse, and mental health: is there a link? A qualitative case study of two patients », *Frontiers in Psychiatry*, vol. 11, 2021, p. 608219.
- Sande, Matej. « Sex and nightlife: risky sexual behavior and young people's attitude toward STIs », *American Journal of Sexuality Education*, vol. 15, n° 3, 2020, p. 357-370.
- Santani, Darshan, Joan-Isaac Biel, Florian Labhart et Jasmine Truong. « The night is young: urban crowdsourcing of nightlife patterns », *Proceedings of the 2016 ACM International Joint Conference on Pervasive and Ubiquitous Computing*, 2016, p. 427-438.
- Santani, Darshan *et al.* « DrinkSense: characterizing youth drinking behavior using smartphones », *IEEE Transactions on Mobile Computing*, vol. 17, n° 10, 2018, p. 2279-2292.
- Schmolke, Rüdiger *et al.* « Safer nightlife: eine aufgabe für bund, länder und kommunen », *Drogen-und Suchtbericht*, 2020, p. 59.
- Schnitzer, Susanne *et al.* « Nightlife violence: a gender-specific view on risk factors for violence in nightlife settings: a cross-sectional study in nine European countries », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 25, n° 6, 2010, p. 1094-1112.

- Søgaard, Thomas Friis. « Bouncers, policing and the (in)visibility of ethnicity in nightlife security governance », *Social Inclusion*, vol. 2, n° 3, 2014, p. 40-51.
- Stöver, Heino, Christina Padberg, Daniela Jamin et Anna Ditchl. *Konsum von alkohol und illegalen drogen in der Öffentlichkeit und im Nachtleben: Herausforderungen und Lösungsvorschläge für Städte und Gemeinden*, 2020.
- Tagliaferro, Giovanni. « Gli adolescenti e la trasgressione notturna », *International Journal of Psychoanalysis and Education*, vol. 3, n° 1, 2011, p. 39-86.
- Thijssen, Justin. *Vinex-jongeren in Houten-Zuid: toe-eigening van de publieke ruimte door tieners*, mémoire de maîtrise en géographie humaine, Utrecht, Universiteit Utrecht, 2020.
- Truong, Jasmine. « Collapsing contexts: social networking technologies in young people's nightlife », *Children's Geographies*, vol. 16, n° 3, 2018, p. 266-278.
- Van Aalst, Irina, Tim Schwanen et Frank de Beert. « Angst in de stedelijke nacht », *AGORA Magazine*, vol. 25, n° 4, 2009, p. 20-23.
- Van Liempt, Ilse et Irina van Aalst. « Urban surveillance and the struggle between safe and exciting nightlife districts », *Surveillance & Society*, vol. 9, n° 3, 2012, p. 280-292.
- Verkaik, Wilco. *'Jij komt er niet in!' Een onderzoek naar de ervaringen van jongeren met een zichtbare migratieachtergrond met discriminatie en uitsluiting in het uitgaanleven van Rotterdam*, mémoire de maîtrise en géographie humaine, Utrecht, Universiteit Utrecht, 2019.
- Wadds, Phillip. *Policing nightlife: security, transgression and urban order*, Londres, Routledge, 2020.

Chapitre 3. Champs de compétence de la Ville de Montréal

- Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2017, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ESPACES_VACANTS_VERSION_FINALE.PDF, consulté le 21 juin 2021].
- Conseil jeunesse de Montréal. *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, Montréal, Conseil jeunesse de Montréal, 2019, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_MOBILITE.PDF, consulté le 21 juin 2021].
- Faucher, Olivier. « Nouveau règlement pour contrer le flânage sur le boulevard Albert-Brosseau », *Métra*, 5 juin 2020, [<https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2473101/nouveau-reglement-pour-contrer-le-flanage-sur-le-boulevard-albert-brosseau/>, consulté le 23 juin 2021].
- Faucher, Olivier. « Des mesures contre le flânage portent leurs fruits à Montréal-Nord », *Métra*, 9 septembre 2020, [<https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2511627/des-mesures-contre-le-flanage-portent-leurs-fruits-a-montreal-nord/>, consulté le 23 juin 2021].
- Montréal-Nord. *Règlement n° 1500 sur l'ordre général dans la ville (1990), codification administrative au 4 juillet 2017*, [<https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7d508fd65316a5a59ead5>, consulté le 23 juin 2021].
- Schué, Romain. « Est-il interdit de flâner à Montréal-Nord? », *Métra*, 16 novembre 2016, [<https://journalmetro.com/actualites/1050708/est-il-interdit-de-flaner-a-montreal-nord/>, consulté le 23 juin 2021].

Chapitre 4. Pratiques nocturnes et préoccupations des jeunes Montréalais-es

Gagnier, Guay et Biron – Avocats notaires. « L'organisation municipale sur l'île de Montréal, gouvernance et partage des compétences », Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, Ville de Montréal, 2017, [<https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/document/lorganisation-municipale-sur-lile-de-montreal-gouvernance-et-partage-des-competences>, consulté le 23 juin 2021].

Landry, Isabelle et Carole-Anne Tanguay. « Usage conditionnel et acceptabilité sociale », *Urbanité*, automne, 2020, p. 25-26.

Rocheffort, Michel (dir.). *Enquête sur l'utilisation des règlements d'urbanisme prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Université du Québec à Montréal, 2017, [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/enquete_rlau_mamh.pdf, consulté le 8 novembre 2021].

Ville de Montréal. *Programme particulier d'urbanisme du quartier Maisonneuve*, Montréal, Ville de Montréal, 1998 [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLAN_URBANISME_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PPU_MAISONNEUVE.PDF, consulté le 4 novembre 2021].

Ville de Montréal. *Plan d'urbanisme*, Montréal, Ville de Montréal, 2004, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,142386994&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté le 4 novembre 2021].

Ville de Montréal. *Réforme du financement des arrondissements. Structure de financement. Budget de fonctionnement*, Montréal, Service des finances de la Ville de Montréal, 2014, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/Service_Fin_Fr/media/documents/RFA_structure_de_financement_2014.pdf, consulté le 23 juin 2021].

Ville de Montréal. *Montréal 2030*, Montréal, Ville de Montréal, 2020, [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf, consulté le 28 octobre 2021].

Ville de Montréal. « Les programmes particuliers d'urbanisme », *Plan d'urbanisme*, partie IV, Montréal, Ville de Montréal, 2021, [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,142387012&_dad=portal&_schema=PORTAL, consulté le 23 juin 2021].

vider

20h - 21h - 22h - 23h - 0h - 1h - 2h - 3h - 4h - 5h - 6h

chiller
FÊTER

surveillance policière Événements

règlements

